



HAL
open science

Comment aborder la sécurité routière dès la petite section de maternelle ?

Clarisse Bordebeure Thon

► **To cite this version:**

Clarisse Bordebeure Thon. Comment aborder la sécurité routière dès la petite section de maternelle ?. Education. 2016. dumas-01387383

HAL Id: dumas-01387383

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01387383>

Submitted on 25 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Clarisse BORDEBEURE (THON)

Comment aborder la sécurité routière
dès la petite section de maternelle ?

*Mémoire de Master 2 « Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation »
(MEEF) »*

Mention : premier degré

sous la direction de M. Christophe DELOGÉ

Année universitaire 2015-2016

Sommaire

1	Introduction	3
2	Fondements de l'éducation à la sécurité routière	3
2.1	Définition de la sécurité routière	3
2.2	Chiffres de l'accidentalité infantine et analyse	4
2.3	Vers une éducation à la sécurité routière	5
2.4	Place actuelle au sein de l'Éducation nationale	6
2.4.1	Textes de référence sur l'éducation à la sécurité routière à l'école primaire	7
2.4.2	Les partenaires	10
2.5	Attentes et enjeux actuels pour une éducation à la sécurité routière	12
2.5.1	Continuum éducatif	12
2.5.2	Éducation à la citoyenneté	13
2.5.3	Rôle parental	14
3	Problématique	14
3.1	Présentation de la démarche	14
3.1.1	Contexte de l'école	14
3.1.2	Ce qui est fait par l'école en matière de sécurité routière	15
3.2	Pourquoi dès la petite section ?	15
3.3	Lien avec le développement de l'enfant	16
3.3.1	Développement moteur	16
3.3.2	Développement sensoriel	17
3.3.3	Développement cognitif, moral et social	18
3.4	Pourquoi privilégier l'enfant-piéton ?	22
4	Analyse de pratique	22
4.1	Présentation de la mise en œuvre	22
4.1.1	Modalités	22
4.1.2	Méthodologie	23
4.1.3	Les objectifs généraux	24
4.2	Situations pédagogiques employées	24
4.2.1	Activités en regroupement au sein de la classe	24
4.2.2	Activités dans le cadre d'ateliers	26
4.2.3	Situations simulées	27

4.2.4	Situations réelles.....	28
4.2.5	Traces des activités.....	30
4.3	Analyse pratique en fonction des objectifs de l'APER.....	31
4.3.1	Se déplacer sur le trottoir.....	31
4.3.2	Traverser une chaussée.....	35
4.3.3	Vivre dans un espace complexe.....	37
4.4	Évaluation.....	39
4.5	Apports et limites de la démarche.....	40
4.5.1	Influence de la pratique parentale.....	40
4.5.2	Démarche inductive.....	41
4.5.3	Prolongement.....	42
5	Conclusion.....	44

Bibliographie - Sitographie

Annexes

- Annexe n°1 : affiches pédagogiques et supports publicitaires.
- Annexe n°2 : document pédagogique de l'APER (cycle 1).
- Annexe n°3 : grille d'évaluation de l'APER.
- Annexe n°4 : plan de Coudray.
- Annexe n°5 : documents de préparation de séquence.
- Annexe n°6 : transcriptions de séances.
- Annexe n°7 : extraits de l'album *Trottoirs piégés*.
- Annexe n°8 : affiche *Bonjour les piétons*.
- Annexe n°9 : photo de l'affichage-tri des disques du jeu *As'truc*.
- Annexe n°10 : photos de la séance d'association espaces/usagers.
- Annexe n°11 : photos de la séance de parcours sur le tapis.
- Annexe n°12 : photos de la séance de parcours sur la cour.
- Annexe n°13 : photos de la sortie scolaire au cinéma.
- Annexe n°14 : photos de la sortie aux alentours de l'école.
- Annexe n°15 : itinéraire de la sortie aux alentours de l'école.
- Annexe n°16 : grille d'évaluation.

Comment aborder la sécurité routière dès la petite section de maternelle ?

1 Introduction

Chaque enfant est, dès son plus jeune âge, un usager de la route comme un autre. Comme un autre, ou presque... Son développement psychomoteur le rend particulièrement vulnérable, d'autant plus que l'espace public a été à l'origine principalement conçu par et pour les adultes.

L'enjeu d'éduquer à la sécurité routière est double : à court terme, lutter contre les dangers menaçant les enfants, et à plus long terme, former des usagers de l'espace public autonomes et responsables. Il s'agit ainsi non seulement d'inculquer les règles de circulation, de développer les capacités cognitives et perceptives liées au traitement de l'information, mais aussi d'enseigner le partage de l'espace commun et les normes sociales d'interaction en découlant. Cela implique de développer des savoirs, des savoir-faire, des attitudes, et de faire comprendre l'intérêt du respect des règles, ce qui concorde avec les missions de l'école de former des citoyens éclairés et d'apprendre aux élèves à réfléchir.

La première partie de ce mémoire abordera les fondements de l'éducation à la sécurité routière, avec une présentation du bilan de l'accidentologie des enfants de moins de 15 ans et de la place de cet apprentissage au sein de l'Éducation nationale. La deuxième partie présentera la problématique du sujet, avec notamment les enjeux actuels de cet apprentissage et le lien avec le développement de l'enfant. La troisième partie enfin sera axée sur l'analyse de pratique de stage, ainsi que les apports et limites de la démarche.

2 Fondements de l'éducation à la sécurité routière

2.1 Définition de la sécurité routière

La sécurité est « un droit fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. L'État a le devoir d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la protection des personnes et des biens. »¹

¹ Code de la sécurité intérieure, Article L111-1.

La sécurité est, d'un point de vue physique, une situation ne présentant aucun danger, et d'un point de vue psychique, l'état d'esprit d'une personne confiante et tranquille en l'absence de danger.

La sécurité routière (appelée également prévention routière) constitue l'ensemble des mesures visant à prévenir et limiter les risques d'accidents de la route. Elle concerne tous les usagers de la route, qu'ils soient piétons, automobilistes, cyclistes ou encore motocyclistes.

2.2 Chiffres de l'accidentalité infantine et analyse

Les accidents de la route représentent la première cause des décès accidentels chez les enfants, et concernent principalement l'enfant-piéton et l'enfant-passager.

En France, le bilan de l'année 2014 (le bilan définitif de l'année 2015 n'est pas encore paru) fait apparaître une hausse de 15,5% de la mortalité routière des enfants de moins de 15 ans (112 décès) par rapport à l'année 2013. En ce qui concerne les accidents mortels, c'est principalement en tant que passagers de véhicules (56%) et piétons (18%) qu'ils sont victimes. En ce qui concerne les accidents non mortels donnant lieu à une hospitalisation, le pourcentage entre les enfants-passagers et les enfants-piétons est sensiblement identique. Ainsi, au niveau piéton, le nombre des blessés s'élève à 2237, dont 817 hospitalisés.² Selon une étude de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), « 44% des accidents surviennent pendant le trajet domicile-école, la majorité ayant lieu entre 16 et 19 heures, sur le trajet du retour. »³, et ils ont lieu principalement lors de la traversée de chaussée, et hors des passages piétons.

La conduite de véhicules motorisés n'étant autorisée qu'à partir de 14 ans, les enfants sont moins souvent victimes d'accidents de la route que les autres classes d'âge, d'autant plus qu'ils bénéficient des perpétuelles études techniques menées en matière de protection corporelle, les sièges-autos étant adaptés à leur stade morphologique.

Malgré les mauvais chiffres de 2014, l'ensemble des mesures légales et préventives a tout de même permis une baisse significative de la mortalité des enfants liée à la route depuis une quinzaine d'années, avec notamment l'incitation au port de bandes réfléchissantes sur les cartables et à l'organisation de pédibus, ou encore l'obligation d'attacher la ceinture de sécurité dans les cars.

Contrairement aux accidents liés au statut d'enfant-passager, dont le taux reste constant durant l'enfance, on recense un premier palier significatif des accidents relatifs à l'enfant-piéton vers 3 ans, âge de l'entrée en maternelle et des premiers trajets vers l'école,

² Association Prévention Routière. (2016). Repéré à <http://www.preventionroutiere.asso.fr/Nos-publications/Statistiques-d-accidents/Accidents-enfants>.

³ La Prévention Routière. (2013). *Sur les pas de Tom et Lila, support d'apprentissage pour l'enfant piéton, cycle 2*, livret pédagogique, p. 5.

accidents manifestement liés à un défaut de surveillance de l'adulte. Le deuxième palier apparaît vers 6-7 ans, et correspond à une prise d'autonomie de l'enfant se rendant seul à l'école élémentaire. Le chiffre des accidents continue à augmenter pour atteindre un pic vers 11-12 ans, âge d'entrée au collège.

Les courbes d'accidentologie par sexe présentées par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) dans son bilan annuel de 2014⁴ montrent également que, dès l'enfance, les hommes sont davantage victimes des accidents de la route. En effet, les jeunes garçons ont tendance à moins se conformer à la règle et à prendre davantage de risques que les jeunes filles : « les différences de sexe dans la conformité et la prise de risque, comme beaucoup d'autres différences comportementales entre enfants des deux sexes, ne sont pas innées mais largement dues aux attentes stéréotypées de l'entourage et aux pratiques éducatives. »⁵

2.3 Vers une éducation à la sécurité routière

Les premiers décrets et circulaires réglementant la circulation automobile apparaissent dès la fin du XIX^{ème} siècle, et se développent progressivement au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle, conjointement à l'augmentation du parc automobile et des infrastructures routières ; les mesures prises concernent notamment le permis de conduire, la signalisation ainsi que les limitations de vitesse. Les enfants étant au même titre que les adultes des usagers de la route, il est apparu rapidement nécessaire de les former aux comportements à adopter pour réagir face à un danger et aux règles à suivre pour minimiser les risques.

Cette éducation à la sécurité routière s'est traduite dans un premier temps sous la forme d'affiches pédagogiques et supports publicitaires (annexe n°1) pour devenir plus présente dans les classes à partir du milieu du XX^{ème} siècle, grâce notamment à l'association Prévention routière : divers supports et guides pédagogiques furent édités, et des actions de prévention mises en place en collaboration avec la police et la gendarmerie. Les supports pédagogiques ne cesseront de croître depuis lors, étayés par l'institutionnalisation de l'éducation à la sécurité routière dans les textes officiels régissant les enseignements scolaires.

L'éducation routière fait ainsi son apparition dans les textes régissant l'École en 1957 avec la loi n°57-831 qui stipule que « l'enseignement du Code de la route est obligatoire et sera

⁴ Sécurité routière. ONISR. (2016). Repéré à <http://www.securite-routiere.gouv.fr/la-securite-routiere/l-observatoire-national-interministeriel-de-la-securite-routiere>.

⁵ GRANIÉ, M.-A. (2004). *L'éducation routière chez l'enfant : évaluation d'actions éducatives*. Rapport INRETS n°254, p. 140.

incorporé dans le programme des divers ordres d'enseignement. »⁶. Le décret de 1958 relatif à l'application des dispositions de cette loi stipule que « l'enseignement des règles de sécurité relatives à la circulation routière comprend un enseignement théorique et des exercices pratiques. Une demi-heure comprise dans l'horaire de l'enseignement moral et civique est réservée chaque mois à l'enseignement théorique. Les exercices pratiques sont compris dans l'horaire de l'éducation physique et des activités de plein air. », ainsi que « jusqu'au niveau du cours élémentaire inclus, ils ne comprendront que les notions dont la connaissance est nécessaire au piéton. À ces notions seront ajoutées au cours moyen celles qui sont nécessaires au cycliste ainsi qu'à la conduite des animaux isolés ou en groupe et des troupeaux. Dans les classes les plus élevées seront ajoutées progressivement les connaissances utiles au conducteur de véhicules agricoles et de véhicules à moteur. »⁷

En 1983, un décret prévoit qu' « un enseignement des règles générales de sécurité est assuré dans les établissements relevant du ministre de l'Éducation nationale. Cette action éducative, coordonnée avec celle de la famille, vise à faire prendre conscience aux jeunes des risques et des dangers susceptibles de se présenter dans les diverses circonstances de la vie quotidienne ou résultant de causes naturelles et à susciter les comportements et les attitudes qui s'imposent. »⁸

Une circulaire de 1987 précise les objectifs et moyens de l'éducation routière dans les écoles maternelles et élémentaires, en soulignant le caractère transdisciplinaire de cet enseignement, qui doit s'appuyer particulièrement sur l'éducation civique et l'étude de cas concrets.

La circulaire n°2006-085 du 24 mai 2006 (faisant suite au décret n°2006-04) donne notamment pour enjeux et objectifs d'apporter aux élèves la connaissance des risques et des mesures de prévention liés à la vie quotidienne, et de « développer des comportements civiques et solidaires, le sens de la responsabilité individuelle et collective, à partir de situations concrètes et intelligibles. »⁹

2.4 Place actuelle au sein de l'Éducation nationale

Il entre ainsi dans les missions de l'école de promouvoir une éducation à la sécurité, et à celle liée à la route en particulier. Il s'agit d'un enseignement obligatoire et transdisciplinaire,

⁶ Legifrance. *Code de l'éducation*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000501555>.

⁷ Legifrance. *Code de l'éducation*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000670230&dateTexte>.

⁸ Legifrance. *Code de l'éducation*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000858761>.

⁹ *Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale*. Circulaire n°2006-085 du 24 mai 2006.

qu'il incombe aux enseignants de mettre en œuvre tout au long de l'année, dans le cadre du projet d'école et/ou lors d'actions spécifiques sur une journée ou une semaine thématique.

2.4.1 Textes de référence sur l'éducation à la sécurité routière à l'école primaire

2.4.1.1 Code de l'éducation

Le Code de l'éducation rassemble les textes réglementaires relatifs aux principes généraux de l'éducation. Il comprend une partie législative et une partie réglementaire.

Les articles D312-43, D312-44, D312-45, D312-46, R312-47, D312-41-1 traitent en particulier de l'enseignement des règles de sécurité routière. Ces textes prévoient qu' « afin de permettre aux élèves, usagers de l'espace routier, d'acquérir des comportements responsables, un enseignement des règles de sécurité routière est assuré par les établissements dispensant un enseignement du premier et du second degré. Cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans ces établissements. Il a un caractère transdisciplinaire. Les conditions de sa mise en œuvre sont fixées par le ministre chargé de l'éducation en vue d'assurer, notamment, une continuité dans l'apprentissage des règles de sécurité routière. »¹⁰

L'article R312-47 établit un lien avec l'article R211-1 du Code de la route, qui fixe notamment les règles relatives aux attestations scolaires de premier niveau.

2.4.1.2 APER

Le principe d'une Attestation de première éducation à la route (APER) a été instauré en 2002. Les dispositions en découlant sont décrites dans le B.O. n°40 du 31/10/2002 : la formation à la conduite et à la sécurité routière, la mise en œuvre de l'APER dans les écoles maternelles et élémentaires, ainsi que la préparation, la mise en œuvre et la validation sociale des attestations scolaires de sécurité routière.

Les objectifs de cet apprentissage relèvent « de l'ordre des savoirs (connaître des règles de circulation, de sécurité...), des objectifs de l'ordre des savoir-faire, qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau (anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions...), et des objectifs de l'ordre des comportements (être respectueux des autres usagers, ...). »¹¹

Cette attestation comprend deux documents destinés aux équipes pédagogiques :

¹⁰ Code de l'éducation, article D312-43.

¹¹ Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale n°40 du 31 octobre 2002.

- un document pédagogique (annexe n°2) constitué d'un tableau en trois parties (une pour chaque cycle) présentant les compétences visées et l'état de la progression de l'élève, avec des références aux programmes. L'élève est pris en compte en tant que piéton, passager et rouleur ;
- une grille d'évaluation (annexe n°3) qui synthétise les objectifs, savoirs et savoir-faire énoncés dans le document pédagogique, et qui est intégrée au livret scolaire de l'élève.

L'attestation est attribuée en fin de cycle 3 par le conseil des maitres en fonction des résultats exigibles validés en fin de cycles 1 et 2, et validés ou en cours d'acquisition en fin de cycle 3.

2.4.1.3 Socle commun de connaissances et de compétences

Selon la compétence n°6 du Socle commun de connaissances et de compétences de 2005¹² en vigueur, il est indispensable d'inculquer aux élèves les compétences sociales et civiques nécessaires à la vie en société, et ce, dès l'école maternelle. Ils doivent entre autres :

- connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose ;
- savoir ce qui est interdit et ce qui est permis ;
- être éduqués à la sexualité, à la santé et à la sécurité ;
- être capables de respecter les règles de sécurité, notamment routière par l'obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière.

2.4.1.4 Programmes

Dans les programmes de 2008 encore en vigueur à l'heure actuelle à l'élémentaire, en ce qui concerne le cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1), il est stipulé que les élèves doivent prendre « conscience des notions de droits et de devoirs » et recevoir « une éducation à la santé et à la sécurité »¹³. En ce qui concerne celui des approfondissements (CE2-CM1-CM2), il est prévu entre autres l'étude des « contraintes de la vie collective » et des « règles élémentaires de sécurité routière »¹⁴.

En outre, l'éducation à la sécurité routière figure parmi les thèmes à aborder dans le programme d'enseignement moral et civique¹⁵ en vigueur depuis la rentrée 2015 :

¹² *Socle commun des connaissances et des compétences*. Décret du 11 juillet 2006.

¹³ *Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale*. Hors-série n°3 du 19 juin 2008. Programme du CP et du CE1.

¹⁴ *Ibid.* Programme du CE2, du CM1 et du CM2.

¹⁵ *Journal officiel du 21 juin 2005*. NOR : MENE1511645A.

- Au niveau de la dimension du droit et de la règle aux cycles 2 et 3, l'enseignement vise notamment l' « initiation au Code de la route et aux règles de prudence, en lien avec l'Attestation de première éducation à la route (Aper) » ;
- Au niveau de la dimension de l'engagement au cycle 3, l'un des objets d'enseignement vise à une « sensibilisation à la responsabilité en lien avec l'Attestation de première éducation à la route (Aper) ».

En ce qui concerne plus particulièrement le cycle 1, les programmes en vigueur¹⁶ stipulent que :

- « L'école maternelle assure ainsi une première acquisition des principes de la vie en société » ;
- « Pour les aider à découvrir, organiser et comprendre le monde qui les entoure, l'enseignant propose des activités qui amènent les enfants à observer, formuler des interrogations plus rationnelles, construire des relations entre les phénomènes observés, prévoir des conséquences » ;
- « Les enfants enrichissent et développent leurs aptitudes sensorielles, s'en servent pour distinguer des réalités différentes selon leurs caractéristiques [...] auditives et visuelles » ;
- Parmi les attendus de fin de cycle, les élèves doivent « prendre en compte les risques de l'environnement familial proche (objets et comportements dangereux, [...]).

2.4.1.5 Guide d'intervention en milieu scolaire

Le guide d'intervention en milieu scolaire « Éduquer à la responsabilité face aux risques » a été publié suite aux dispositions de la circulaire n°2006-085 du 24 mai 2006, relative à l'éducation à la responsabilité en milieu scolaire, incitant les divers représentants de l'État à mettre en œuvre des mesures permettant l'acquisition de comportements adaptés pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours.

Ce guide porte sur les risques routiers, ainsi que sur ceux de la vie courante, sanitaires et majeurs, et il propose diverses actions de prévention et d'éducation, tout en s'appuyant sur les programmes de l'Éducation nationale.

Il met en lumière la démarche pour une éducation efficace des 3A¹⁷ :

- **Anticiper** : mobiliser facilement des connaissances, plus ou moins spécifiques, adaptées à la situation rencontrée pour évaluer un ou des risques avant d'agir ;

¹⁶ *Bulletin officiel spécial n°2 du 26 mars 2015*. Annexe. Programme de l'école maternelle.

¹⁷ *Guide d'intervention en milieu scolaire*. Éduquer à la responsabilité face aux risques, p. 5.

- **Agir** : mettre en œuvre des compétences directement opérationnelles pour manifester des comportements réfléchis et responsables ;
- **Apprendre** : tirer profit de ses expériences ou de celles des autres pour renforcer en permanence ses capacités à agir de manière prudente et efficace et intégrer une démarche de prévention pour mieux anticiper.

La démarche est déclinée en 3 niveaux. En l'occurrence, le niveau de « débutant » (enfants de 2 à 7 ans) vise les acquisitions suivantes¹⁸ :

- Anticiper :
 - Regarder et identifier les différents lieux de l'espace routier ;
 - Prélever et utiliser les informations visuelles et sonores pour se déplacer à pied sur le trottoir ;
 - Prélever et utiliser les informations visuelles et sonores pour traverser.
- Agir :
 - Se déplacer en marchant sans se mettre en danger ;
 - Savoir traverser une rue ;
 - Apprendre à monter et descendre d'un véhicule pour rester en sécurité ;
 - Utiliser un dispositif de retenue ;
 - Effectuer une alerte simple (appeler le 15).
- Apprendre :
 - Décrire les trajets quotidiens en repérant les points pouvant présenter un danger ;
 - Discerner les bruits indicateurs de la proximité d'un engin qui roule ;
 - Comprendre l'utilité du dispositif de retenue.

2.4.2 Les partenaires

L'éducation à la route est une action menée au niveau national qui implique un partenariat entre différents acteurs de la vie publique, qui agissent en collaboration avec l'Éducation nationale.

Les différents secteurs concernés apportent chacun des compétences propres et un cadre différent qui complètent le travail des enseignants.

2.4.2.1 Associatifs

Divers acteurs associatifs évoluent dans le champ de la sécurité routière. Parmi les plus présents figurent les associations Prévention routière et Prévention MAIF.

¹⁸ Ibid., p. 9.

2.4.2.1.1 Prévention routière

L'association Prévention routière, à but non lucratif régie par la loi de 1901, a été créée en 1949 et a depuis été reconnue d'utilité publique. Sa mission est d'« étudier et mettre en œuvre toutes les mesures et encourager toutes les initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière ».¹⁹

Par le biais des comités départementaux, les bénévoles de l'association interviennent notamment dans les écoles pour animer des débats ou encore proposer des exercices en milieu protégé.

Nombre de supports pédagogiques, interactifs ou non, sont mis à la disposition des enseignants pour les aider dans leurs projets d'éducation routière.

2.4.2.1.2 Prévention MAIF

La Prévention MAIF est une association à but non lucratif (loi de 1901) créée en 1980 sous l'impulsion de la MAIF, mutuelle à l'origine réservée aux enseignants. Son but est de « développer, notamment en milieu scolaire, des actions d'éducation à la sécurité routière et domestique au bénéfice des enfants »²⁰. Elle est agréée par le ministère de l'Éducation nationale au titre d'association éducative complémentaire de l'enseignement public.

Elle édite de nombreux outils pédagogiques, qu'ils soient numériques ou non : brochures, guides, vidéos, jeux interactifs...

Parmi les actions de l'association figurent les permis cycliste (pour les élèves de 10-11 ans) et piéton (pour les élèves de 8-9 ans), qui visent à former aux règles de circulation par des mises en situation et des jeux de questions-réponses.

2.4.2.1.3 Institutionnels

La Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR), dépendante du ministère de l'Intérieur, est en charge au niveau institutionnel d'élaborer et mettre en œuvre la politique de lutte contre l'insécurité routière.

Parmi ses missions figurent la définition, le pilotage et l'évaluation des politiques liées à l'éducation et à la formation des usagers de la route.

Chaque préfecture possède un chef de projet de sécurité routière ainsi qu'un Pôle sécurité routière (PSR), chargé entre autres d'organiser des opérations multi-partenariales, comme par exemple les interventions de la police ou de la gendarmerie dans les écoles.

¹⁹ Prévention routière. Repéré à <http://www.preventionroutiere.asso.fr/Nous-connaitre/Notre-mission>.

²⁰ Prévention MAIF. Repéré à <https://www.maif.fr/association-prevention-maif/fondements-de-l-association/fondements-association-1.html>.

En outre, afin de coordonner tous ces intervenants, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, les académies et DSDEN désignent un ou plusieurs correspondants sécurité, en charge d'un type d'éducation à la sécurité (risques majeurs, sécurité routière) et/ou d'un niveau (1^{er} ou 2nd degré).

2.5 Attentes et enjeux actuels pour une éducation à la sécurité routière

Actuellement, tel que le droit à la sécurité routière est ressenti au sein de notre société, il incombe aux pouvoirs publics de garantir cette sécurité en mettant en œuvre les mesures nécessaires à la prévention et à la réduction de l'accidentalité. La hausse de la mortalité routière depuis deux ans ne fait que renforcer ces attentes.

2.5.1 Continuum éducatif

L'évolution actuelle des réflexions en lien avec la formation à la sécurité routière met l'accent sur le dispositif du continuum éducatif, notion qui avait fait pour la première fois son apparition dans un rapport daté de 1997 sur la formation des usagers de la route et des conducteurs, remis au ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement. Ce rapport avait souligné la nécessité que « les connaissances et les compétences de l'utilisateur de la route et du conducteur doivent progresser de façon continue depuis l'enfance jusqu'au permis de conduire en fonction des capacités et des besoins de chaque âge ».²¹

Il s'agit du principe selon lequel le passage du permis de conduire ne suffit pas à former à la sécurité routière. Cette éducation doit :

- se faire tout au long de la vie du citoyen, des plus jeunes aux plus âgés ;
- concerner la totalité des usagers de la route, pas seulement les conducteurs ;
- s'appliquer progressivement et de manière continue, tout en prenant en compte les différents stades de développement physiques et moraux des individus et leurs usages de la route ;
- être dispensée par une multitude d'acteurs : les pouvoirs publics (dont l'Éducation nationale), les écoles de conduite, les parents, les associations de prévention...

Ainsi, le versant scolaire du continuum éducatif (de la maternelle au lycée) a été déterminé dans l'optique de former l'élève à devenir un citoyen de la route et lui faire prendre conscience qu'il s'agit d'un espace à partager dont l'usage implique des droits et des obligations.

²¹ Verre J. (1997). *Formation des usagers de la route et des conducteurs : rapport au ministre de l'équipement, des transports et du logement*. Repéré à http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/974072151/index.shtml#book_presentation.

2.5.2 Éducation à la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté a occupé au cours de l'histoire de l'école une place plus ou moins prépondérante, sous les termes d'instruction morale et civique ou encore éducation civique, pour devenir aujourd'hui l'enseignement moral et civique. Aujourd'hui l'évolution de la société et ses exigences ont conduit l'Éducation nationale à lui accorder une importance toute particulière en lui donnant une place et un horaire dédiés au sein des programmes. Davantage qu'une discipline, la mise en place de comportements citoyens est devenue un enjeu primordial de l'école.

L'exigence d'éducation à la responsabilité est forte. Il est demandé de faire acquérir aux élèves des attitudes responsables en matière de prévention et face aux risques. Au-delà de connaissances, les élèves doivent acquérir des savoir-faire et des attitudes à reproduire en dehors du cadre scolaire. L'enfant devenu adulte devra mettre en œuvre des comportements sociaux et civiques adaptés.

L'éducation à la route se retrouve ainsi dans les quatre dimensions constitutives de l'enseignement moral et civique :

- *Culture de la sensibilité : soi et les autres.* L'enfant doit être capable non seulement de prendre soin de lui, de contrôler ses émotions, mais aussi de prendre en compte le comportement d'autrui et de comprendre qu'il fait partie d'une collectivité ;
- *Culture de la règle et du droit : des principes pour vivre avec les autres.* L'enfant doit comprendre l'intérêt du respect des règles et savoir s'y conformer ;
- *Culture du jugement : penser par soi-même et avec les autres.* L'enfant doit être amené à former son propre jugement en prenant en compte les arguments présentés par autrui et à comprendre que son intérêt particulier peut différer de l'intérêt général ;
- *Culture de l'engagement : agir individuellement et collectivement.* L'enfant doit être capable de s'impliquer dans la vie scolaire, de travailler en autonomie ou de coopérer.

Sachant que l'insécurité routière a pour cause principale des facteurs comportementaux, il s'agit davantage de faire intégrer aux élèves des réflexes civiques de partage des espaces de circulation, de développer leur sens des responsabilités (pour assurer leur propre sécurité et prendre en compte celle des autres), que de les former au Code de la route. Il est nécessaire pour les équipes enseignantes de s'adapter non seulement aux évolutions en matière de législation, d'urbanisation, de signalisation, de technique automobile (le silence des véhicules électriques par exemple), mais aussi de prendre en compte les études liées au développement de l'enfant, dans ses capacités intellectuelles, sensorielles et motrices.

2.5.3 Rôle parental

Le rôle parental dans l'éducation à la route est bien entendu primordial. D'une part, les parents sont les premiers modèles de leurs enfants, qui agissent en partie par imitation. D'autre part, ils sont, hors milieu scolaire, les représentants de l'autorité, ceux qui établissent et dictent les règles, et appliquent les sanctions.

L'un des enjeux est alors pour l'école de compléter et d'étayer les comportements acquis dans le cadre familial. « La mise en place efficace d'une éducation à la sécurité routière suppose la convergence de pratiques scolaires et familiales qui favorisent, dès l'école maternelle, la construction d'une conscience citoyenne. »²²

Il s'agit également de sensibiliser les parents à cette question. En effet, « former très tôt les enfants aux risques routiers permet aussi d'attirer l'attention des parents sur ces questions »²³. Cette sensibilisation peut s'envisager via le conseil d'école ou d'autres réunions liées à des actions ou projets spécifiques, via une implication aux actions ponctuelles (en tant qu'accompagnateurs ou observateurs), ou encore via une communication dans le cahier de vie ou par voie d'affichage.

3 Problématique

3.1 Présentation de la démarche

3.1.1 Contexte de l'école

J'effectue mon année en tant que professeur des écoles stagiaire au sein de l'école de Coudray, commune rurale de moins de 1 000 habitants.

L'effectif de l'école s'élève à 170 élèves répartis en 7 classes. Je suis en charge à mi-temps de la classe de TPS/PS/MS, qui se composait, de septembre à décembre, de 18 élèves de petite section et de 6 élèves de moyenne section. En janvier, les 6 élèves de moyenne section ont rejoint la classe de MS/GS ; 2 élèves de petite section ont fait leur rentrée, ainsi que 5 élèves de toute petite section. Depuis fin février, avec l'arrivée d'un nouvel élève de petite section, l'effectif total de la classe se porte à 26 élèves.

Les locaux de l'école maternelle ne comportent pas de salle de motricité attenante. Les activités physiques et sportives se déroulent donc soit sur la cour d'école, soit à la salle des fêtes, située à environ 200 mètres. Même si la première partie du trajet pour se rendre à

²² Eduscol. *L'éducation à la sécurité routière à l'école*. Repéré à <http://eduscol.education.fr/cid45635/l-education-a-la-securite-routiere-a-l-ecole.html>.

²³ *Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale n°40 du 31 octobre 2002*. Circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002.

cette salle peut paraître relativement sécurisée (une partie en sentier piétonnier et une autre dans une impasse de lotissement), la dernière partie l'est beaucoup moins. Il est en effet nécessaire de traverser un parking (utilisé notamment pour l'accès à la mairie), et l'entrée de la salle se situe sur une placette située au bord de l'axe routier principal du village (annexe n°4). Quelques situations dangereuses rencontrées à plusieurs reprises (par exemple un conducteur imprudent garé qui n'a pas attendu notre passage pour démarrer brutalement, reculer et rouler à très proche distance des enfants, un enfant se mettant subitement à courir en direction de la route, ou encore un autre apercevant un parent et courant vers lui sans se préoccuper de la situation alentour) m'ont ainsi confortée dans l'idée de la nécessité de travailler autour du thème de la circulation piétonne, de ses dangers potentiels et des règles à respecter pour limiter les risques d'accidents.

3.1.2 Ce qui est fait par l'école en matière de sécurité routière.

L'éducation à la sécurité routière à l'école de Coudray consiste principalement en l'organisation du permis piéton (en partenariat avec l'assurance scolaire MAE) et du permis cycliste (encadré par la Prévention routière à Château-Gontier).

Les enseignants profitent également des sorties scolaires pour rappeler les règles de sécurité, qu'elles soient axées sur le déplacement sur le trottoir, la traversée des routes, ou encore le comportement à adopter lors des voyages en car.

3.2 Pourquoi dès la petite section ?

En complément du contexte de l'école et des trajets quasi-quotidiens vers la salle des fêtes, rendant en l'occurrence l'éducation à la sécurité routière nécessaire dès la petite section, la circulaire datée de 2002 et consacrée à la mise en œuvre de l'APER souligne que « découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas "à prendre" mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de prendre en compte les autres usagers de la route. Le principe d'une éducation précoce, continue et générale, a été adopté dans l'ensemble des pays européens.. »²⁴

Ainsi, le principe d'aborder cet enseignement dès l'entrée en maternelle est dorénavant généralement admis, et se place dans la lignée du principe de continuum éducatif.

En outre, même s'il est parfois considéré que la maturité physiologique et psychologique de l'enfant de cet âge ne permet pas un réel apprentissage des règles de sécurité routière, des recherches récentes montrent que l'éducation précoce est possible et même souhaitable. Plus tôt la règle est internalisée par l'enfant, plus tôt elle sera inscrite dans ses valeurs propres, plus rapidement il sera capable de ne pas la transgresser et de s'autocontrôler.

²⁴ Idib.

3.3 Lien avec le développement de l'enfant

Les apprentissages en matière de sécurité routière ne peuvent ainsi pas se passer de prendre en compte le développement de l'enfant, que ce soit au niveau moteur, sensoriel, cognitif ou social, ainsi que son degré d'autonomie. Les capacités à anticiper et réagir plus ou moins vite, la perception des risques, ou encore la maîtrise du corps varient en effet considérablement en fonction de l'âge de l'enfant.

En matière de psychologie du développement, les théories évoluent et se complètent. Les travaux de Piaget ont notamment orienté la recherche relative à l'éducation à la route, mais d'autres auteurs (tels que James D. Demetre, Robert Siegler ou encore James J. Gibson, cités par Marie-Axelle Granié) ont également apporté des éléments faisant évoluer la pédagogie en la matière.

3.3.1 Développement moteur

Le développement moteur de l'enfant de 3-4 ans est encore en construction mais gagne en autonomie, et comprend déjà des automatismes et des facultés de locomotion et de préhension.

- L'enfant a acquis une bonne **base de compétences motrices** : « ses déplacements ne posent plus de problèmes, l'équilibre est assuré, la coordination bras-jambes est acquise et cette motricité est parfaitement rythmique, c'est-à-dire bien organisée sur le plan temporel »²⁵. Les déplacements se font de plus en plus rapides.
- Progressivement les mouvements s'automatisent, gagnent en tonicité, en précision, en contrôle et en coordination, ce qui permet notamment l'imitation. Ses **mouvements** sont **intentionnels** et « l'intérêt de l'activité praxique [...] permet [...] de solliciter des prises d'information de plus en plus précises sur l'environnement »²⁶, mais la dissociation motrice n'en est qu'à ses débuts.
- La **latéralisation** commence à s'installer, l'enfant devient souvent plus habile d'un côté du corps.
- Le **besoin de mouvement** est très prégnant et l'immobilité parfois difficile à conserver.

²⁵ Le Boulch, J.(1981). *Le développement psychomoteur de la naissance à 6 ans*. Paris : ESF, p. 84.

²⁶ Ibid., p. 85.

3.3.2 Développement sensoriel

Les perceptions sensorielles de l'enfant de 3-4 ans, qu'elles soient visuelles, auditives, olfactives ou kinesthésiques, dominent leur comportement. Dans la rue, ces perceptions diffèrent beaucoup de celles des adultes.

3.3.2.1 La vue

- Le **champ de vision** d'un enfant est beaucoup plus réduit que celui d'un adulte. Celui d'un adulte est de 180° alors que celui d'un enfant d'un mètre est d'environ 70°. Sa vision est centrale, il a du mal à prendre en compte ce qui se passe latéralement.
- Du fait de sa taille, son champ visuel est limité par de nombreux **obstacles**, qu'il s'agisse des voitures stationnées, des autres piétons, du mobilier urbain ou encore des diverses plantations (et inversement, ils peuvent être invisibles pour les conducteurs).
- Il n'établit pas toujours la **distinction entre voir et être vu**, ce qui fait qu'il peut considérer que le conducteur d'une voiture le voit, car lui-même voit le véhicule. Cet aspect est lié aux effets de l'égoïsme qui caractérise, selon Piaget, le fait que l'enfant de cet âge n'est pas encore totalement capable de prendre en compte le point de vue d'autrui, même si ce paramètre a depuis été contesté par diverses études relatives à la théorie de l'esprit, dont les « résultats suggèrent que les jeunes enfants sont conscients du fait que les autres personnes ont des perspectives visuelles indépendantes. [...] Plusieurs investigations [...] ont obtenu des preuves d'une bonne capacité de prise de point de vue à 3-4 ans. »²⁷
- **L'évaluation des distances et des vitesses** est encore approximative. Elle est parfois davantage liée à l'intensité du bruit ou à la taille du véhicule. Selon Piaget, « l'enfant serait incapable de différencier le temps et l'espace avant 8-9 ans et ferait, à cause de cela, des erreurs sur des tâches nécessitant de gérer des vitesses et des distances. »²⁸ L'enfant aura tendance à se centrer sur une des deux dimensions. Et au-delà des capacités perceptives, le piéton doit pouvoir également intégrer l'évaluation du temps disponible à celui nécessaire pour la traversée, selon la distance à parcourir ou les capacités motrices de chacun. Selon une étude de Lee, Young et McLaughlin de 1984, « la précision de la perception des distances et des vitesses semble varier en fonction de l'âge et l'utilisation de ces estimations sur la sécurité des intervalles donne lieu à beaucoup plus d'erreurs chez l'enfant que chez

²⁷ Granié, M.-A. (2004). *L'éducation routière chez l'enfant : évaluation d'actions éducatives*. Rapport INRETS n°254, p. 33-34.

²⁸ Ibid., p. 24.

l'adulte. La précision nécessaire à ces jugements ne semble pas atteinte avant 11 ans. »²⁹

- Le fait de regarder (lors de la traversée par exemple) peut ne pas suffire à détecter tous les dangers potentiels. L'enfant fait parfois preuve d'une **attention sélective**, et est par conséquent susceptible de centrer son regard sur les gros véhicules et ne pas voir les deux-roues par exemple, ou bien encore sur les éléments qui lui semblent attractifs plutôt que ceux utiles à sa mobilité en tant que piéton.

3.3.2.2 L'ouïe

- Même si les enfants ont une bonne capacité auditive, la **provenance des bruits** et leur identification sont encore délicates. L'enfant éprouvera donc de grandes difficultés à repérer d'où vient le danger potentiel.
- En outre, lorsque les bruits se conjuguent, il est susceptible de **ne sélectionner que le son sur lequel son intérêt se portera prioritairement**. Cet intérêt ne sera pas forcément fonction du risque associé mais plutôt de l'affectif porté, comme par exemple des cris d'enfants, de la musique, des aboiements de chien ou encore le passage d'un avion.

Cependant de récentes études montrent que ces lacunes au niveau des facultés d'analyse et d'évaluation de l'enfant sont davantage liées à une mauvaise coordination perceptive/motrice plutôt qu'à une incapacité physiologique, et sous-tendraient ainsi que cette coordination peut faire l'objet d'un apprentissage plus précoce.

3.3.3 Développement cognitif, moral et social

Différentes caractéristiques liées au développement intellectuel de l'enfant de 3-4 ans le rendent particulièrement vulnérable en tant qu'utilisateur de la route :

- Les facultés d'**anticipation** sont encore peu développées. Il est difficile pour l'enfant de cet âge de prévoir l'évolution d'une situation ;
- Ses facultés de **concentration** restent limitées à une seule chose à la fois, ce qui peut l'empêcher de se comporter en toute sécurité sur le trottoir, si, par exemple, il joue en même temps, ou encore s'il utilise trottinette ou rollers. Il éprouve des difficultés à gérer des situations nécessitant d'intégrer plusieurs paramètres variables, telles que les déplacements sur le trottoir impliquant ses propres actions ainsi que celles d'autrui. Le risque est alors que l'enfant se fixe sur un aspect de la situation et mette de côté les autres.

²⁹ Ibid., p. 39.

- La **vitesse de traitement de l'information** est bien moindre que celle d'un adulte ; en découle un temps de réaction plus long, d'autant plus que ce ne sont pas forcément les informations pertinentes qui sont prélevées.
- Il est dominé par ses **émotions** plus que par la raison, ce qui peut le conduire par peur ou joie à réagir de façon inadaptée (comme par exemple l'enfant de ma classe tout heureux d'apercevoir sa grand-mère, et qui s'est mis à courir dans sa direction sans se préoccuper des éventuels dangers). Le psychopédagogue Roger Mucchielli pense qu' « il n'est pas question, en tout cas, d'attendre un réalisme quelconque à cet âge, de faire appel à la raison : les modes d'action, comme les modes de perception, sont affectifs. » et « le réel et l'imaginaire se confondent »³⁰.
- Ses actions sont encore souvent impulsives et **imprévisibles** (comme par exemple l'enfant de ma classe qui s'est mis à courir en direction de la route sans raison apparente).
- Du point de vue de sa représentation du monde, l'enfant n'a pas conscience du **caractère irréversible de la mort**.
- Au niveau de la **représentation de l'espace**, même si l'enfant commence à se repérer de plus en plus aisément, Piaget pense qu' « il est incapable d'indiquer ses déplacements sur une maquette (même très figurative) ou sur un plan, de reconstruire les relations topographiques qu'il a utilisées dans ses déplacements. Ses souvenirs sont en quelque sorte moteurs »³¹, d'où la non-pertinence de faire travailler les élèves sur les itinéraires et l'identification de dangers à partir de plans ou maquettes du quartier de l'école, et l'intérêt de les confronter au réel.
- L'enfant de 2 à 6 ans perçoit les règles à travers les **sanctions** et les récompenses, ses actions sont davantage guidées par la peur d'être grondé et par l'obéissance à l'autorité que par les valeurs morales (cf. les stades de développement moral de Lawrence Kohlberg).
- Alors qu'Arnold Gesell pense que « 3 ans est une sorte de majorité », et que « loin d'être opposant [l'enfant] cherche à plaire et à se conformer à ce que font les autres »³², Henri Wallon pense que cet âge correspond à la **phase typique d'opposition** de l'enfant de 3 ans, la période du « non ». C'est selon lui « dans le dépassement de [cette crise d'opposition] que se réalise le développement

³⁰ Mucchielli, R. (1998). *La personnalité de l'enfant*. Paris : ESF, p. 53.

³¹ Tourrette, C., Guidetti, M. (1995). *Introduction à la psychologie du développement, du bébé à l'adolescent*. Paris : Armand Colin, p. 58.

³² Gesell, A., Ilg, F.L. (2008). *Le jeune enfant dans la civilisation moderne*. Paris : Presses Universitaires de France, p. 204.

psychologique »³³. En lien avec cette phase, Marie-Axelle Granié, chargée de recherche au laboratoire de psychologie de la conduite à l'INRETS, explique que l'enfant se confronte alors à de nouvelles règles et cherche à les tester, et que « c'est par différenciation des réactions à la transgression et au "bon" comportement que l'enfant intériorise les normes sociales. »³⁴. L'enjeu est donc que l'enfant s'approprie ces règles sociales, et qu'elles se transforment progressivement en règles morales.

- Cet âge marque le passage du familial au social. L'enfant doit dorénavant prendre en compte différentes **normes sociales**, véhiculées par son milieu familial, scolaire ou par ses pairs. Apparaît alors un risque de pratiques non convergentes, pas toujours en adéquation totale avec la norme légale. L'enfant sera alors, dans le cadre de son processus d'auto-construction, conduit à construire son propre système de règles en fonction des différentes attentes sociales, et à s'adapter à ce qui est attendu de lui dans les différents milieux et contextes.
- Au niveau de la représentation du réel, il agit beaucoup par imitation, et notamment par **imitation du modèle adulte**, d'où la primordialité du rôle parental. L'effet négatif en matière de sécurité routière peut alors être double : suivre un modèle de comportement non adapté (par exemple une traversée hors du passage piéton), ou bien suivre un modèle de comportement adapté, mais différé dans le temps alors que les conditions sont différentes (par exemple traverser sur le passage piéton quelques instants plus tard sans vérifier l'approche éventuelle de véhicules).
- La **présence rassurante et sécurisante** dans la rue de ses parents ou d'adultes à ses côtés peut conduire l'enfant à ne plus se préoccuper d'éventuels dangers et engendrer une prise de risques irréfléchie.

Certaines de ces capacités non encore développées pourraient ainsi conduire à penser que seule la protection prévaudrait tant que l'enfant n'a pas atteint un stade de maturité défini. Néanmoins nombre de chercheurs estiment que son développement peut être accéléré par l'éducation, d'autant plus que d'autres caractéristiques relatives à l'enfant de 3-4 ans laissent penser qu'il est possible à cet âge d'aborder l'apprentissage des règles de sécurité routière :

- Cet âge se caractérise par un profond **désir d'apprendre et de grandir, de prendre des responsabilités**, même si cela peut le conduire à un désir d'autonomie et un goût du risque pas toujours mesuré ;

³³ Ricaud-Droisy, H., Oubrayrie-Roussel, N., Safont-Mottay, C. (2014). *Psychologie du développement, enfance et adolescence*. Paris : Dunod, p. 31.

³⁴ Granié, M.-A. (2004). *L'éducation routière chez l'enfant : évaluation d'actions éducatives*. Rapport INRETS n°254, p. 48.

- Cet âge correspond à la période préopératoire telle que décrite par Piaget. Même si à ce stade la pensée de l'enfant reste très concrète et liée à l'expérience vécue, il devient progressivement capable de dépasser le temps et l'espace immédiats, de se représenter mentalement les actions, d'évoquer l'absent, des objets ou situations non perçus. L'enfant se décentre peu à peu, et peut penser à quelque chose sans forcément manipuler. Se met ainsi en place la **fonction symbolique**.
- Cette fonction symbolique se retrouve dans le jeu, dont la place est primordiale. Le **jeu symbolique** permet de jouer à être quelque chose ou quelqu'un, de reproduire des comportements et scènes de la vie courante. Selon C. Tourrette et M. Guidetti, il facilite l'intégration des données nouvelles et a un rôle d'apprentissage des rôles sociaux. Quant à Marie-Hélène Plumet, maître de conférence en psychologie du développement, elle explique que le jeu aide à réguler les émotions et à développer de manière significative entre 3 et 6 ans les **fonctions exécutives**, qui représentent les processus mentaux nécessaires pour atteindre l'objectif visé, pour s'adapter aux situations nouvelles et pour contrôler les activités cognitives, motrices ou encore langagières. Trois compétences clefs sont alors mises en œuvre : la mémoire de travail (la capacité à mémoriser et organiser les informations), le contrôle inhibiteur (la capacité à gérer ses émotions, à se concentrer et à s'autocontrôler) et la flexibilité cognitive (la capacité de création pour trouver une solution et d'adaptation).
- Au niveau du développement du **langage**, l'enfant commence à produire et comprendre des énoncés de plus en plus complexes, à assimiler et utiliser un vocabulaire en constant enrichissement, et à articuler plus précisément. En outre, il éprouve de l'intérêt pour l'apprentissage de mots nouveaux.
- Même si l'apprentissage dépend du niveau de développement de chacun, l'enfant est capable de progresser, d'acquérir de nouvelles compétences grâce à l'étayage d'autrui (un adulte - parent ou enseignant - ou un pair davantage expert), ce que Vygostki appelle la **zone proximale de développement**, ce qui rappelle que l'éducation faite par les adultes pourra amener l'enfant à intégrer des comportements adéquats à son statut d'utilisateur de la route.
- A cet âge, même si la pensée de l'enfant est encore égocentrique, les **interactions entre pairs** se multiplient progressivement, ne serait-ce que par l'observation les uns des autres. Il en découle une influence réciproque.

Historiquement, l'éducation routière s'est beaucoup basée sur les théories de Piaget concernant le développement cognitif de l'enfant et la limitation de ses capacités en fonction de son degré de maturité. Mais des recherches plus récentes « remettent en cause ce point de vue en prenant en compte les effets des interactions sociales sur l'apprentissage

cognitif »³⁵. Ainsi est il nécessaire de prendre en compte l'enfant en tant qu'être social en construction, pour lequel l'apprentissage peut être un facteur de développement accéléré des capacités.

3.4 Pourquoi privilégier l'enfant-piéton ?

Même si le nombre d'enfants victimes de la route concerne en majorité l'enfant en tant que passager de véhicule, il ne me paraissait pas pertinent d'axer mon enseignement sur ce statut. D'une part, ce type d'accident dépend majoritairement du comportement du ou des conducteurs impliqués. D'autre part, aucune confrontation au réel n'était envisageable, les sorties scolaires n'étant pas organisées sur mon temps de stage, même si finalement un changement de programme donnant lieu à un trajet en car a été l'occasion d'évoquer en amont et en aval certains comportements à adopter en tant que passager (l'obligation et l'intérêt du port de la ceinture de sécurité, et l'importance de rester calme et de ne pas crier pour ne pas gêner le conducteur).

Il ne me semblait pas approprié non plus d'aborder le statut de l'enfant-rouleur. Beaucoup d'enfants de cet âge restent encore dans l'espace du domicile pour s'exercer au tricycle ou vélo. Peu circulent sur les trottoirs. Et là encore, même si l'école dispose de quelques tricycles et vélos, les situations d'apprentissage n'étaient pas transposables au milieu réel.

L'acquisition de savoirs et savoir-faire liés au statut d'enfant-piéton constitue une base (qui servira en outre aux apprentissages liés au statut d'enfant-rouleur) pour l'utilisateur de la route qu'est l'enfant : l'identification des espaces, leurs usages, leurs usagers. Par ailleurs, même si l'enfant de cet âge reste sous la responsabilité de l'adulte accompagnant, l'enseignement des premières règles relatives au déplacement sur le trottoir et à la traversée de chaussée vise la préparation à l'autonomie, la compréhension de l'intérêt des règles et des dangers potentiels, et ainsi la minimisation des comportements accidentogènes qui peuvent survenir alors que l'enfant échappe à la surveillance de l'adulte.

4 Analyse de pratique

4.1 Présentation de la mise en œuvre

4.1.1 Modalités

Pour la mise en œuvre des activités, j'ai préféré attendre le mois de janvier et le départ des six élèves de moyenne section dans la classe supérieure, afin que tous les élèves puissent

³⁵ Granié, M.-A. (2010). « Socialisation au risque et construction sociale des comportements de l'enfant piéton : éléments de réflexion pour l'éducation routière ». *Enfances, Familles, Générations*. N°12, p. 88-110.

bénéficier des apprentissages de la séquence (annexe n°5) d'un bout à l'autre, avec sa progression, et que l'analyse présente ainsi davantage de cohérence. La mise en œuvre s'est donc déroulée de mi-janvier à fin mars 2016.

J'avais fait le choix d'organiser les activités l'après-midi, les activités en matinée étant communes à celles de ma collègue titulaire du poste et planifiées sur toute la semaine.

4.1.2 Méthodologie

Afin de répondre à la problématique présentée dans ce mémoire, la transcription des paroles des élèves paraissait la méthode la plus pertinente pour le recueil des données. J'ai ainsi effectué des enregistrements audio des séances suivantes, que j'ai ensuite transcrits (annexe n°6) :

- l'échange suivant la lecture de l'album *Trottoirs piégés* ;
- l'échange autour de l'affiche *Bonjour les piétons* ;
- le loto sonore ;
- le tri des disques du jeu *As'truc* ;
- le visionnage des photos de la sortie dans le quartier ;
- la rédaction de la liste des règles de déplacement sur le trottoir et de traversée.

La limite de ce mode de recueil de données réside notamment dans le fait que les propos ne sont pas toujours audibles (les enfants éprouvent encore des difficultés à parler chacun leur tour et les capacités langagières sont de niveaux très différents), que certains osent encore peu prendre la parole en grand groupe, et que la transcription ne reflète pas forcément les intonations, les silences ou les interactions entre élèves.

Par ailleurs, j'avais procédé à l'enregistrement audio du premier groupe lors la séance de placement des usagers sur les espaces correspondants, mais la transcription n'était pas pertinente, étant donné l'importance visuelle de la manipulation. J'ai donc opté pour la prise de photos, méthode que j'ai également privilégiée lors de la sortie dans le quartier de l'école. Les photos furent utilisées comme support pour des séances ultérieures de verbalisation. J'avais initialement envisagé de filmer la sortie, mais je craignais d'une part que cela ne fasse baisser mon degré de vigilance quant aux dangers potentiels environnants, et d'autre part que les élèves soient perturbés et centrés sur l'objet caméra (ce qui se produit ponctuellement lors de séances d'EPS). La prise de photos, l'observation et la prise de notes en aval immédiat de ces séances ont néanmoins permis de compléter le travail de recueil de données.

4.1.3 Les objectifs généraux

En prenant pour base les objectifs de l'APER, l'enjeu était d'inculquer aux élèves l'intérêt de respecter les règles de circulation piétonne pour prévenir les dangers et limiter les risques d'accidents, plutôt que par obéissance à la règle dictée par l'adulte et par crainte d'être réprimandés et/ou sanctionnés. Apprendre, mais surtout comprendre. Comprendre l'enjeu de la sécurité, comprendre les conséquences potentielles, comprendre les règles afin qu'elles soient d'autant mieux appliquées.

L'objectif n'était ainsi pas seulement l'acquisition d'automatismes de comportement, mais aussi une sensibilisation générale aux risques liés à l'espace urbain et aux notions de danger et de sécurité.

Par ailleurs, il ne s'agissait pas de chercher à rendre les élèves autonomes, mais plutôt de les préparer à l'autonomie, de faire le lien entre la pratique et les règles générales, de commencer à leur apprendre à traiter l'information.

4.2 Situations pédagogiques employées

Afin de tenter d'atteindre ces objectifs, il paraissait nécessaire de proposer des situations pédagogiques variées, dans lesquelles les élèves joueraient un rôle actif, et ancrées au maximum à la réalité afin de donner du sens aux apprentissages.

4.2.1 Activités en regroupement au sein de la classe

L'avantage des activités avec la totalité des élèves est de fédérer le groupe classe, de développer le vivre ensemble et le sentiment d'appartenance au groupe, de s'approprier les règles de la vie sociale.

Cette organisation permet également de confronter les représentations des uns et des autres, de provoquer interaction et échange.

La difficulté majeure était néanmoins de maintenir l'attention de tous et de faire en sorte que chacun se sente concerné, tout en régulant la prise de parole, non seulement pour inciter les élèves les plus discrets à participer, mais aussi pour instaurer les bases de la communication collective réglée (écouter autrui, attendre son tour pour parler, lever la main pour attendre d'être interrogé...), encore difficilement appliquées.

4.2.1.1 Lecture d'un album de fiction

J'ai choisi comme première approche du thème l'une des cinq aventures du recueil *La rue de tous les dangers* de Sylvie Girardet et de Fernando Puig-Rosado, mettant en scène les risques liés à la circulation des monstrobiles à Piétonville. Dans *Trottoirs piégés*, une petite fourmi rouge se rend chez sa grand-mère à pied en faisant face sur son chemin à

différents dangers, dont l'imprudence d'animaux en rollers, à trottinette et à vélo, la chute liée à sa position trop près du trottoir et à une monstromobile qui la frôle, ainsi que le manque d'attention visuelle en marchant (ouverture d'une portière, trou dans le sol, sortie de garage) (annexe n°7).

Après la deuxième lecture (la première lecture avait eu lieu la veille), j'ai proposé une séance d'échange afin de recueillir les représentations initiales des élèves. Il me paraissait en effet important d'essayer de comprendre qu'elle était leur vision des règles de déplacement sur le trottoir, vision liée pour beaucoup au contexte familial, et de me baser sur leurs conceptions de ce qu'est la sécurité piétonne. J'ai ainsi orienté le questionnement afin de les amener à s'interroger sur le comportement des personnages et de tenter d'élargir la discussion sur leur propre pratique.

Pour quelques enfants il a été toutefois difficile de se détacher de l'histoire et d'établir une correspondance avec leur propre expérience, soulignant de ce fait que la distinction entre l'imaginaire et le réel ne s'est pas encore complètement opérée. Plusieurs ont ainsi affirmé avoir déjà croisé des monstromobiles, l'une d'elles ayant même mangé un papa. Un élève a cependant ajouté qu'il s'agissait de son rêve, montrant ainsi que la limite entre fictif et réel est en construction mais encore floue.

Du point de vue de l'interaction, même si les élèves n'étaient pas encore totalement dans le dialogue entre pairs, mais plutôt dans la réponse aux questions de l'enseignante, ils étaient néanmoins dans l'écoute puisqu'ils rebondissaient fréquemment sur les propos des uns et des autres pour ajouter leur point de vue.

4.2.1.2 Affiche *Bonjour les piétons*

Suite à la première séance autour de l'album de fiction, il semblait utile dans un deuxième temps de préciser l'usage du trottoir et ses usagers. J'ai pour cela pris comme support une affiche intitulée *Bonjour les piétons* (annexe n°8) tirée du coffret pédagogique *Sur les pas de Tom et Lila* consacré à l'apprentissage pour l'enfant piéton et édité par l'association Prévention routière. L'échange en classe entière a permis d'établir une liste en commun, avec un vocabulaire commun, selon la technique de la dictée à l'adulte.

4.2.1.3 Loto sonore

J'ai proposé un jeu de loto sonore en classe entière dans le but d'identifier quelques sons urbains et d'inciter les enfants à prendre l'habitude de prêter attention aux bruits de la rue. Même si sur le fond, cette activité aurait probablement été davantage bénéfique en petits groupes, cette organisation me semblait difficile d'un point de vue pratique : j'avais en effet présumé que les autres élèves en activité autonome auraient été perturbés et attirés par les bruits provenant du jeu. En outre le déroulement du jeu en trois phases (écoute seule,

affichage et description des photos, association sons/photos) a permis à une majorité de jouer un rôle actif.

4.2.1.4 Visionnage photos

Le visionnage de photos en regroupement est une activité que les enfants pratiquent de manière hebdomadaire depuis la période 2 : l'exploitation des photos prises en EPS permet de rappeler les consignes et d'employer le vocabulaire spécifique (notamment les verbes d'action et le matériel). Ayant constaté un réel bénéfice langagier lors de ces séances, j'ai en l'occurrence utilisé ce média après la première séance de parcours sur la cour d'école afin de revenir sur l'activité proposée et préciser les consignes qui n'avaient visiblement pas été respectées et/ou comprises par tous, dans l'optique de la deuxième séance qui donnait en outre lieu à une consigne supplémentaire. J'ai également proposé un visionnage des photos d'une sortie au cinéma, ainsi que de celle dans le quartier en fin de séquence, afin de verbaliser et de ce fait consolider l'apprentissage des règles appliquées, en plus de l'intérêt de rappeler le vécu.

4.2.2 Activités dans le cadre d'ateliers

Du point de vue de l'élève, les activités en groupe restreint permettent soit de coopérer pour résoudre une même tâche, soit de le faire individuellement et d'échanger verbalement. Chaque élève a ainsi la possibilité d'avoir un rôle actif et de prendre part à l'échange.

Du point de vue de l'enseignant, elles permettent de prendre davantage en compte les besoins de chacun et d'accompagner les élèves avec un étayage adapté, tout en facilitant le questionnement lié à la verbalisation des procédures employées.

4.2.2.1 Jeu *As'truc*

Le jeu *As'truc Mémo Sécurité Routière* se compose de disques présentant des situations à risques par paires (bon comportement vs comportement dangereux). J'avais préalablement sélectionné les situations relatives à la mobilité piétonne et les avais présentées dans le cadre d'un atelier dirigé de groupe (5/6 élèves). Après une première phase de manipulation libre, puis de verbalisation, les élèves ont été amenés à trier les situations dangereuses de celles qui ne l'étaient pas.

Une fois tous les groupes encadrés, nous avons effectué une mise en commun en classe entière par l'affichage-tri sur les portes de placard des disques par les élèves (annexe n°9).

4.2.2.2 Photos espaces/usagers

J'ai organisé une activité sous forme d'atelier dirigé en groupe de 5/6 élèves afin d'identifier les espaces urbains et leurs usagers. Les élèves avaient pour consigne de placer sur les différents espaces figurant sur les photos plastifiées les usagers correspondants (piéton, cycliste et automobile). Il s'agissait de photos des alentours de l'école, de lieux familiers des élèves, avec des prises de vue sous l'angle des enfants, c'est-à-dire près du sol (exemples en annexe n°10). Ce fut l'occasion de laisser place à l'autonomie dans le choix des photos et des usagers (étiquettes d'adultes, enfants, cyclistes, voitures, bus), puis de questionner les élèves individuellement pour justifier leurs placements, en faisant appel à une validation en commun en cas de doute.

Par la suite cet atelier a été proposé en autonomie sur le temps d'accueil du matin, permettant à ceux qui le souhaitaient de manipuler d'autres photos et d'autres usagers.

4.2.2.3 Parcours sur tapis

J'ai également organisé un atelier de groupe ayant pour support un tapis de jeu, différent de celui à demeure en classe, figurant uniquement routes, passages piétons et espaces verts (l'absence de représentation de bâtiments évitant ainsi une surcharge d'informations visuelles). Étant donné l'objectif d'axer sur le déplacement piéton (trottoir et traversée), seuls les personnages étaient fournis. Dans un premier temps, certains élèves ont pu faire circuler librement les personnages sur le tapis, tandis que d'autres observaient les déplacements et avaient alors le loisir d'intervenir spontanément ou selon mon questionnement au sujet du respect des règles de sécurité. Dans un second temps, j'avais disposé çà et là des photos des bâtiments connus des enfants (école, cantine, garderie, salle des Coudriers) afin de donner pour consigne de se rendre d'un bâtiment à l'autre (annexe n°11).

J'avais initialement envisagé comme variable d'inclure quelques voitures afin de prendre en compte le paramètre de non-traversée en cas d'approche de voiture ou de traversée en cas d'arrêt. Je craignais cependant que l'objectif principal d'entraînement à la mobilité piétonne passe au second plan devant l'attrait pour la circulation automobile, ce qui a d'ailleurs eu lieu lorsque l'activité a été prolongée de manière autonome sur le temps d'accueil et lors de laquelle certains enfants sont allés chercher des voitures par eux-mêmes.

4.2.3 Situations simulées

Une situation simulée est une situation d'apprentissage permettant de résoudre des problèmes susceptibles d'être rencontrés dans la vie réelle.

Avant de mettre les enfants en situation réelle dans le quartier de l'école, j'ai souhaité consolider les apprentissages via un parcours sur la cour, afin que les enfants reproduisent

le vécu et des comportements, avec l'apport des éléments d'apprentissage. Pour cela, j'ai peint plusieurs passages piétons, en plus des lignes déjà tracées délimitant « la route des vélos », avec lesquelles les enfants sont familiarisés depuis le début d'année, grâce à diverses activités de déplacement et à leur pratique pendant les temps de récréation. J'ai disposé quatre chaises marquant des lieux connus des élèves à l'aide de photos grand format fixées : l'école, la cantine, la garderie et la salle des Coudriers. Un tel aménagement avait pour but de scénariser l'activité, d'y apporter un contexte permettant aux enfants d'y donner davantage de sens.

La première séance a été l'occasion pour les élèves de se déplacer en binômes, avec pour seule consigne de rejoindre les différents lieux identifiés (annexe n°12). J'ai choisi ne pas désigner d'enfants observateurs afin que tous soient en action, privilégiant d'entrecouper l'activité par quelques brefs bilans intermédiaires, donnant l'occasion pour les élèves de formuler la consigne de ne pas marcher sur la route et de traverser sur les passages piétons. Un bilan plus complet a été organisé le lendemain via le visionnage des photos prises.

La deuxième séance avait pour but de consolider l'application de comportements adaptés, en y ajoutant la consigne supplémentaire de devoir se rendre dans chaque lieu, obligeant ainsi les élèves à trouver à chaque fois le trajet approprié, en privilégiant la traversée sur les passages piétons plutôt que la distance la plus courte. Les élèves validaient leur passage en collant une gommette (une couleur différente présente sur chaque chaise) sur une petite fiche cartonnée, dans la case correspondant au lieu atteint.

Même s'il s'agissait de jouer un rôle et d'appliquer les règles correspondantes, ces séances ne faisaient pas appel au jeu symbolique à proprement parler, puisque l'initiative émanait de l'enseignante et que l'activité n'était pas totalement libre. La présence des passages piétons a cependant donné lieu par la suite à la mise en place de jeux symboliques au moment de la récréation, par les élèves de la classe ainsi que ceux des autres classes, ces jeux intégrant dans les scénarios mis en œuvre les règles régissant le monde qui les entoure, participant ainsi à leur assimilation.

4.2.4 Situations réelles

La mise en situation réelle est indispensable dans la mesure où elle permet aux enfants de se confronter à la réalité, d'acquérir de l'expérience, même si au départ il s'agit de s'exercer dans un environnement connu. Elle fait appel en outre aux trois aspects liés à la mémorisation des apprentissages : visuel, auditif et kinesthésique. C'est notamment par la répétition des actions que les automatismes s'installent et que les comportements s'institutionnalisent peu à peu afin de s'appliquer en tout lieu.

Hormis l'adoption de comportements sûrs, le but était principalement que les élèves en comprennent la nécessité et les justifient. Les règles de déplacement sont d'autant mieux appliquées qu'elles sont comprises, et les compétences de mobilité piétonne d'autant mieux acquises qu'elles bénéficient d'une mise en pratique régulière. Vouloir protéger les enfants en leur demandant de respecter certaines règles est une chose, mais ne pas les expliquer revient à réduire les enfants à un rôle passif, qui peut avoir comme effet pervers à moyen terme de retarder leur prise d'autonomie.

Au-delà des raisons pratiques, il était préférable de rester dans un milieu connu, aux alentours de l'école, afin que les élèves puissent se concentrer davantage sur les règles à suivre plutôt que sur la découverte d'un nouveau milieu. C'est de plus dans ce milieu connu qu'ils évoluent majoritairement au quotidien. Leur faire repérer les zones accidentogènes et adopter les bons comportements représentait donc une vraie utilité.

4.2.4.1 Déplacements vers la salle des fêtes

Les trajets quasi-quotidiens vers la salle des fêtes, utilisée comme lieu de pratique des activités physiques, sportives et artistiques, n'étaient pas seulement l'occasion de rappeler les règles et de demander aux élèves de les appliquer, mais surtout de les expliquer, et d'amener les enfants à observer et analyser la situation présente.

L'absence de trottoir et de traversée rendait ces déplacements axés sur le partage de l'espace (allée de lotissement et parking), sur l'intérêt de rester « près du bord » (des maisons, du muret, du parterre de plantes), et sur l'identification des bruits.

4.2.4.2 Sortie scolaire au cinéma

La sortie scolaire au cinéma en février a surtout été l'occasion d'aborder en aval les règles de comportement à adopter en tant que passager : intérêt du port de la ceinture de sécurité et du calme dans le car. En effet, étant donné le fort taux d'encadrement adulte et le caractère inhabituel de l'environnement, il était difficile pour les élèves de se concentrer sur le déplacement piéton, même si ce fut l'occasion de prêter attention au bruit d'une sirène d'ambulance. L'exploitation de cette sortie a été toutefois profitable lors du visionnage des photos, occasion pour les élèves de décrire les situations vécues (le déplacement sur le trottoir et sur le parking, la montée dans le bus) et d'analyser la traversée de la route (le passage piéton, la voiture arrêtée, l'adulte qui faisait barrage...) (annexe n°13). Cependant l'absence du port de gilets fluorescents par les adultes encadrants est à regretter, car cette démarche aurait pu, au-delà du fait d'apporter davantage de sécurité lors du déplacement-même, induire questionnement et échange, attirant l'attention des élèves sur l'importance d'être vus.

4.2.4.3 Sortie dans le quartier de l'école.

La marche aux alentours de l'école (photos en annexe n°14) tenait lieu de situation concrète de fin de séquence permettant d'évaluer en partie les acquisitions. Au niveau des modalités, l'activité s'est déroulée sur deux jours, la classe ayant été séparée en deux groupes (un groupe de 10 élèves environ encadré par l'enseignante et l'atsem, un autre groupe à l'école sous la surveillance de l'enseignante de MS/GS pendant la récréation, ou au dortoir sous la surveillance d'une autre atsem).

Le nombre plus restreint d'enfants a permis à chacun de se sentir concerné et de s'impliquer activement, grâce à une quantité plus importante d'interactions entre pairs ou enfants/adultes et une meilleure qualité, ainsi qu'à la possibilité d'être meneur du groupe chacun son tour.

L'itinéraire (annexe n°15) avait été pensé sur une courte distance, mais en incluant un maximum de traversées et d'endroits fréquentés et identifiables par les enfants.

Je donnais pour consigne de se rendre à tel endroit et questionnais les enfants sur la façon d'y arriver. En fonction des réponses, tel binôme prenait la tête du groupe. J'essayais de me placer un maximum en retrait afin de n'induire ni comportement ni itinéraire. Nous nous arrêtons également fréquemment afin de prêter attention aux bruits, rappeler l'usage réservé à tel espace, ou encore verbaliser les éléments urbains. L'accent a été porté sur les endroits où il était obligatoire de traverser, et ceux où c'était interdit et dangereux. Ce fut alors l'occasion de rappeler et d'appliquer les principes énoncés au préalable lors des activités en classe et sur la cour.

4.2.5 Traces des activités

La trace a été utilisée dans ses différentes fonctions au cours de la séquence.

En tant que support de communication, via le visionnage en classe ou l'insertion dans le cahier de vie, les photos prises avaient pour but de provoquer la verbalisation et l'échange, qu'ils soient entre pairs, entre les élèves et l'enseignante, ou encore entre les enfants et les parents.

En tant que support d'apprentissage, les listes rédigées selon la technique de la dictée à l'adulte (« Qui a le droit d'être sur le trottoir ? » et « Règles de déplacement sur le trottoir et de traversée »), puis affichées, ont permis du point de vue de l'élève d'aborder l'écrit et ses fonctions, et du point de vue de l'enseignante de connaître les conceptions initiales des élèves et pouvoir les comparer avec les conceptions finales. Les disques du jeu *As'truc* ont également fait l'objet d'un tri et d'un affichage effectués par les élèves. Quant aux photos des alentours du village, elles ont servi de base pour attribuer à chaque espace le ou les usagers concernés.

En tant que mémoire de la vie de la classe, toutes les traces des activités ont été réunies dans un *cahier piéton* : l'histoire *Trottoirs piégés*, les deux listes rédigées en dictée à l'adulte, l'affiche *Bonjour les piétons*, les disques du jeu *As'truc*, les fiches cartonnées du parcours sur la cour, les photos. Après avoir été présenté en regroupement, ce document a été placé quelque temps dans l'entrée de la classe à disposition des parents, puis rangé dans la bibliothèque à disposition des élèves qui peuvent le consulter librement.

4.3 Analyse pratique en fonction des objectifs de l'APER

Au cours de mes préparatifs, je me suis principalement basée sur les savoirs et savoir-faire à acquérir présentés dans la grille d'évaluation de l'APER et dans le document associé proposant progression et situations pédagogiques.

Comme expliqué dans le paragraphe 3.4, j'ai privilégié l'enfant en tant que piéton.

4.3.1 Se déplacer sur le trottoir

Être capable de se déplacer sur le trottoir implique de faire appel non seulement à des compétences motrices, mais aussi des capacités d'analyse visuelle et auditive, qui passent de fait par l'apprentissage du vocabulaire spécifique.

Les élèves ont toujours justifié la nécessité de se déplacer sur le trottoir par le risque encouru, celui de se faire écraser, plutôt que par l'obéissance à une règle ou la peur des sanctions, comme certaines théories du développement de l'enfant auraient pu le laisser penser.

4.3.1.1 Reconnaître et nommer les différents lieux, véhicules et usagers

Dans la lignée des instructions du bulletin officiel qui rappellent que le langage doit occuper une place primordiale à l'école, il était nécessaire que les élèves acquièrent les termes de base liés à l'espace urbain afin de leur permettre de communiquer, comprendre et apprendre dans le cadre de cette séquence.

Le mot « trottoir » n'a pas posé de problème de compréhension majeur, ceci étant probablement dû à l'emploi régulier dans le cadre familial. Le mot « rue », quant à lui, a été peu utilisé et désignait l'espace urbain, y compris le trottoir. Les visionnages de photos étaient l'occasion pour les élèves de se situer « dans la rue », mais plus précisément « sur le trottoir ».

Le mot « route » était exclusivement employé pour désigner la chaussée, terme non familier que j'ai choisi de ne pas utiliser, préférant me concentrer sur les mots « piéton » et « passage piéton ».

La signification du mot « piéton » a été difficile à acquérir. Il a été employé en tant que synonyme de trottoir ou de passage piéton. Grâce à la fréquence d'utilisation lors des séances et des trajets vers la salle des fêtes, ainsi qu'au rappel régulier de sa signification, le terme a été en fin de séquence majoritairement compris par les élèves, même si tous ne l'employaient pas. Il en fut de même pour le « passage piéton », désigné également régulièrement par ses caractéristiques visuelles, le « blanc », les « bandes blanches ».

Au niveau des véhicules, j'ai pu constater lors de la séance du loto sonore l'emploi des termes « voiture », « camion », « vélo ». Seul le terme « moto » (ou « petite moto ») a été privilégié à la place de mobylette ou scooter, la distinction étant délicate. Les trajets réguliers ou exceptionnels hors de l'école ont été l'occasion de consolider et d'étendre ce champ lexical, avec notamment le car, le bus, l'ambulance, le camion de remorquage ou encore le tracteur et sa remorque.

4.3.1.2 Développer la perception auditive dans la rue

Au-delà de l'attention visuelle, il est essentiel que les élèves développent également leur perception auditive, en prenant l'habitude de prêter attention aux bruits de la rue, et en essayant de les analyser.

Le principe à inculquer est que le danger peut ne pas être vu, mais parfois anticipé car entendu.

La première étape était donc de reconnaître quelques sons provenant de la rue. La séance de loto sonore n'a pas posé de problème majeur au niveau de l'identification.

Lors des déplacements vers la salle des fêtes, j'amenais de manière quasi-systématique les élèves à exercer leur perception auditive. Dans une des portions du trajet, nous étions séparés de la voie routière principale par des maisons, empêchant ainsi l'accès visuel, mais nous étions assez proches pour distinguer nettement les sons en provenant. Ainsi, nous prenions l'habitude de nous arrêter quelques instants, de faire le silence et d'essayer d'identifier les sons entendus, qu'il s'agisse de personnes, d'animaux, de la cloche de l'église, de véhicules roulants ou encore volants. Nous pratiquions également ce petit exercice auditif à l'entrée/sortie de la salle (située en retrait de la route sur une placette), ce qui avait l'avantage de permettre aux enfants de vérifier par eux-mêmes visuellement au passage des véhicules les hypothèses émises en amont alors qu'ils n'étaient qu'entendus.

Ce travail d'identification sonore n'a pas été orienté dans un premier temps sur les bruits indicateurs de danger, mais plutôt sur une appropriation du principe d'écoute et d'identification. La notion de danger potentiel relatif au bruit a été inculquée progressivement, au fur et à mesure des trajets. Il s'agissait alors pour les élèves de définir quel comportement adopter à l'écoute de tel ou tel bruit. Lors de la sortie dans le quartier, j'ai pu constater que deux élèves associaient tout son de véhicule au danger, avec pour conséquence

systématique de ne pas traverser la rue, même dans le cas d'un avion ou d'une voiture s'éloignant. J'avais alors fait appel à l'analyse des autres enfants pour expliquer l'absence de danger.

4.3.1.3 Se déplacer en marchant

L'objectif de savoir se déplacer en marchant sur le trottoir a été axé en partie sur les pratiques liées au cadre scolaire, la mise en situation réelle ne pouvant s'effectuer qu'ainsi, et en partie sur les pratiques dans le cadre familial, les enfants évoquant régulièrement lors des échanges leur propre expérience hors école. Même s'il était délicat d'évaluer la véracité des éléments relatés par les uns et les autres, cela représentait une occasion profitable de confronter les représentations et de questionner les pratiques en rapport avec ce qui ressortait des différentes activités.

Les règles de base à inculquer étaient de :

- Marcher en regardant devant soi ;
- Marcher en rang, en tenant la main d'un camarade ;
- Ne pas courir ;
- Ne pas marcher sur le bord du trottoir mais plutôt le long des murs ou palissades ;
- S'arrêter en cas de signal donné par l'adulte, et/ou de signal visuel ou sonore de véhicule s'il s'agit d'un espace partagé sans trottoir.

La lecture de l'album *Trottoirs piégés* a été pour cela un support efficace de verbalisation et d'émergence des dangers potentiels. Outre l'utilisation comme point de départ et recueil des conceptions initiales des élèves, la relecture en fin de mise en œuvre m'a permis de constater de la part des élèves une certaine évolution dans la compréhension et une analyse plus claire du cheminement de la petite fourmi et des risques qu'elle encourt. Ainsi, par exemple, lorsque le hibou est illustré marchant en train de lire son journal alors qu'une bouche d'égout est ouverte, une élève avait pris la parole pour dire qu'il devait regarder devant lui sinon il allait tomber dans le trou. Lors de la rédaction de la liste des règles de déplacement, une élève a également fait remarquer qu'il ne fallait pas marcher sur le bord du trottoir car « les monstres mobiles y viennent », ce qui avait été l'occasion d'un échange avec d'autres pour expliquer que nous pouvions être frôlés par « des voitures », « des camions et des tracteurs », ou encore « des camions de pompier ».

La règle de « ne pas marcher au bord du trottoir » a été également justifiée par les enfants à plusieurs reprises, notamment lors du visionnage des photos de la sortie dans le quartier et de la rédaction finale des règles, par l'argument de ne pas tomber et de ne pas se faire écraser, et même par le fait que s'il y a chute sur la route, « on peut être mort si y a une voiture qui arrive ». Le placement de l'adulte a même été évoqué : « c'est que les mamans et

les papas » ou « que les grands-parents » qui marchent au bord du trottoir, « c'est nos parents qui va devant et nous on va entre eux ».

La fréquence des déplacements vers la salle des fêtes, utilisés comme réelles situations d'apprentissage, a permis d'installer peu à peu des automatismes, aidés par des points de repères dans l'espace urbain : faire attention au trou près de la cantine, suivre le petit chemin de pavés, marcher le long du muret, du parterre de plantes...

Du point de vue du déplacement en rang, en se donnant la main par deux, seules quelques réticences persistent encore de temps à autre. Donner la main est un automatisme constaté de fait en situation réelle, présent dans les représentations initiales des élèves au niveau de la pratique parentale, ainsi que dans les représentations finales. Le deuxième point abordé lors de la rédaction de la liste finale des règles était en effet le fait qu' « il ne faut pas lâcher la main », avec la précision « des autres enfants », puis une autre précision induite par mon questionnement, celle des parents.

La capacité à s'arrêter au signal, principalement sonore, est globalement acquise. Depuis la période 1, les élèves ont eu l'occasion de s'exercer à réagir lors de jeux avec le sifflet ou le tambourin. Lors des déplacements piétons, les élèves se sont majoritairement immobilisés conformément à mes injonctions, ou encore en voyant une chute dans le rang ou une voiture s'approcher.

Quant au principe de ne pas courir, certains élèves l'oublent lorsqu'il s'agit de rattraper le reste du rang par exemple. Plusieurs l'ont également évoqué dans le cadre de la pratique familiale, en justifiant pour certains la non-dangereuse par l'absence de voiture : « mon papa il me laisse courir », « des fois on court », « quand la voiture il est plus là, quand la voiture il est déjà partir, il faut recourir », « eh ben moi je cours sur le trottoir », ce n'est pas dangereux « parce qu'il n'y a pas de voiture ».

Par ailleurs, les déplacements piétons ont révélé dans une certaine mesure des différences de comportement entre filles et garçons à l'échelle de la classe, dans la lignée des recherches analysant la différence au niveau de l'accidentologie en fonction des sexes et ayant mis en lumière une prise de risques et une non-conformité aux règles accrues dans le cas des jeunes garçons. Ces constatations se sont en effet retrouvées dans les quelques comportements à risques observés au niveau de la classe, qui ont tous concerné des garçons :

- Un enfant s'écartant du rang pour courir en direction de sa grand-mère ;
- Un enfant s'écartant du rang pour courir en direction de la route ;
- Un enfant s'écartant du rang pour se diriger seul dans une autre allée piétonne ;
- Un enfant s'écartant du rang pour gesticuler de façon provocatrice devant une voiture arrêtée pour laisser passer la classe.

Je me dois de préciser que cela s'est produit en décembre ou janvier, alors que la mise en œuvre de la séquence liée à la sécurité routière n'en était qu'à ses débuts, et que ces comportements concernaient dans 3 cas sur 4 des enfants venant de faire leur rentrée en janvier.

4.3.2 Traverser une chaussée

La traversée de la chaussée est la tâche la plus complexe en matière de circulation piétonne. Elle fait appel à plusieurs processus cognitifs : choisir le lieu de traversée, repérer la présence de véhicules roulants et évaluer leur vitesse, analyser toutes les informations liées à la situation (qui en plus peut évoluer très rapidement), et coordonner sa propre action en conséquence de toutes les informations perçues.

À cet âge, il n'est évidemment pas question de leur laisser penser qu'ils sont en mesure de traverser une route seul, même en connaissant les règles. Il est préconisé de ne jamais laisser un enfant seul traverser jusqu'à l'âge de 6 ans. Le principe de base reste donc de ne jamais traverser sans la présence d'un adulte. Mais dans une optique d'éducation et de préparation à l'autonomie, l'objectif était que les enfants intègrent les principes généraux pour traverser une route en toute sécurité :

- Ne pas traverser seul(e) ;
- Traverser sur un passage piéton et ne pas s'y attarder ;
- Regarder des deux côtés avant de s'engager ;
- Si un véhicule en mouvement est visible, attendre et regarder s'il s'arrête. S'il s'arrête, il est alors possible de traverser ;
- Être attentif aux bruits de véhicules.

La première étape était celle de la notion de passage piéton : sa dénomination, son identification et sa fonction. Au niveau du lexique, j'ai préféré au terme de « passage protégé » celui de « passage piéton ». En effet, le fait de traverser à cet endroit n'induit pas automatiquement que l'on soit protégé. Ce sont plutôt les règles liées à la traversée qui protègent l'individu. En outre, cela consolidait l'usage du mot « piéton » utilisé par ailleurs. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de la séquence, les élèves se sont familiarisés avec le terme : même si tous ne l'employaient pas (certains disaient « piétons », « blanches » ou encore « bandes blanches »), ils le comprenaient. Et au-delà du vocabulaire, j'ai pu constater qu'ils avaient majoritairement intégré le fait qu'il s'agissait du lieu à privilégier pour traverser la route, qu'ils l'identifiaient par la parole, le geste ou encore l'action-même lors des diverses situations proposées, qu'elles aient pour support les images, les photos, le simulé ou encore le réel. « Il faut passer sur les passages piétons » a d'ailleurs été la première des règles dictées lors de la liste finale.

Concernant le principe de regarder des deux côtés avant de traverser, je n'ai pas évoqué les termes de « gauche » et de « droite ». À ce stade de développement, les enfants ne sont habituellement pas en faculté de distinguer la gauche et la droite. Selon Catherine Tourrette et Michèle Guidetti, « ce n'est pas avant 5-6 ans que l'enfant peut faire cette distinction sur lui-même, qu'il pourra étendre à l'espace proche »³⁶. Si les mots avaient été prononcés par les élèves, j'avais envisagé de les ajouter dans mes explications, en fonction des élèves présents lors de telle ou telle activité, ne serait-ce que pour mettre en place les habitudes d'usage et d'écoute, et même si le geste de regarder vers la gauche ou la droite n'était pas associé au bon terme. Mais le cas ne s'étant pas produit, j'ai préféré m'en tenir au fait de regarder *des deux côtés*. Même si lors de l'activité du parcours sur la cour peu d'élèves ont appliqué ce principe (ils étaient davantage focalisés sur le lieu de traversée et le trajet à effectuer), j'ai constaté qu'il l'avait été en grande majorité lors de la sortie dans le quartier. En effet en m'effaçant un maximum pour laisser les élèves à tour de rôle mener le groupe, j'ai pu observer leurs réactions : peu parmi eux s'engageaient sans tourner la tête des deux côtés. J'ai amené le cas échéant les autres à intervenir pour rappeler les consignes de sécurité.

Du point de vue du comportement à adopter en fonction de la présence de véhicules, les enfants ont fait l'expérience lors de la sortie des trois scénarios possibles, qui ont d'ailleurs été verbalisés lors du visionnage des photos, mais surtout à l'occasion de la rédaction de la liste des règles :

- « S'il y a des voitures, il faut attendre » ;
- « S'il n'y a pas de voiture, nous pouvons passer sur les passages piétons » ;
- « Si les camions et les voitures s'arrêtent, les parents et les enfants peuvent marcher sur les passages piétons ».

Lors de la sortie cependant, deux élèves, qui avaient bien intégré de ne pas traverser en présence d'une voiture, prenaient en compte toutes les voitures visibles, qu'elles soient stationnées ou en train de s'éloigner. Il en a été de même pour l'attention auditive : à la perception du bruit d'un véhicule, quel qu'il soit (avion ou voiture au loin), il ne fallait pas traverser. Dans les deux cas l'instauration d'un dialogue avec le reste du groupe a permis de clarifier les perceptions erronées.

Au niveau de la nécessité d'être accompagné pour traverser, bien intégrée par les élèves, la différence de règles quant à la possibilité de traverser seul ou non en fonction de l'âge de l'enfant a été une source d'ambiguïté. Ainsi, lors de l'utilisation des disques du jeu *As'truc*, la plupart des élèves ont considéré que la traversée de la petite fille sur le passage piéton était dangereuse car elle n'était pas accompagnée (en plus du fait qu'elle semble courir) ; le

³⁶ Tourrette, C., Guidetti, M. (1995). *Introduction à la psychologie du développement, du bébé à l'adolescent*. Paris : Armand Colin, p. 100.

disque a d'ailleurs été classé comme tel (cf annexe n°9). Or cette situation entraine en théorie dans la catégorie des comportements sécurisés (même si ce jeu est à la base destiné dans ses règles aux élèves de MS/GS), en opposition à l'image de cette fillette dans la même situation, mais traversant à côté du passage piéton. Ce fut alors l'occasion de rappeler brièvement la distinction de règles en fonction de l'âge de l'enfant. Mais certains enfants pouvant avoir des velléités d'être « grands », je n'ai pas souhaité insister davantage sur ce point. Il peut en effet être difficile d'admettre que des règles puissent être différentes d'un enfant à l'autre, d'autant plus que la notion d'âge et de différence d'âge entre enfants est encore floue. Les catégories d'âge se limitent surtout à enfants et grandes personnes (ou même plutôt « les papas et les mamans »).

4.3.3 Vivre dans un espace complexe

4.3.3.1 Identifier les dangers

La notion de danger a été centrale et récurrente tout au long de la mise en œuvre des activités. J'aurais peut-être dû provoquer une discussion préalable afin de savoir ce que représentait un danger pour eux, ce que signifiait être en sécurité. Mais il paraissait délicat pour des enfants de cet âge de s'exprimer sur des notions abstraites sans support, hors contexte, même s'il peut s'agir de situations ou de conséquences concrètes. J'ai donc introduit cette notion en contexte au fur et à mesure de la mise en œuvre.

Du point de vue lexical, au cours des premières séances, j'ai noté que le mot « danger » n'était pas prononcé par les enfants, et qu'il n'avait pas l'air d'être bien compris lorsque je l'employais, notamment lors de l'échange suivant la lecture de l'album *Trottoirs piégés*. C'est davantage l'adjectif « dangereux » qui faisait sens. Le mot « sécurité » était encore moins familier. Il s'agissait plutôt de situations « pas dangereuses ». C'est d'ailleurs cette distinction qui a été utilisée pour effectuer le tri des disques du jeu *As'truc* : ce qui est dangereux de ce qui ne l'est pas.

Du point de vue de la notion-même, le danger a été associé aux voitures. Ainsi, par exemple, Léo justifie la non-dangereusité de courir sur le trottoir par l'absence de voiture, et Raphaëlle considère que c'est dangereux « parce qu'il y a des voitures ».

Le danger a été également associé à la route. Avec le support des disques du jeu *As'truc*, Maxence explique que le garçon représenté « est en danger, il est sur la route », Margaux qu' « il est en danger, il est sur la route », ou encore Laly que « c'est dangereux » parce que « là ils sont sur la route ».

Et davantage que la situation elle-même, il ressort que le danger était aussi assimilé à sa conséquence potentielle : se faire écraser. Par exemple, Enzo, même s'il le formule mal, explique que « les voitures elles vont se faire écraser sur la route ».

Ces représentations du danger se sont confirmées en pratique, notamment lors de la sortie piétonne dans le quartier. Les enfants ont majoritairement identifié les voitures comme source de danger, qu'elles aient été identifiées de manière visuelle ou auditive, engendrant ainsi l'attention et/ou l'arrêt sur le trottoir. De même le fait de rester sur le trottoir constituait un comportement sûr (même si ce n'était pas verbalisé de la sorte), pour éviter « de se faire écraser ».

Néanmoins, comme expliqué au paragraphe 4.3.2, deux élèves avaient associé au danger tout bruit et/ou présence de véhicules, alors même qu'il s'agissait d'un avion ou de voitures, en stationnement ou en train de s'éloigner.

Il est à noter également que lors de la sortie dans le quartier les enfants ont globalement été très impliqués dans les objectifs de l'activité, avec une volonté de verbalisation et d'action avec la responsabilité et l'autonomie relatives accordées. Ils ont fait preuve d'une grande attention à l'environnement auditif et visuel, à tel point que leur intérêt s'est porté à plusieurs reprises sur des éléments distractifs (moto dans une cour, chien dans un jardin, fleurs dans un parterre), qui en l'occurrence ne présentaient pas de danger. Mais la présence d'un ballon sur la route (provenant de la cour de l'école élémentaire) a mis en lumière le décalage entre la théorie et la pratique : plusieurs élèves souhaitaient avec empressement aller le chercher, alors même que nous avons rencontré ce cas sur un disque du jeu *As'truc* et qu'ils avaient alors bien identifié le danger. J'ai néanmoins valorisé le fait qu'aucun d'entre eux ne soit allé le chercher spontanément sans demander l'accord de l'adulte. Cela rappelle que leur attention est encore très sélective et peut se décentrer très rapidement pour se porter sur des éléments attractifs, provoquant ainsi potentiellement des comportements inappropriés ou empêchant de détecter d'autres sources de danger.

4.3.3.2 Découvrir la fonction des lieux

Se déplacer dans l'espace public nécessite de partager l'espace commun entre tous les usagers, et donc de savoir à quel espace correspond quel usage et quel(s) usager(s). L'une des difficultés est qu'à un espace peut parfois correspondre plusieurs usagers (les allées et parkings par exemple) ; le partage de l'espace, selon des règles établies, est alors à inculquer, ce qui constitue une notion plus délicate à assimiler pour un enfant de cet âge qui est encore très centré sur lui-même, ses besoins et envies propres.

Ainsi, lorsqu'il s'agissait d'espaces bien délimités et identifiables, tels des trottoirs ou une route, l'usage a été relativement aisé à repérer pour les élèves.

En ce qui concerne la route, par exemple, Raphaëlle soulignait que « c'est la route des vélos et des tracteurs et des camions. Et des motos. », et Elven qu' « elles ont pas le droit d'aller là [sur le sentier piétonnier] les voitures ».

L'identification des usagers du trottoir a fait l'objet d'une séquence spécifique, prenant pour support l'affiche *Bonjour les piétons*, au cours de laquelle les élèves ont pu établir une liste des différents usagers possibles. Afin de préciser le lexique, j'avais d'abord lu le titre et demandé ce qu'étaient les piétons. Comme anticipé, la réponse a été floue, même si une élève a tout de suite opéré la distinction entre piétons et voitures et si une autre a dit qu'il s'agissait « des enfants et des papas ». S'en est suivie une description de l'affiche puis une dictée à l'adulte de « qui a le droit d'être sur le trottoir ? ». Léo a notamment répondu que « c'est que les gens ». Néanmoins, même si la palette des personnes représentées sur l'affiche couvrait une majorité des catégories d'usagers du trottoir, il était difficile de s'assurer que les enfants avaient bien compris que cela constituait une règle valable de manière générale. Cet échange a également permis de clarifier l'usage du vélo sur le trottoir évoqué lors de l'échange suite à la lecture de l'album *Trottoirs piégés*, précisant ainsi qu'il était permis aux enfants de circuler à vélo sur le trottoir alors que les grandes personnes devaient le faire sur la route, à moins de marcher à côté de son vélo, comme le facteur en l'occurrence.

La séance ayant pour support les photos du village a précisé les usages des différents espaces connus des élèves. Les espaces route et trottoir n'ont pas posé de problème quant à l'association avec les usagers correspondants. Les places de parking devant l'école, inoccupées sur la photo, ont été plus difficiles à identifier : certains ont ainsi placé un piéton, en le justifiant par opposition à la route (cf photo n°1 en annexe n°10). L'échange avec les autres élèves provoqué par mon questionnement a alors permis de valider le bon placement. Dans le cas de la photo sur laquelle figurait l'allée empruntée régulièrement pour se rendre à la salle des fêtes, sans trottoir (cf photo n°4 en annexe n°10), une élève a placé pertinemment les trois catégories d'usagers sur cet espace partagé, en situant les piétons sur le bord droit de l'allée (sur les pavés), comme appliqué lors de nos déplacements, soulignant ainsi le bénéfice de la mise en situation réelle.

L'enjeu était également d'inculquer que les espaces de circulation, même piétons, ne constituent pas des espaces de jeu, qu'il s'agisse de jeux de balle, d'équilibre ou d'escalade. Outre les photos présentant la cour de l'école et une aire de jeux du village, et pour lesquelles la fonction des espaces avait été précisée, cet aspect a surtout été abordé lors des mises en situation réelle, c'est-à-dire les déplacements vers la salle des fêtes ainsi que la sortie dans les alentours de l'école.

4.4 Évaluation

Ayant conçu cette séquence en grande partie en me basant sur les savoirs et savoir-faire à acquérir dans le cadre de l'APER, j'ai construit une grille d'observation (annexe n°16)

inspirée d'items relatifs au premier palier de cette attestation (à compléter en fin de cycle 1), que j'ai remplie au fur et à mesure de la mise en œuvre, me permettant ainsi de cibler certains points en fonction des difficultés constatées.

Les critères d'évaluation étaient les suivants :

- Reconnaît et nomme les différents lieux, véhicules et usagers ;
- Connait la fonction des lieux ;
- Connait et applique les règles principales liées à la mobilité piétonne : se déplacer sur le trottoir ;
- Connait et applique les règles principales liées à la mobilité piétonne : traverser sur un passage piéton ;
- Prend en compte l'environnement sonore ;
- Prend en compte l'environnement visuel.

De manière globale, la sortie dans le quartier a été l'occasion de constater que les objectifs généraux avaient été atteints : déplacement sur le trottoir de manière sécurisée, nécessité de trouver un passage piéton pour traverser, regard des deux côtés avant de traverser, attention visuelle et auditive.

L'évaluation des acquisitions via cette grille ne constitue cependant qu'une vision à un instant donné. Il est difficile de se rendre compte de l'impact positif des apprentissages au quotidien, et impossible de mesurer les effets à moyen et long terme. Le bénéfice ne sera réel qu'à la condition qu'il s'inscrive dans la continuité, dans les cadres familial et scolaire.

4.5 Apports et limites de la démarche

4.5.1 Influence de la pratique parentale

Un des critères pour que l'éducation à la sécurité routière soit réellement efficace est la concordance des pratiques éducatives, scolaires et familiales.

L'influence parentale est primordiale. Or un piéton adulte adopte un comportement parfois transgressif par rapport à la norme légale, comme par exemple la prise de libertés avec les règles de traversée en fonction du trafic. Et même si l'adulte a la faculté de s'adapter plus rapidement et plus aisément qu'un enfant, minimisant ainsi les risques, l'enfant observateur constatera qu'aucune sanction n'est infligée à ce comportement transgressif. Ainsi, l'imitation du modèle adulte, par lequel l'enfant agit partiellement, et les réactions négatives ou non constatées face à la transgression des règles (par lui-même ou autrui) conduiront l'enfant à construire son propre système de règles sociales, plus ou moins conformes aux règles légales. L'enfant sera également susceptible d'adapter son comportement en fonction du milieu social, de la présence d'enseignants, de parents ou de pairs.

À plusieurs occasions, les élèves ont évoqué une application différente des règles évoquées en classe lors des déplacements en compagnie de leur(s) parent(s) : par exemple, Maxence affirmait que son papa le laissait courir sur le trottoir, Léo qu'il courait parfois sur le trottoir, et Rose que son papa marchait sur la route.

Au sein de l'école, il est relativement aisé de rappeler le cas échéant que les règles peuvent être différentes en classe et à la maison, mais que ce sont les règles fixées en classe (conjointement ou non) qui s'appliquent dans ce même lieu.

Mais en ce qui concerne la sécurité routière, le cadre d'application des règles se situe hors école et sous la responsabilité des parents ou de l'adulte accompagnateur, sauf dans le cas très ponctuel des déplacements scolaires.

Il n'est pas envisageable de répondre que son parent a tort à un élève qui réagit à une règle énoncée en affirmant qu'il est autorisé à faire différemment. D'une part, la communauté éducative, dont font partie parents et enseignants, doit travailler conjointement et dans la complémentarité, et d'autre part, la véracité des faits ne peut être assurée, le rapport au vécu étant grandement subjectif et parfois éloigné de la réalité (comme le montrent par exemple les propos de Timéo qui disait avoir vu une monstromobile, ou encore Maxence qui expliquait que son papa avait été mangé par une monstromobile).

J'avais alors essayé par mon questionnement de confronter les propos, et d'amener ainsi les élèves concernés à s'interroger sur la pertinence de leur propre pratique.

Par ailleurs, on peut supposer qu'informer les parents de la démarche (par l'affichage dans la classe, les informations transmises dans le cahier de vie individuel, la mise à disposition du cahier piéton, sans oublier l'entremise des enfants) mette en lumière cet aspect éducatif, et les incite à utiliser davantage les trajets quotidiens comme des situations éducatives concrètes, ou les renforce dans leur pratique. La majorité des accidents d'enfants piétons étant liée au trajet école-domicile, il serait ainsi profitable que ces déplacements soient l'occasion de repérer les éléments urbains (barrières, passages piétons, signalisation, végétation) ainsi que les situations potentiellement dangereuses (conditions climatiques, travaux, sorties de garage, stationnement gênant), ou encore d'observer le comportement des autres usagers et de le qualifier (dangerosité, respect ou transgression de la règle).

4.5.2 Démarche inductive

Comme des études récentes le suggèrent, l'internalisation des règles pour un enfant permettra l'autocontrôle nécessaire à la prise d'autonomie au cours des déplacements piétons. Comme son nom l'indique, l'approche constructive conduit l'élève à construire lui-même son savoir, à donner du sens aux règles et ainsi les catégoriser dans le domaine moral. En effet, « la méthode inductive permet l'intériorisation des normes ainsi véhiculées

parce qu'elle donne un sens aux règles extérieures et permet à l'enfant de cultiver son engagement actif dans les normes sociales. »³⁷

Il paraissait donc nécessaire d'amener les élèves à former leur propre jugement, à leur faire comprendre à quoi servent les règles et pourquoi il est important de les respecter, afin de faciliter leur intériorisation, leur assimilation et leur application. J'ai ainsi essayé d'amener les enfants à construire les règles à partir de leur vision et leur expérience, et à comprendre les conséquences potentielles de leurs actes pour eux-mêmes et pour autrui.

En outre, j'espérais que les interactions entre élèves participent à la construction de l'apprentissage (notion de conflit sociocognitif), que la confrontation de leurs points de vue les conduisent à remettre en cause leurs représentations initiales et à y intégrer les éléments nouveaux apportés par leurs pairs. Bon nombre d'échanges ont ainsi abouti à corriger des perceptions erronées, comme par exemple la traversée hors des passages piétons, la dangerosité d'une voiture qui s'éloigne ou qui est garée, ou encore l'existence des monstrobiles.

Mais cette démarche a montré ses limites : il a parfois été difficile de tirer des règles générales des situations particulières rencontrées. Les élèves ont eu du mal à se détacher des éléments inducteurs. Dans le cas de l'échange autour de l'histoire *Trottoirs piégés* par exemple, plusieurs élèves sont restés dans l'évocation des monstrobiles sans réussir à prendre de la distance par rapport à l'histoire pour évoquer des règles générales de déplacement sur le trottoir. De même, lors du travail avec l'affiche *Bonjour les piétons*, la liste « qui a le droit d'être sur le trottoir » a été rédigée majoritairement en fonction des personnes précises présentes sur l'affiche, avec toutefois une généralisation aux « gens » et une catégorie définie comme « les parents et les enfants ».

4.5.3 Prolongement

Au niveau de la classe, j'envisage de prolonger au quotidien lors des déplacements vers la salle des fêtes l'apprentissage de la compréhension de l'espace urbain partagé, le rappel des règles et leur justification. Nous continuerons à analyser les comportements observés des autres usagers et à essayer d'identifier et qualifier les sons entendus, avec en outre la création d'une sonothèque d'ambiances plus complexes avec des sons à discriminer (plutôt que des sons isolés).

Quant au statut d'enfant-passager, abordé lors de la sortie en car, je pense organiser une activité de manipulation relative à l'intérêt du port de la ceinture de sécurité : les enfants placeront un personnage sur une voiture et les feront rouler sur un plan incliné, avec et sans

³⁷ GRANIÉ, M.-A. (2004). *L'éducation routière chez l'enfant : évaluation d'actions éducatives*. Rapport INRETS n°254, p. 53.

élastique autour du personnage. Ils seront ainsi amenés à comparer et constater les effets engendrés dans les deux situations. J'essaierai ainsi d'induire la réflexion sur un comportement à adopter.

Concernant l'enfant-rouleur, ma collègue titulaire du poste a prévu d'organiser des parcours sur la cour de l'école grâce aux vélos et tricycles à notre disposition.

Enfin, le thème du loup et le conte *Le Petit Chaperon rouge* qui seront abordés en période 5 pourront être l'occasion de travailler autour du livre *Le Code de la route* de Mario Ramos, album sans texte présentant le cheminement en forêt à vélo du petit chaperon rouge qui se rend chez sa grand-mère et qui croise différents personnages de contes, dont les traversées sont anticipées par des panneaux triangulaires les représentant. Cela permettrait d'aborder le principe du panneau, de la symbolisation et du comportement d'anticipation à adopter.

Dans la lignée du programme de l'école maternelle qui souligne l'importance de « mettre en œuvre une véritable continuité des apprentissages », dont la « stabilisation nécessite de nombreuses répétitions dans des conditions variées »³⁸, l'éducation à la sécurité doit pour être réellement efficace s'inscrire dans une démarche à long terme et constituer un projet éducatif commun à toute l'école, ou au moins à un cycle. En l'occurrence, ce point n'est pas abordé dans le projet d'école de Coudray, mais les enseignantes de MS/GS/CP envisagent de mettre en œuvre un projet « sécurité » pour l'année prochaine, projetant ainsi d'approfondir les apprentissages afin de valider le premier palier de la grille d'évaluation de l'APER, et d'aborder également la sécurité domestique. L'intervention, évoquée, d'acteurs extérieurs à l'école permettrait également de susciter potentiellement davantage d'intérêt de la part des élèves et d'y attribuer une importance supplémentaire, comme c'est déjà le cas aux cycles 2 et 3 pour les permis piéton et cycliste.

La progression de l'éducation à la route à l'école élémentaire devra faire appel à des contextes d'apprentissage variés, qui permettront de passer du milieu connu à un milieu de moins en moins familier, afin de tirer des situations particulières un intérêt éducatif qui tendra au fur et à mesure vers le général. Ce domaine d'apprentissage a l'avantage en outre de faire appel à la transversalité des disciplines et peut être traité dans le cadre d'activités liées par exemple à l'enseignement du langage (à partir d'articles de journaux traitant d'accidents de la route ou encore de planches de bandes dessinées mettant en scène des déplacements imprudents sur le trottoir), au travail de l'espace (représentation spatiale, maquette), en arts visuels (création de panneaux, réels ou imaginaires, création d'une affiche didactique, en prolongement de l'analyse de l'évolution historique des documents pédagogiques), en EPS (parcours d'orientation, maîtrise de ses déplacements en tant que rouleur), ou encore en mathématiques (calcul de distances et/ou de vitesses).

³⁸ Bulletin officiel spécial n°2 du ministère de l'éducation nationale du 26 mars 2015, p.1-2.

5 Conclusion

L'apprentissage dès le plus jeune âge des règles de sécurité liées à la route n'a pas pour objectif de rendre l'enfant autonome - son niveau de développement psychomoteur ne le permet pas - mais plutôt de le préparer à cette autonomie. Cette préparation cruciale concerne l'ensemble de la communauté éducative, et en premier lieu les parents dont le rôle est essentiel. Il est alors nécessaire de trouver le bon équilibre entre la vigilance nécessaire de l'adulte et l'accès à l'autonomie, en évitant la surprotection ou à l'inverse l'excès de confiance.

Ainsi paraît-il nécessaire d'éduquer plutôt qu'uniquement protéger. Afin que cet apprentissage montre toute son efficacité, l'enfant, personne en construction, doit en être actif, et ne pas être limité à un rôle passif d'assimilation et de respect des règles. Il est tout aussi important, si ce n'est plus, d'expliquer le bien-fondé des règles et de réagir à leur transgression, que de les énumérer.

La notion de continuum éducatif, aujourd'hui largement admise, souligne la nécessité d'adopter une pédagogie continue et évolutive selon le niveau de développement personnel. Et même s'il existe des stades définis par les différents spécialistes de la psychologie du développement de l'enfant, ces indications ne peuvent être que des points de repères : l'accès à l'autonomie pour circuler seul ne peut se faire que suite à la certitude parentale que l'enfant a acquis la maturité nécessaire dans la compréhension des risques et la pratique quotidienne observée de réactions adaptées.

Des études récentes suggèrent en outre que la limitation des capacités de l'enfant mobilisées dans le cadre du déplacement piéton n'est pas uniquement liée à sa maturation physiologique, que ces capacités peuvent faire l'objet d'une éducation précoce. Apprendre à l'enfant à se contrôler peut paraître un enjeu ambitieux à cet âge étant donné les réactions parfois impulsives, mais cette lutte contre l'impulsivité fait partie de ce qui est éduicable. Plus vite l'enfant internalisera les règles, plus vite il les considérera comme siennes, comme faisant partie de ses valeurs, plus vite l'enfant sera capable de pratiquer l'autocontrôle.

C'est donc dans cette optique que j'ai mis en œuvre cette séquence autour de la sécurité routière et que je la prolonge au quotidien lors des déplacements de la classe. Je compte par ailleurs exploiter ce travail réflexif comme base pour des situations d'enseignement futures, quel que soit le niveau de classe dont j'aurai la charge. La sécurité routière concerne et touche chaque personne, chaque élève dans son quotidien. Au sein de l'école, ce domaine a l'avantage de pouvoir être abordé via de nombreux apprentissages transdisciplinaires, en faisant appel à des situations concrètes, constituant un moyen efficace de motiver les élèves, et par là aider potentiellement à lutter contre le décrochage.

Bibliographie

- Gesell, A., Ilg, F.L. (2008). *Le jeune enfant dans la civilisation moderne*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Girardet, S. (2006). *La rue de tous les dangers*. Paris : Hatier Éditions.
- La Prévention Routière. (2013). *Sur les pas de Tom et Lila. Support d'apprentissage pour l'enfant piéton. Cycle 2. Livret pédagogique*.
- Laval, V. (2003). *La psychologie du développement. Modèles et méthodes*. Paris : Armand Colin.
- Le Boulch, J. (1981). *Le développement psychomoteur de la naissance à 6 ans*. Paris : ESF.
- Maury, L. (2008). *Le développement de l'enfant*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Mucchielli, R. (1998). *La personnalité de l'enfant*. Paris : ESF.
- Ricaud-Droisy, H., Oubrayrie-Roussel, N., Safont-Mottay, C. (2014). *Psychologie du développement. Enfance et adolescence*. Paris : Dunod.
- Tourrette, C., Guidetti, M. (1995). *Introduction à la psychologie du développement. Du bébé à l'adolescent*. Paris : Armand Colin Éditeur.
- Wallon, H. (2002). *L'évolution psychologique de l'enfant*. Paris : Armand Colin.

Sitographie

- Abramovici, M., Maman, C. (2013). « Formation tout au long de la vie à une conduite sûre : enjeux et limites d'un dispositif d'apprentissage ». *Questions Vives*, Vol.9 (n°19). p. 89-106.
<https://questionsvives.revues.org/1280>.
- Association Prévention Routière. (2016). Repéré à <http://www.preventionroutiere.asso.fr/>.
- Canopé, Académie de Rouen. (2016). Sécurité Routière. Fonds du Musée National de l'Éducation.
Repéré à <http://www.cndp.fr/crdp-rouen/index.php/espace-securite-routiere>.
- Formation Éducation sécurité routière. (2016). Repéré à <http://formation.education-securite-routiere.fr/>.
- Granié, M.-A. (2004). *L'éducation routière chez l'enfant : évaluation d'actions éducatives*. Rapport INRETS n°254. Marne-la-Vallée : IFSTTAR.
- Le permis cycliste pour les enfants. (2016). Repéré à www.permiscycliste.fr.
- Le permis piéton pour les enfants. (2016). Repéré à www.permispieton.com.
- Legifrance. (2016). Code de l'éducation. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191>.
- Legifrance. (2016). Code de la route. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074228>.
- Ministère de l'intérieur. (2016). Repéré à <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-routiere>.
- Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France (MAIF). (2016). Association Prévention MAIF. Repéré à <https://www.maif.fr/association-prevention-maif/accueil.html>.
- Plumet, M-H. (2015 juillet). *Le jeu symbolique à l'école maternelle. Entretien avec Marie-Hélène Plumet*. [Vidéo en ligne]. Repéré à http://videos.education.fr/MENESR/eduscol.education.fr/2015/Ress_maternelle/jouer/Interview_d_e_MH_PLUMET_Juillet_2015.mp4.

Annexe n°1 - Fonds du Musée National de l'Éducation.

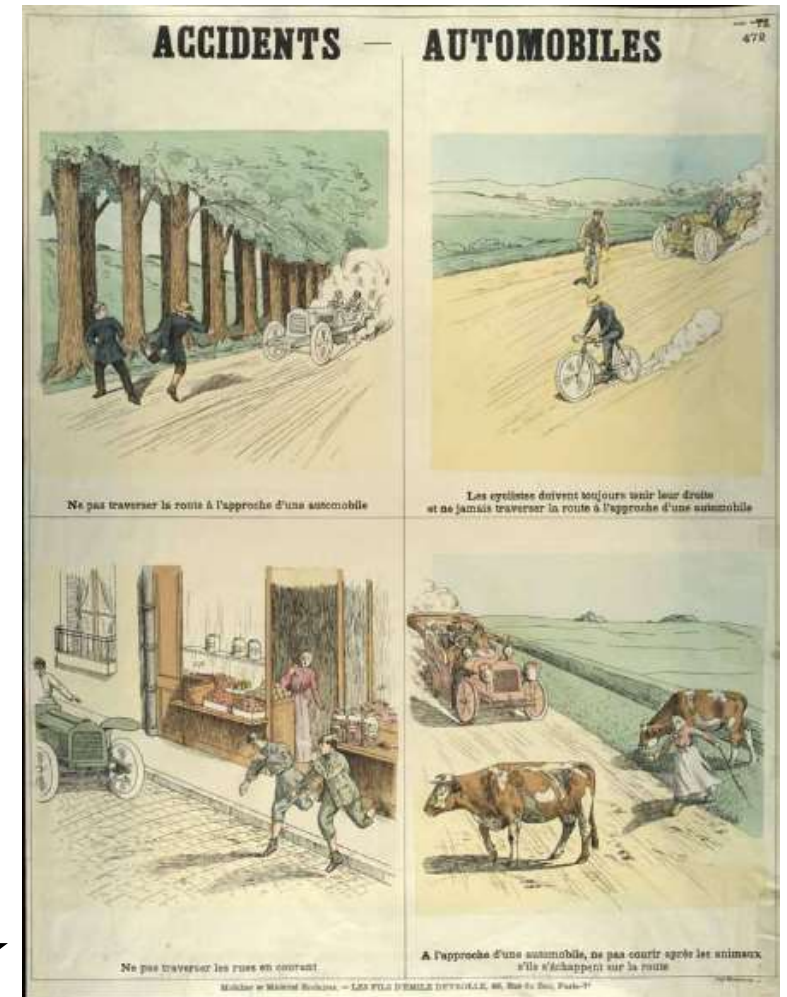


Affiche (Chocolats Peter, Cailler, Kohler), vers 1920.



Affiche (Centre interdépartemental d'éducation sanitaire, Lyon), vers 1935

Planche didactique, vers 1940



Affiches (Centre national d'éducation sanitaire et sociale, Le Vésinet), 1960.



LA PRÉVENTION ROUTIÈRE Vous dit
Ce qu'il faut faire

Les Membres fondateurs de
LA PRÉVENTION ROUTIÈRE
L'Association Générale des Sociétés d'Assurances contre les Accidents et les principales Sociétés pratiquant l'Assurance Automobile ;
La Fédération Nationale des Clubs Automobiles de France ;
La Fédération Nationale des Transports Routiers ;
L'Œuvre pour la Sécurité et l'Organisation des Secours ;
L'Union Nationale des Associations de Tourisme ;
L'Union des Véhicules de Transport privé ;
et l'Union Routière de France.

LA PRÉVENTION ROUTIÈRE Vous dit
Ce qu'il ne faut pas faire

Ce qu'est la Prévention Routière :
La Prévention Routière est une association dont le but est de lutter pour la sécurité de la route, en mettant en œuvre toutes mesures propres à diminuer le nombre des accidents.

CODE DE LA ROUTE DE L'ÉCOLIER

Ne jouez pas sur la chaussée
Regardez avant de traverser
Ne passez pas sur les marquages
Ne touchez pas le noir sans réglage
Ne roulez pas à plusieurs de front
Tenez toujours votre droite

Écoutez toujours les conseils de vos aînés
leur expérience répond de votre sécurité

La Qualité triomphe toujours!

Biscuits Vidilles
la meilleure au Québec!

CAHIER de
APPARTENANT à

Protège-cahier (Biscuits Vidilles), vers 1950.

Rabats du protège-cahier
Protège-cahier (Esso et Prévention Routière), années 1950.

LA PRÉVENTION ROUTIÈRE
Cahier de
Appartenant à
Classe de

Ce protège-cahier a été remis par
LA PRÉVENTION ROUTIÈRE
48 RUE DE CLIGNY, PARIS
ET
ESSO STANDARD S.A.F.
Il vous est remis par

PARIS 17^{ème}

STABILISÉES

LA PLUS DIGESTIBLE LE MEILLEUR RÉGIME

MITRY-MORY (S.&M.) POIDS MOYEN 350 GR.
Téléph:92

LE CODE DE LA ROUTE

ATTENTION ÉCOLE

Mabiscotte

BISCOTTERIE DE L'ÎLE DE FRANCE

BUVARD A CONSERVER

B. SIRVEN-IMP.

Buvards publicitaires, vers 1955.

Empruntez les trottoirs et ne jouez jamais sur la chaussée

Imagette PELLEGRIN - Epinal

Le nouveau Téléviseur BRANDT
est à votre disposition chez
ÉMILE LELEU
308-310 et 327-329, Rue Gambetta
LILLE

Émile Leleu
DÉTAIL : 308-310 - 327-329, Rue Gambetta
Tél. 54.73.98 - LILLE
GROS : 2 et 4, Rue Colbert
Tél. 57.10.41 - LILLE

- Le son est en relief
- L'écran est offert à l'usage
- Vous avez le récepteur Standard
- La réception à l'onde décimétrique, 21 lampes
- Et il ne coûte que 116.000 francs (- I.T. modèle 43 cm.)

VIENEZ AUJOURD'HUI DEMANDER UNE DÉMONSTRATION GRATUITE

AU PORTEUR DE CE BUVARD il sera consenti une remise de 3% - 2%, paiement comptant

ATTESTATION DE PREMIÈRE ÉDUCATION À LA ROUTE**CYCLE 1**

Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
	<p>Développer la perception visuelle dans la rue</p> <p>J'identifie les caractéristiques visuelles (couleur, intensité, forme, opposition...) des éléments de la rue : sol, façades, signalisations, éléments naturels, mobilier urbain...</p> <p>Je lève la tête et je tourne la tête pour chercher des informations.</p>	<p>Mettre en place des activités dans la rue lors de sorties (en ville, dans un village, dans différentes conditions d'éclaircement ou météorologiques), dans la cour, dans une salle, dans la classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jeux d'orientation sur circuits, dans l'école ou dans la cour, - réalisation d'un rallye photos, d'un reportage, - classement d'images représentant des scènes de la vie de la rue en ville, dans un village, - réalisation de compositions plastiques à partir des éléments de la rue combinant des formes, des couleurs, des matières et des objets. <p>Il convient d'observer le comportement spontané des enfants lors des sorties avant et après les séquences d'apprentissage proposées.</p>	<p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.19</p> <p>DÉCOUVRIR LE MONDE 1.34</p> <p>LA SENSIBILITÉ, L'IMAGINATION, LA CRÉATION.</p> <p>Le regard et le geste 1.36</p>
<p>P I È R E</p> <p>Se déplacer sur le trottoir</p>	<p>Développer la perception auditive dans la rue</p> <p>Je reconnais quelques sons de la rue.</p> <p>Je discerne les bruits indicateurs de danger.</p> <p>Reconnaître et nommer les différents lieux, véhicules et usagers</p> <p>J'identifie et je nomme : rue, route, chaussée, bordure, trottoir, barrière, panneaux, carrefour, feux, passage piétons.</p> <p>Je reconnais un nom de rue.</p> <p>J'identifie et je nomme : voiture, automobile, bus, moto, bicyclette, ...</p> <p>J'identifie et je nomme : piéton, passager, automobiliste, rouleur, cycliste...</p>	<p>Dans la cour, le gymnase ou la salle de motricité, organiser des déplacements sur des surfaces simulant la rue, le trottoir... Coder des déplacements dans l'école avec des symboles créés par les enfants (exemple : dans l'escalier monter à droite, sens interdit vers un local réservé aux adultes).</p> <p>Créer ou exploiter des occasions de se déplacer en situation réelle, en associant les familles.</p> <p>Réaliser ou utiliser des photos, des dessins, des maquettes, des vidéocassettes et des supports numériques.</p> <p>En lecture, exploiter des albums, des affiches, des dépliants... relatifs à la rue, la route et la circulation.</p> <p>Susciter des situations de communication écrite (dictée à l'adulte) conduisant à la production de messages utilisant le vocabulaire spécifique.</p>	<p>LA SENSIBILITÉ, L'IMAGINATION, LA CRÉATION</p> <p>Le regard et le geste 1.37</p> <p>La voix et l'écoute 1.38</p> <p>INTRODUCTION</p> <p>1.2 : 1.3</p> <p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.9</p> <p>LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES 1.4 : 1.5</p> <p>DÉCOUVRIR LE MONDE 1.22 : 1.25 ; 1.26 ; 1.27 ; 1.35</p>

CYCLE 1

Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
<p>Se déplacer sur le trottoir</p>	<p>Se déplacer en marchant Pour ne pas me mettre en danger, pour ne pas mettre en danger mes camarades : - je marche tout droit en regardant devant moi : . en rang avec ma classe, à côté d'un camarade ou seul, . sur un itinéraire tracé ou avec un but, - je marche du côté opposé à la chaussée (du côté du mur), - je m'arrête et je reste immobile : . au signal visuel ou sonore, . en cas de nécessité, - je fais des hypothèses sur le message porté par des éléments de signalisation.</p> <p>Traverser</p> <p>Je sais que je ne dois pas traverser seul(e). Je prends des informations, avec l'aide d'un adulte : - je distingue taille et éloignement, - je reconnais des bruits qui se rapprochent et qui s'éloignent. Je donne la main et je ne la lâche pas. Je m'arrête et je reste immobile. Je regarde des deux côtés.</p>	<p>En milieu protégé (dans les couloirs, le préau, la cour de l'école, sur le trottoir : sur un trottoir matérialisé avec obstacles et piétons), faire rechercher et expérimenter des formes de déplacements adaptés pour permettre : - de s'entraîner à marcher droit, seul, à deux, en groupe, dans un rang, - de s'entraîner à réagir aux signaux sonores et visuels et aux obstacles.</p> <p>Lors des sorties, évaluer la mise en œuvre des acquis.</p> <p>Exploiter toutes les occasions de "lire" des panneaux proches de l'école, de créer des panneaux pour le fonctionnement interne de la classe ou de l'école.</p> <p>Utiliser les activités d'éducation physique (courir et s'arrêter immédiatement au signal sonore ou visuel symbolisant un danger ; faire des rondes sans lâcher la main...) Faire expérimenter des rangements (taille des personnes, des objets ; distances évaluées dans la réalité, sur des images et des photos...) Travailler sur la reconnaissance et le rangement des bruits selon leur intensité et leur proximité, selon qu'ils se rapprochent ou s'éloignent. Faire procéder à l'élaboration de règles à respecter (dictée à l'adulte possible), à leur mémorisation, à la communication aux parents des règles apprises (par le cahier de vie, en réunion...)</p>	<p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.20 DÉCOUVRIR LE MONDE 1.29 : 1.30 : 1.31 LA SENSIBILITÉ, L'IMAGINATION, LA CRÉATION 1.38</p>
<p>Vivre dans un espace complexe : choisir un lieu pour jouer dans l'environnement proche</p>	<p>Je retiens ces quelques règles pour traverser. Découvrir la fonction des lieux Je fais la différence entre les aires possibles de jeux et les espaces de circulation. Je reconnais un même lieu dans différentes conditions d'éclairage ou météorologiques.</p>	<p>Organiser des activités de découverte du quartier dans différentes conditions d'éclairage ou météorologiques : - repérage des aires de jeux, du mobilier urbain ; découverte - réalisation de maquettes à partir de jeux de construction de l'école, - tri de photos en justifiant son choix (aires de jeux, éléments de mobilier urbain, barrières, photos signaux, zones piétonnes, espaces de circulation...).</p>	<p>DÉCOUVRIR LE MONDE 1.23 : 1.32 de leurs fonctions,</p>

**P I È R E
O T O N**

CYCLE 1

Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
<p>P I É T O N</p> <p>Donner l'alerte</p>	<p>En cas de danger</p> <p>Je sais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - composer le 15, - me présenter, - décrire la situation. <p>Construire et respecter un code du passager</p>	<p>Faire rechercher des situations dans lesquelles il convient de donner l'alerte ou non et simuler des appels téléphoniques aux services de secours.</p>	<p>DÉCOUVRIR LE MONDE 1.33</p>
<p>Monter et descendre d'un véhicule du côté approprié</p>	<p>Je retiens les règles de sécurité pour monter et descendre d'un véhicule.</p> <p>Dans le véhicule</p>	<p>En milieu protégé, exploiter les situations permettant de monter et descendre d'une voiture à la taille de l'enfant, d'une voiture réelle ; faire décrire la conduite à tenir à l'aide d'une voiture et de personnages en miniature.</p> <p>Faire procéder à l'élaboration de règles à respecter (dictée à l'adulte) pour monter et descendre d'une voiture puis les communiquer à la famille (cahier de vie, réunion...).</p> <p>Introduire des échanges avec les enfants à partir de la simulation d'un arrêt brutal en utilisant une peluche (attachée, non-attachée) dans une petite voiture.</p> <p>Présenter les différents systèmes de retenue et les faire utiliser.</p> <p>Utiliser un support vidéo sur le port de la ceinture de sécurité.</p>	<p>INTRODUCTION 1.1</p>
<p>P A S S A G E R</p> <p>Utiliser un système de retenue adapté et justifier son usage</p>	<p>Je demande à être attaché sur mon siège enfant ; j'explique pourquoi.</p> <p>Je reste attaché.</p>	<p>Faire vivre et contrôler les notions d'accélération et de vitesse dans les activités physiques (accélérer, freiner, s'arrêter brusquement...) en courant, en roulant sur un engin ou en glissant sur un toboggan.</p>	<p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.11 ; 1.20</p>
<p>Ne pas gêner le conducteur du véhicule</p>	<p>Dans le véhicule</p> <p>Je ne gêne pas le conducteur ; j'explique pourquoi.</p>		

CYCLE 1

Objectifs de formation	Savoirs et savoir-faire	Propositions de situations pédagogiques	Références aux programmes (a)
<p>Savoir circuler sur le trottoir et les espaces "piétons" (b)</p>	<p>Conduire prudemment</p> <p>Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.</p> <p>J'utilise le vélo, le tricycle, les rollers, le chariot, la trottinette, les patins, la drapsienne, le cerceau...</p> <p>J'apprends à maîtriser l'engin que j'utilise et à respecter des règles pour circuler sur le trottoir.</p>	<p>En milieu protégé (cour, salle, aire d'éducation physique), faire réaliser des parcours (rouler droit, accélérer, ralentir, virer, monter, descendre, franchir des petits obstacles, s'arrêter avec précision) et utiliser les compétences acquises pour circuler sur divers circuits.</p> <p>Faire rechercher et expérimenter les formes de déplacements adaptés sur un trottoir matérialisé avec bordures, obstacles et piétons.</p> <p>Faire procéder à l'élaboration de règles à respecter (dictée à l'adulte) pour circuler sur le trottoir avec un engin, à leur mémorisation et à leur communication aux parents (cahier de vie, réunions...).</p>	<p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.8 : 1.10 ; 1.13 ; 1.14 1.16 ; 1.17 ; 1.18</p>
<p>(usa-ger de 2 et plus) Utiliser les équipements individuels de sécurité (c)</p>	<p>Se protéger</p> <p>Je demande et j'utilise les équipements de protection.</p>	<p>Faire rechercher les parties du corps exposées aux blessures et les moyens de protection adaptés.</p> <p>Apprendre à mettre les équipements, à s'entraider pour s'équiper.</p>	<p>AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS 1.21</p>

Annexe n°3 – Grille d'évaluation de l'APER.

ATTESTATION DE PREMIERE EDUCATION A LA ROUTE

Cachet de l'école

Nom de l'élève: _____ Prénom : _____

Savoirs, savoir-faire à acquérir		Validation en fin de cycle					
		1		2		3	
Les savoir et savoir-faire énoncés dans ce tableau renvoient au document "Attestation de Première Education à la Route". Les cases blanches désignent les cycles au cours desquels ils doivent être acquis. Les cases grisées indiquent la possibilité de poursuivre le travail au cours des cycles suivants; les cases noircies marquent les cycles qui ne sont pas concernés.		Élève	Maître	Élève	Maître	Élève	Maître

Quand je suis piéton...

Je me déplace sur le trottoir

- Dans la rue, je sais regarder.						
- Dans la rue, je sais écouter.						
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers.						

Je sais marcher sur le trottoir :

- accompagné(e).						
- non accompagné(e).						

Je traverse une chaussée

- Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e) : je sais traverser en donnant la main.						
- Je sais traverser une chaussée seul(e).						
- Je sais traverser à un carrefour.						
- Je sais traverser à un rond-point.						
- Je sais faire traverser une personne.						

Je vis dans un espace complexe

Dans un environnement proche :

- Je sais identifier les dangers.						
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation.						
- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.						

Dans un environnement non familier :

- Je sais identifier les dangers.						
- Je sais organiser mon trajet.						
- Je sais utiliser un plan, une carte.						
- Je connais les règles du code de la Route.						
- Je sais donner l'alerte en cas d'accident.						
- Je connais les principes simples de secourisme.						

Quand je suis passager...

- Je sais monter et descendre d'un véhicule.						
- Je ne gêne pas le conducteur.						
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège).						
- Je sais comment je dois être retenu(e).						
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.						
- Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier.						
- Je connais et je respecte le code du passager deux roues.						
- Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire.						
- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun.						
- J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente.						

Quand je roule...

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.						
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.						
- Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.						
- Je sais rouler en tenant compte des autres.						
- Je sais rouler en groupe.						
- Je demande et j'utilise les équipements de protection.						
- Je vérifie et j'utilise les équipements.						
- Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.						

Je connais les règles du code de la route :

- Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.						
- Je sais rouler à droite.						
- Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).						
- Je connais l'ordre de passage aux intersections.						
- Je signale à temps mes intentions de changement de direction.						
- Je respecte ces règles du code de la route.						

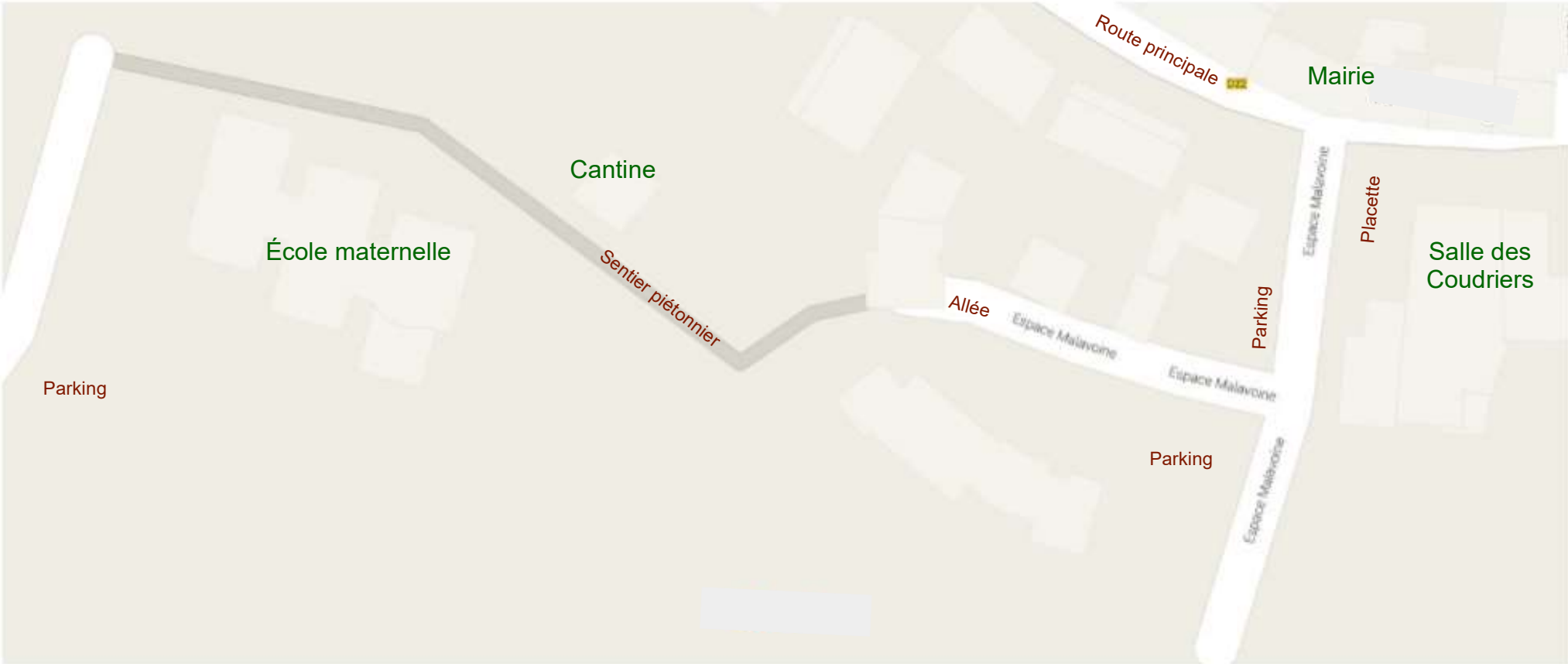
Attestation attribuée(1) - non attribuée(1) à l'élève en Conseil des maîtres de Cycle 3 le

(1) Rayer la mention inutile

La Directrice - Le Directeur de l'Ecole

Annexe n°4 – Plan de Coudray

Google Maps Ville de Coudray : itinéraire de l'école maternelle à la salle des Coudriers.



Annexe n°5 - Documents de préparation.

PS	Séquence : sécurité routière		Périodes 3 & 4 - pm
Objectifs principaux	<ul style="list-style-type: none"> Acquérir les premiers savoirs, savoir-faire et savoir-être liés à l'APER. Prendre conscience des notions de droits et devoirs. Prendre en compte autrui. 		
Compétences SCCC (2005)	<ul style="list-style-type: none"> Connaitre les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages dont le respect s'impose. Savoir ce qui est interdit et ce qui est permis. Être éduqués à la sexualité, à la santé et à la sécurité. Être capables de respecter les règles de sécurité, notamment routière par l'obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière. 		
Objectifs transversaux (programmes 2015)	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions : comprendre et apprendre, échanger et réfléchir avec les autres. Pratiquer divers usages du langage oral : raconter, décrire, évoquer, expliquer, questionner, proposer des solutions, discuter un point de vue. Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques : adapter ses équilibres et ses déplacements à des environnements ou des contraintes variés. Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques : observer, comprendre et transformer des images, affiner son écoute. Explorer le monde : situer des objets par rapport à soi, entre eux, par rapport à des objets repères. Se situer par rapport à d'autres, par rapport à des objets repères. Utiliser des marqueurs spatiaux adaptés dans des récits, descriptions ou explications. 		
Activités satellites	<ul style="list-style-type: none"> Activités d'immobilisation au signal (tambourin, sifflet) lors de séances de motricité en périodes 1 & 2. Trajets réguliers vers la salle des fêtes : écoute/identification des bruits urbains, observation des espaces et usages, échange lié aux règles de mobilité piétonne. 		
Séance	Modalités	Objectif(s)	Déroulement
S1 Lecture de l'album	Classe entière. 20 min. Salle de classe.	<ul style="list-style-type: none"> Aborder les principales règles liées au déplacement sur le trottoir. Recueillir les conceptions initiales des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> Lecture de l'album « Trottoirs piégés ». Echange oral : description des illustrations et interprétation.
S2 Usagers du trottoir	Classe entière. 15 min. Salle de classe.	<ul style="list-style-type: none"> Nommer les principaux éléments de l'espace urbain. Identifier les usagers du trottoir. 	<ul style="list-style-type: none"> Description de l'affiche « Bonjour les piétons ». Rédaction d'une liste des usagers du trottoir (dictée à l'adulte).

S3 Loto sonore	Classe entière. 20 min. Salle de classe.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier et qualifier les sons urbains. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Écoute de sons urbains. Identification et qualification. ▪ Affichage des photos correspondant aux sons et description. ▪ Réécoute avec association sons/photos.
S4 Jeu As'truc	Groupe. 10 min. Salle de classe.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier certaines situations à risque ou comportements dangereux. ▪ Effectuer un tri. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Manipulation libre des disques. ▪ Description. ▪ Tri (dangereux/pas dangereux).
S5 Espaces / usagers	Groupe. 10 min. Salle de classe.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les espaces urbains et leurs usages/usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description des photos. ▪ Placement des différents usagers sur les photos et justification.
S6 Parcours tapis	Groupe. 10 min. Salle de classe.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir qu'un piéton doit marcher sur le trottoir. ▪ Identifier les lieux de traversée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déplacement libre des personnages sur le tapis et verbalisation. ▪ Déplacement des personnages selon un but et verbalisation.
S7 Parcours cour	Classe entière. 20 min. Cour de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer les règles de mobilité piétonne : marcher sur le trottoir et traverser sur les passages piétons. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déplacement sur la cour pour rejoindre les différents lieux identifiés.
S8 Sortie quartier	Classe entière. 20 min. Quartier école.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer et expliquer les règles de mobilité piétonne : marcher sur le trottoir et traverser sur les passages piétons. ▪ Repérer les dangers potentiels liés à l'espace connu. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se déplacer dans le quartier de l'école en respectant et expliquant les règles de mobilité piétonne et en repérant les lieux de traversée.
S9 Liste règles	Classe entière. 10 min. Salle de classe.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Énoncer les règles relatives à la mobilité piétonne. ▪ Recueillir les conceptions finales des élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Énoncer les règles liées au déplacement sur le trottoir et à la traversée via la dictée à l'adulte.
S10 Cahier piéton	Classe entière. 10 min. Salle de classe.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappeler le vécu. ▪ Faire un bilan des activités. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évoquer le vécu. ▪ Faire un bilan général des activités.

Séance N°1	Échange autour de l'histoire « Trottoirs piégés »				
Objectif(s) spécifique(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aborder les principales règles liées au déplacement sur le trottoir. ▪ Recueillir les conceptions initiales des élèves 				
Objectif(s) langagier(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Champ lexical de la rue. 				
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classe entière en regroupement / 15 minutes / salle de classe. ▪ Matériel : album « Trottoirs piégés ». ▪ 2 lectures préalables sans échange. 				
Phases Durée	Activité de l'élève	Consigne Questionnement	Différenciation	Rôle de l'adulte	Critère de réussite
Lecture histoire et échange. 10 min.	Écouter l'histoire. Décrire les illustrations et interpréter.	Échange au fur et à mesure de la lecture de l'histoire.	Questionner les élèves discrets. Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Lire l'histoire. Questionner. Réguler la parole. Reformuler. Amener les élèves à interagir.	Écouter avec attention. Prendre part à l'échange. Respecter les règles de l'échange.
Échange sur règles. 5 min.	Comparer le cheminement de la fourmi avec leur propre expérience. Formuler des règles de sécurité pour se déplacer sur le trottoir.	<i>Qu'est-ce qui est dangereux dans l'histoire ? Est-ce que c'est dangereux de marcher sur le trottoir ? Pourquoi ? Que faut-il faire pour marcher sur le trottoir sans danger ?</i>		Amener les élèves à s'interroger sur le respect des règles de sécurité par les personnages.	Prendre part à l'échange. Respecter les règles de l'échange.
Prolongement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Histoire relue à plusieurs reprises. ▪ Album laissé à disposition des élèves dans la bibliothèque de la classe. 				

Séance N°2		Usagers du trottoir			
Objectif(s) spécifique(s)	<ul style="list-style-type: none"> Nommer les principaux éléments de l'espace urbain. Employer les marqueurs spatiaux : au bord de, sur, à côté, devant, derrière. Identifier les usagers du trottoir. 				
Objectif(s) langagier(s)	<ul style="list-style-type: none"> Champ lexical des espaces urbains et des usagers : rue, piétons, trottoir, route, voiture, bord... Marqueurs spatiaux : à côté, au bord, sur, au-dessus, en-dessous. 				
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> Classe entière en regroupement / 15 minutes / salle de classe. Matériel : affiche « Bonjour les piétons » (Prévention MAIF), feuille A3 + feutre. 				
Phases Durée	Activité de l'élève	Consigne Questionnement	Différenciation	Rôle de l'adulte	Critère de réussite
Observation. Description. 7 min.	Décrire l'affiche (personnages et éléments urbains). Expliquer ce qu'est un piéton.	Donner le titre. <i>Qu'est-ce qu'un piéton ?</i>	Questionner les élèves discrets. Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Questionner. Réguler la parole. Reformuler. Amener les élèves à interagir.	Écouter avec attention. Prendre part à l'échange. Respecter les règles de l'échange.
Liste des usagers du trottoir. 8 min.	Énumérer les personnes ayant le droit de se trouver sur le trottoir. Dicter la liste à l'enseignante.	<i>Qui a le droit d'être sur le trottoir ?</i>		Écrire sous la dictée. Inciter les élèves à reformuler.	Prendre part à l'échange. Respecter les règles de l'échange.
Prolongement	<ul style="list-style-type: none"> Affiche et liste accrochées dans la classe à hauteur des élèves. Insertion de l'affiche et de la liste dans le cahier de vie individuel ainsi que dans le « cahier piéton » commun final. 				

Séance N°3	Loto sonore : identification de sons urbains.				
Objectif(s) spécifique(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier quelques sons urbains simples. 				
Objectif(s) langagier(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vocabulaire lié aux sons entendus : voiture, vélo, mobylette (scooter), camion, roues, sonnettes. 				
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classe entière en regroupement / 15 minutes / salle de classe. ▪ Matériel : sons urbains (format mp3) + photos plastifiées (format A4) correspondant aux sons. 				
Phases Durée	Activité de l'élève	Consigne Questionnement	Différenciation	Rôle de l'adulte	Critère de réussite
Écoute 5 min.	Écouter les sons et tenter de les identifier.	<i>À quoi correspond ce son ?</i>	Questionner les élèves discrets. Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Questionner, réguler la parole, reformuler. Amener les élèves à interagir. Valider les hypothèses.	Écouter avec attention. Prendre part au jeu. Respecter les règles de l'échange.
Affichage. Description. 4 min.	Observer les photos et les décrire.	<i>Que voyez-vous sur ces photos ?</i>		Amener les élèves à verbaliser et à repérer les éléments de sécurité.	Prendre part à l'échange. Respecter les règles de l'échange.
Association sons/photos. 4 min.	Associer la photo au son entendu (chacun son tour). Valider l'association effectuée par l'élève désigné.	<i>À quelle photo ce son correspond-il ?</i>	Difficulté du son à identifier.	Désigner l'élève en charge de montrer la photo relative au son écouté. Choisir le son en fonction de l'élève. Inciter les élèves à confirmer/infirmer.	Identifier les sons.
Bilan. 2 min.	Verbaliser ce qui a été fait.	<i>Le jeu est terminé. Expliquez ce que vous avez fait.</i>	Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Réguler la parole et reformuler. Inciter les élèves à verbaliser les tâches effectuées.	Verbaliser les tâches effectuées.

Séance N4°	Jeu As'truc : identification des dangers.				
Objectif(s) spécifique(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier certaines situations à risque ou comportements dangereux. ▪ Effectuer un classement. 				
Objectif(s) langagier(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Champ lexical des espaces urbains et des usagers : rue, piétons, trottoir, route, voiture, bord, passage piéton... ▪ Marqueurs spatiaux : à côté, au bord, sur. ▪ Dangereux / pas dangereux. 				
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe de 5/6 élèves / 10 minutes / salle de classe. ▪ Matériel : jeu As'truc. 				
Phases Durée	Activité de l'élève	Consigne Questionnement	Différenciation	Rôle de l'adulte	Critère de réussite
Manipulation. 1 min.	Observer et manipuler les disques librement.		Questionner les élèves discrets. Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Observer.	Entrer dans l'activité par la manipulation. S'intéresser au matériel.
Description. 3 min.	Décrire les situations observées.	<i>Que voyez-vous ?</i>		Réguler la parole, questionner et reformuler. Inciter les élèves à justifier le tri et à interagir.	Employer le vocabulaire adapté pour décrire les situations.
Tri. 4 min.	Trier les situations dangereuses de celles qui ne le sont pas. Justifier ses choix et les valider ensemble.	<i>Mettez d'un côté ce qui est dangereux et de l'autre ce qui ne l'est pas. Pourquoi est-ce dangereux ? Pourquoi ce n'est pas dangereux ?</i>			Repérer les situations potentiellement dangereuses.
Bilan. 2 min.	Verbaliser ce qui a été fait.	<i>L'activité est terminée. Expliquez ce que vous avez fait.</i>			Verbaliser les tâches effectuées.
Prolongement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affichage en aval avec le groupe classe des disques sur les portes de placard de la classe en reproduisant le tri. 				

Séance N°5		Association espaces / usagers			
Objectif(s) spécifique(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les espaces urbains et leurs usages/usagers. 				
Objectif(s) langagier(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Champ lexical des espaces urbains et des usagers : rue, piétons, trottoir, route, voiture, bord, passage piéton, parking, vélo... ▪ Verbes d'action : marcher, rouler, traverser, s'arrêter. ▪ Marqueurs spatiaux : à côté, au bord, sur. 				
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe de 5/6 élèves / 10 minutes / salle de classe. ▪ Matériel : photos plastifiées des alentours de l'école (format A4), étiquettes symbolisant les voitures, les piétons et les vélos. 				
Phases Durée	Activité de l'élève	Consigne Questionnement	Différenciation	Rôle de l'adulte	Critère de réussite
Consigne. 2 min.	Observer. Identifier les lieux familiers et les éléments urbains.	<i>Voici des photos. Choisissez-en une. Que voyez-vous ? Voici des personnes à vélo, des voitures et des piétons. Placez-les au bon endroit sur la photo.</i>	Questionner les élèves discrets. Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Présenter le matériel et formuler la consigne. Contextualiser l'activité.	Écouter avec attention. Prendre part à l'activité.
Placement. 6 min.	Placer les étiquettes des usagers et justifier. Valider ensemble le placement. Choisir une autre photo puis recommencer.		Choix des photos en fonction du niveau de difficulté.	Amener les élèves à verbaliser et à interagir.	Placer l'utilisateur sur l'espace approprié et justifier.
Bilan. 2 min.	Verbaliser ce qui a été fait.	<i>L'activité est terminée. Expliquez ce que vous avez fait.</i>	Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Réguler la parole et reformuler. Inciter les élèves à verbaliser les tâches effectuées.	Verbaliser les tâches effectuées.
Prolongement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité proposée à l'accueil les semaines suivantes en autonomie. 				

Séance N°6	Parcours sur le tapis en classe				
Objectif(s) spécifique(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Savoir qu'un piéton doit marcher sur le trottoir. ▪ Identifier les lieux de traversée. 				
Objectif(s) langagier(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Champ lexical des espaces urbains et des usagers : rue, piétons, trottoir, route, voiture, bord, passage piéton... ▪ Verbes d'action : marcher, traverser, s'arrêter, regarder. ▪ Marqueurs spatiaux : à côté, au bord, sur. 				
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupe de 5/6 élèves / 10 minutes / salle de classe. ▪ Matériel : tapis (avec routes, trottoirs et passages piétons), photos plastifiées (école, garderie, cantine, salle des Coudriers), personnages Duplo. 				
Phases Durée	Activité de l'élève	Consigne Questionnement	Différenciation	Rôle de l'adulte	Critère de réussite
Manipulation. 1 min.	Déplacer les personnages librement sur le tapis.			Observer.	Prendre part au jeu.
Consigne. 3 min.	Écouter et reformuler la consigne. Identifier les lieux sur les photos.	<i>Menez les personnages d'un endroit à un autre.</i>	Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Placer les photos des lieux. Contextualiser l'activité. Formuler la consigne.	Reformuler la consigne.
Manipulation	Déplacer les personnages selon un but et verbaliser. Observer et commenter.	<i>Emmène ton personnage de la cantine à la garderie, etc.</i>		Inciter les élèves à observer le/les élèves qui manipulent et à valider ou non le déplacement des personnages.	Faire cheminer son personnage sur le trottoir et traverser sur les passages piétons.
Bilan. 2 min.	Verbaliser ce qui a été fait.	<i>Le jeu est terminé. Expliquez ce que vous avez fait.</i>		Réguler la parole et reformuler. Inciter les élèves à verbaliser les actions effectuées.	Verbaliser les actions effectuées.
Prolongement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Activité proposée à l'accueil les semaines suivantes en autonomie. 				

Séance N°7		Parcours sur la cour			
Objectif(s) spécifique(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître les usages correspondant aux espaces « route » et « trottoir ». ▪ Savoir où il est permis de traverser. ▪ Appliquer les règles de mobilité piétonne : marcher sur le trottoir, traverser sur les passages piétons (en donnant la main), regarder des deux côtés avant de traverser. 				
Objectif(s) langagier(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Champ lexical des espaces urbains et des usagers : rue, piétons, trottoir, route, voiture, bord, passage piéton... ▪ Verbes d'action : marcher, traverser, s'arrêter, regarder. ▪ Marqueurs spatiaux : à côté, au bord, sur. 				
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classe entière / 20 minutes / Cour de l'école. (+ séance de visionnage en regroupement.) ▪ Matériel : chaises avec photos plastifiées A3 (école, garderie, cantine, salle des Coudriers), fiches cartonnées avec photos des lieux et cases vides associées, planches de gommettes. 				
Phases Durée	Activité de l'élève	Consigne Questionnement	Différenciation	Rôle de l'adulte	Critère de réussite
Phase 1 : parcours sur la cour.					
Présentation du dispositif. 1 min.	Écouter.	Présenter le dispositif (chaises, photos, passages piétons)		Contextualiser l'activité.	Écouter avec attention.
Consigne. 2 min.	Écouter et reformuler. Se séparer en binômes.	<i>Marchez dans la cour pour aller d'un endroit à l'autre.</i>	Répartition des élèves en binômes hétérogènes.	Amener les élèves à verbaliser. Constituer certains binômes.	Reformuler la consigne.
Déplacement libre. 4 min.	Se déplacer en binôme d'un lieu à l'autre.			Observer et prendre des photos.	Marcher sur les trottoirs, traverser sur les passages piétons et regarder avant de traverser.
Bilan intermédiaire. 3 min.	Verbaliser les déplacements. Échanger sur le respect ou non des règles de mobilité piétonne.	Questionner sur le déplacement, l'itinéraire.	Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Amener les élèves à s'interroger sur le respect des règles de déplacement piéton.	Verbaliser les règles de déplacement. Confirmer/infirmer l'application des règles par soi-même ou autrui.

Déplacement libre. 4 min.	Idem.				
Bilan. 2 min.	Verbaliser ce qui a été fait.	<i>Le jeu est terminé. Expliquez ce que vous avez fait.</i>	Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Réguler la parole et reformuler. Inciter les élèves à verbaliser les actions effectuées.	Verbaliser les actions effectuées.
Phase 2 (lendemain) : visionnage des photos de la phase 1.					
Présentation de l'activité. 2 min.	Évoquer le vécu.	Questionnement sur l'activité de la veille.	Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Réguler la parole et reformuler. Inciter les élèves à verbaliser les tâches effectuées.	Évoquer le vécu.
Visionnage 8 min.	Décrire les photos. Verbaliser ce qui a été fait.	Questionnement sur les photos.			Identifier les signes de (non) respect des règles de déplacement.
Phase 3 (semaine suivante) : parcours sur la cour.					
Consigne. 3 min.	Écouter et reformuler. Se séparer en binômes.	Passer dans tous les lieux en respectant les règles de déplacement sur le trottoir et de traversée. <i>Vous collez une gommette dans la case à côté de la photo, puis vous repartez vers un autre lieu. Vous devez passer dans chaque endroit : l'école, la cantine, la salle des Coudriers et la garderie.</i>	Répartition des élèves en binômes hétérogènes.	Formuler la consigne. Présenter la fiche cartonnée. Amener les élèves à verbaliser. Constituer certains binômes.	Écouter avec attention. Reformuler la consigne.
Déroulement + bilan.	Idem phase 1 (+ collage gommettes).				

Séance N°8	Sortie piétonne aux alentours de l'école.				
Objectif(s) spécifique(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appliquer et expliquer les règles de mobilité piétonne : marcher sur le trottoir en donnant la main et traverser sur les passages piétons. ▪ Repérer les dangers potentiels liés à l'espace connu. 				
Objectif(s) langagier(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Champ lexical des espaces urbains et des usagers : rue, piétons, trottoir, route, voiture, bord, passage piéton... ▪ Verbes d'action : marcher, traverser, s'arrêter, regarder, s'éloigner, s'approcher. ▪ Marqueurs spatiaux : à côté, au bord, sur, le long de. 				
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demi-classe / 30 minutes / quartier de l'école. ▪ Matériel : appareil photo. 				
Phases Durée	Activité de l'élève	Consigne Questionnement	Différenciation	Rôle de l'adulte	Critère de réussite
Consigne. 2 min.	Écouter.	Présenter les objectifs : observer l'espace urbain, se déplacer en respectant les règles de sécurité.		Contextualiser l'activité.	Prendre part à l'échange. Respecter les règles de l'échange.
Déroulement. 25 min.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Repérer et nommer les différents espaces, les véhicules et les usagers ; ▪ Repérer et nommer les endroits possibles de traversée ; ▪ Repérer et identifier certains sons entendus ; ▪ Repérer les situations de danger potentielles et les règles en découlant ; ▪ Rappeler les règles de mobilité piétonne. 	<i>Où devons-nous passer pour aller à tel endroit ? Comment faire ? Pourquoi ? Que voyez-vous ? Qu'entendez-vous ?</i>	Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Désigner le binôme meneur (en fonction de l'échange). Laisser un maximum de marge d'action, tout en assurant la sécurité des élèves. Questionner et inciter à l'échange.	Appliquer et expliquer les règles de mobilité piétonne.
Bilan en classe 3 min.	Expliquer au reste de la classe ce qui a été fait.	<i>Expliquez au reste de la classe ce que vous avez fait.</i>		Réguler la parole et reformuler. Inciter les élèves à verbaliser les tâches effectuées.	Verbaliser les tâches effectuées.
Prolongement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Séance de visionnage des photos prises par l'enseignante pour évocation du vécu, description des actions et verbalisation/rappel des règles. 				

Séance N°9	Liste des règles de déplacement sur le trottoir et de traversée				
Objectif(s) spécifique(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Énoncer les règles relatives à la mobilité piétonne. ▪ Recueillir les conceptions finales des élèves. 				
Objectif(s) langagier(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Champ lexical des espaces urbains et des usagers : rue, piétons, trottoir, route, voiture, bord, passage piéton... ▪ Verbes d'action : marcher, traverser, s'arrêter, regarder, s'éloigner, s'approcher. ▪ Marqueurs spatiaux : à côté, au bord, sur, le long de. ▪ Structure syntaxique « il faut » / « il ne faut pas ». 				
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classe entière / 10 minutes / salle de classe. ▪ Matériel : feuille A4, feutres rouge et noir. 				
Phases Durée	Activité de l'élève	Consigne Questionnement	Différenciation	Rôle de l'adulte	Critère de réussite
Consigne. 1 min.	Écouter.	<i>Faites la liste de ce qu'il faut faire pour se déplacer sur le trottoir sans danger.</i>		Contextualiser l'activité.	
Échange et dictée à l'adulte. 9 min.	Énumérer les règles pour se déplacer dans la rue sans danger.		Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Écrire sous la dictée. Réguler la parole, questionner, reformuler.	Prendre part à l'échange. Respecter les règles de l'échange. Formuler les règles de mobilité piétonne.
Prolongement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Affichage de la liste dans la classe. 				

Séance N°10	Présentation du cahier piéton et bilan.				
Objectif(s) spécifique(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rappeler le vécu. ▪ Faire un bilan des activités. 				
Objectif(s) langagier(s)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Champ lexical des espaces urbains et des usagers : rue, piétons, trottoir, route, voiture, bord, passage piéton... ▪ Verbes d'action : marcher, traverser, s'arrêter, regarder, s'éloigner, s'approcher. ▪ Marqueurs spatiaux : à côté, au bord, sur, le long de. 				
Modalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Classe entière / 10 minutes / salle de classe. ▪ Matériel : « cahier piéton » rassemblant les traces des activités (affiche « Bonjour les piétons », liste des usagers du trottoir, photos relatives aux bruits entendus, photos des associations espaces/usagers, photos de l'activité du parcours sur le tapis, photos de l'activité du parcours dans la cour, fiches cartonnées, photos de la sortie dans le quartier, photocopie des disques du jeu As'truc, liste des règles). 				
Phases Durée	Activité de l'élève	Consigne Questionnement	Différenciation	Rôle de l'adulte	Critère de réussite
Présentation de l'activité. 1 min.	Écouter.	Présenter le document.		Remettre en contexte.	
Lecture et échange. 9 min.	Évoquer le vécu.	<i>De quelle activité s'agissait-il ? Que fallait-il faire ? Comment ? Pourquoi ?</i>	Exigences langagières en fonction des capacités de chacun.	Réguler la parole et reformuler. Inciter les élèves à rappeler les consignes des activités et les actions.	Prendre part à l'échange.
Prolongement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cahier laissé à disposition des parents à l'entrée de la classe dans un premier temps, puis ensuite rangé parmi les autres livres de la bibliothèque de la classe pour consultation libre par les élèves. 				

Annexe n°6 – Transcriptions des paroles des élèves.

E = enseignante.

[?] = inaudible ou incompréhensible.

[...] = temps de lecture ou interruption autre.

Séance 15/01/2016 – Lecture « Trottoirs piégés »

[...]

E - Qu'est-ce que c'est une monstrobile ?

MG - Il est méchant.

E – Pourquoi c'est méchant ?

MG – Parce qu'il attaque tous les enfants et tous les mères.

E – Ah bon ? Qu'est-ce que tu en penses, Laly ?

LA – Il faut rester sur le bon trottoir.

E – Et pourquoi faut-il rester sur le bon trottoir ?

MG – Parce que, après, les voitures elles va nous écraser.

E – Les voitures vont nous écraser... Des voitures comme les monstrobiles ? ... Alors nous allons voir si la petite fourmi va se faire écraser.

[...]

E - Est-ce qu'il est permis de faire de la trottinette sur le trottoir très très vite ?

ELEVES – Non.

E – Pourquoi ?

RA – Parce qu'il faut faire dehors.

MX – Parce qu'il faut faire sur la route et c'est les gens qui va sur le trottoir.

E – Qu'est-ce qui se passera si elle va très très vite sur le trottoir la trottinette ?

MX – Elle va se faire manger.

E – Se faire manger par qui ?

MX – Parce les monstrobiles.

LE – Elle va casser.

[...]

MG – La monstrobile, il a trop avancé vite.

E – Elle a avancé trop vite et, je relis l'histoire, « oubliant le danger , elle s'approche du bord du trottoir. » La petite fourmi s'est approchée du bord du trottoir.

MG – Et après la monstrobile...

LE – Elle s'est fait mal après.

MG – Elle s'est fait mal à ses fesses.

E – Dis-moi, MX.

MX – C'est les voitures qui va sur la route.

E – Ce sont les voitures qui vont sur la route. Et où vont les petites fourmis ou les gens comme nous ?

ELEVES – Ils vont / elle va sur le trottoir.

E – Et est-ce qu'il faut marcher au bord du trottoir ?

ELEVES – Non.

MG – Non, c'est que les mamans et les papas.

E – Et vous, les enfants, où allez-vous ?

[...]

LE – C'est nos parents qui va devant et nous on va entre eux.

E – Tu vas entre tes parents ?

LE – Sinon on va se faire écraser.

MX – Mon papa il me laisse courir.

E – Il te laisse courir sur le trottoir, ton papa, sans te donner la main ?

MX – Oui.

LE – On n'a pas le droit de courir.

MX – Et il y a une monstrobile qui vient.

E – Tu as déjà vu une monstrobile ?

MX – Oui, sur le trottoir quand j'étais dans mon rêve.

LA – Mon papa il va sur la route et moi je lui tiens la main.

E – Qu'est-ce qu'il faut faire pour marcher sur le trottoir sans danger ? Quelles règles il faut respecter ?

LE – Il faut donner les mains à son parent.

E – Donner la main à ses parents. Et puis ?
 LE – Sinon on va se faire écraser.
 E – Qu'est-ce qu'il faut faire pour marcher sur le trottoir sans danger ?
 LU – Il faut rien faire. Moi j'ai fait un rêve. Il n'y avait pas de voiture. [?] Qu'une seule voiture. [?] Après on retourne de ce côté, après [?] se met là.
 MX – Moi, la dernière fois, j'ai déjà vu une moto sur le bord du trottoir et un vélo sur le bord du trottoir. Et déjà une voiture.
 LO – Mon papa et ma maman ils m'ont dit que je peux faire du vélo tout seul.
 E – Est-ce que tu fais du vélo tout seul sur le trottoir ?
 LO - Non, avec mon papa et ma maman. Et dans mon lit j'ai trouvé mon sommeil.
 E – Et toi, TI, qu'est-ce que tu fais quand tu marches sur le trottoir ?
 TI – Chez ma mamy et mon papy, en fait, j'ai vu une monstromobile.
 E – Est-ce que tu étais en train de marcher sur le trottoir ?
 TI - [?]
 E – Je voudrais que vous me disiez quelles sont les règles pour marcher sur le trottoir.
 RO – Je ne sais pas.
 MX – Moi j'ai déjà vu un monstromobile avec une moto. Il a mangé une moto, même.
 [...]
 E – Nous avons dit qu'il fallait donner la main à ses parents. Quoi d'autre ?
 RO – Mais papa, il va sur la route. Et maman.
 SU – Moi je donne la main à mon papa.
 LO – Moi avec ma maman.
 E – Est-ce que vous faites comme la fourmi, est-ce que vous courez sur le trottoir ?
 ELEVES – Non.
 LO – Des fois on court.
 E – Parfois tu cours sur le trottoir ?
 LO – Oui.
 E – Et est-ce que c'est dangereux de courir sur le trottoir ?
 LO – Non.
 E – Pourquoi ce n'est pas dangereux ?
 LO – Parce qu'il n'y a pas de voiture.
 E – Mais si la voiture arrive.
 LE – Faut s'arrêter quand la voiture arrive.
 MX – Mon papa, la dernière fois, eh ben la monstromobile. [...] La monstromobile il a mangé mon papa la dernière fois. Et mon papa il est sorti de sa bouche et après il a pas vu.
 LE – Quand la voiture elle [?], il faut recourir.
 E – Quand faut-il recourir ?
 LE – Quand la voiture il est plus là, quand la voiture il est déjà partir, il faut recourir.
 E – Quand la voiture n'est plus là, il faut recourir.
 [...]

Séance 28/01/2016 – Affiche « Bonjour les piétons »

E – Le titre, c'est « Bonjour les piétons ». Qui sait ce qu'est un piéton ? Qu'est-ce que c'est qu'un piéton ?
 RO – Y a des voitures et y a des piétons.
 E – Oui, il y a des voitures et des piétons sur l'affiche. Tu as raison. Et qui sont les piétons ?
 MX – C'est des trous.
 E – Des trous les piétons ? Non, les piétons ne sont pas des trous.
 MG – Y a un monsieur qui après avait des roulettes. Quand il a mal à sa cheville, il a pris des roulettes derrière.
 E – Comment ça s'appelle, cet appareil avec des roulettes ?
 LE – C'est pour rouler.
 E – Ça s'appelle un fauteuil...
 ELEVES – Roulant !
 E – Est-ce que les fauteuils roulants ont le droit d'être sur le trottoir, ou est-ce qu'ils doivent être sur la route ?
 SU – Sur le trottoir !
 LE – Ils ont pas le droit d'aller sur la route.
 E – Nous n'avons pas fini de dire qui sont les piétons.
 EL – Les trottoirs.

E – Non, les piétons ne sont pas les trottoirs.
MG – C'est des enfants et des papas.
E – Oui, MG, les piétons, ce sont des enfants, des papas, ça peut aussi être des mamans. Les piétons, ce sont des personnes qui marchent sur le trottoir. Moi je voudrais que vous décriviez l'affiche et que vous disiez ce que vous voyez dessus.
LE – Je vois un monsieur à côté de son vélo.
E – Un monsieur à côté de son vélo ?
LE – C'est un facteur.
E – C'est un facteur. Alors est-ce que les facteurs à côté de leur vélo ont le droit d'être sur le trottoir ?
ELEVES – Oui !
E – Oui, et pourquoi ?
LE – Parce qu'il est à côté de son vélo.
E – Et s'il était sur son vélo ?
ELEVES – Non.
E – Et où est-ce qu'il devrait être s'il était sur son vélo ?
EL – Eh ben, AE, elle a aussi un vélo.
E – Et AE, avec son vélo, est-ce qu'elle roule sur la route ou sur le trottoir ?
EL – Sur le trottoir.
E – Alors pourquoi une petite fille en vélo roule sur le trottoir ?
MG – Moi je sais. Y a un monsieur, il va avec son vélo, et les petites filles, ils ont droit aller sur la route.
E – Les petites filles ont le droit d'aller sur la route ?
ELEVES – Non !
MG – Non, sur le trottoir.
MX – Eh ben mon papy, il m'accroche à mon vélo.
E – Ton papy ?...
MX – Il m'accroche à mon vélo avec la machine à chien.
E – Je pense que c'est une petite carriole, tu veux dire ? Tu te mets dans une petite carriole, et normalement il y a le chien de ton grand-père, c'est ça ? Il te met dedans ?
MX- Non, il m'accroche avec mon vélo.
E – Il accroche ton vélo à la carriole, c'est ça ?
MX – Pour que je tombe pas.
E – Pour que tu ne tombes pas.
[...]
E – Alors, MG nous disait « la petite fille en vélo va sur le trottoir ». Regardez, comme ce petit garçon-là, il est sur le trottoir. Et par contre, là...
LE – Il est sur la route.
MG – Le papa du petit garçon !
E – Nous ne savons pas si c'est le papa du petit garçon. Mais la grande personne...
MX – C'est un papy.
E – C'est un papy, tu crois ? On ne sait pas. La grande personne, l'adulte a le droit sur la route d'aller avec son vélo. Par contre, les petits enfants ont le droit d'aller en vélo sur le trottoir. Je voudrais que nous notions qui a le droit d'aller sur le trottoir...
LE – Le facteur sur le trottoir à côté de son vélo.
E – Le facteur à côté de son vélo, je note. Qui d'autre ?
MX – Il y a un monsieur qui a un cerf-volant.
E – Non, c'est un fauteuil roulant. C'est ça que tu veux dire ?
MX – Non, là-bas.
E – Alors, viens me montrer le cerf-volant, je n'ai pas compris... Ah, ce n'est pas un cerf-volant, c'est une petite mallette. C'est pour transporter des documents ou un ordinateur. Alors, qu'est-ce que j'écris ? Parce que lui a le droit d'être sur le trottoir. Comment est-ce que je l'appelle ?
MG – On l'appelle le monsieur...
E – Le monsieur, l'homme avec sa mallette ?
ELEVES – Oui.
E – Qui d'autre ?
MG – Le petit le vélo.
E – Le petit vélo, oui. Mais est-ce sur le petit vélo ?
MX – La madame.
MG – Un petit enfant.
E – Un petit enfant sur son vélo. Alors, qui voyez-vous d'autre sur l'affiche ?
LE – Je vois un garçon qui sur la route.
E – Où vois-tu un garçon sur la route ?

LE – Là.

E – Oui, il est sur la route, mais il est sur son vélo. Et est-ce que c'est un garçon ? C'est une grande personne, regarde, il est plus grand. C'est un grande personne, elle a le droit d'être sur la route.

LU – C'est un grand-parent.

MG – C'est un grand-parent.

E – Regardez l'affiche, qui d'autre a le droit d'être sur la route ?

MG – Y a un camion sur la route.

E – Ce que je voulais dire, c'est qui a le droit d'être sur le trottoir ?

MG- Il y a deux enfants, là, parce que il fait, il marche. Le garçon, il regarde derrière.

E – Deux enfants qui marchent. J'écris ce que tu dis... LO, qui vois-tu d'autre, qui a le droit d'être sur le trottoir ?

LO – La trottinette.

E – La trottinette. Qui est en trottinette ?

LE – Deux filles et qu'un garçon.

E – On peut dire une personne en trottinette, si on ne sait pas si c'est une fille ou un garçon, d'accord ?

MG – Un garçon, c'est un garçon.

E – Un garçon en trottinette, alors, j'écris ce que dit MG. Quoi d'autre, regardez là.

MG – C'est avec un bébé dans la poussette et une maman, et un petit qui est avec un vélo.

E – Alors j'écris : une maman et son bébé en poussette. C'est ça, MG ?

MG – Oui.

LE – Sur son tracteur.

E – Ah oui, et un petit garçon avec son tracteur.

EN – Un tracteur.

MG – C'est fini.

E – Nous n'avons pas dit ce monsieur-là...Qu'est-ce que nous n'avons pas dit ? Nous n'avons pas dit ça... et ça. Alors ?

MX – Y a une voiture.

E – Et où est-elle, la voiture ? Est-elle sur le trottoir ?

MG – Non, il est à côté de la route.

E – La voiture n'a pas le droit d'être sur le trottoir.

LO – Ben nan, c'est que les gens.

E - Et qui a le droit d'être sur le trottoir ?

LO – Les enfants et les parents.

E – LO me dit, les enfants et les parents.

MG – Et un chien.

E – Je peux le mettre aussi. Un chien. J'écris « un chien ».

MG – Ça, y a un truc derrière. C'est pour se tiendre. Y a des trucs dessous.

E – C'est quoi les trucs dessous ?

MG – C'est des roues.

E – Sous quoi, les roues ?

MG – Sous les pieds.

E – Sous les pieds. Des roues sous les pieds. Qui sait comment ça s'appelle ?

RO – C'est pour [?].

LE – Pour voler.

E – Non, pas pour voler. Les roues sous les chaussures, ça s'appelle... Oui, dis-moi EL...

EL – C'est des patins à roulettes.

E – Oui, bravo EL. Alors je peux écrire...

ELEVES – Les patins à roulettes.

E – Nous pouvons dire... des personnes en patins à roulettes... Alors, je redis tout ce que nous avons dit, tout ce que vous m'avez fait écrire, toute la liste des gens qui ont le droit d'être sur le trottoir. Des personnes en patins à roulettes, le facteur à côté de son vélo, l'homme avec sa mallette, un petit enfant, un chien, deux enfants qui marchent, la trottinette – non, nous avons rayé – un garçon en trottinette, une maman et son bébé en poussette et un petit garçon avec son tracteur, les enfants et les parents. Nous n'avons oublié personne sur l'affiche ?

LE – On a oublié, y a un camion bleu.

E – Est-ce qu'il est sur le trottoir ?

ELEVES – Non.

LE – Il est sur la route.

E – Il est garé. Et cette personne-là, nous en avons parlé, mais nous ne l'avons pas écrit. Qui c'est ? Tu te souviens, MG, qui c'était, ça ?

LE – C'est un volant à roulettes.

E – Un volant à roulettes ? Non, ce n'est pas ça.
EL – C'est un fauteuil à roulettes.
E – Et vous vous souvenez du nom du fauteuil à roulettes ? Un fauteuil...
LO – Roulant. Un fauteuil roulant.
E – Un fauteuil roulant, alors nous pouvons l'écrire. Voilà, toutes les personnes qui peuvent aller sur le trottoir. Et vous l'avez dit, les grandes personnes en vélo n'ont pas le droit d'aller sur le trottoir, et les voitures n'ont pas le droit d'aller sur le trottoir.
EL – Et les camions aussi.
E – Et les camions non plus n'ont pas le droit d'aller sur le trottoir, tu as raison.
? - On a écrit.
E – Nous avons tout écrit. Je vais mettre l'affiche quelque part dans la classe, et vous pourrez la regarder. Vous pourrez la regarder. Nous en reparlerons. Je mettrai l'affiche dans la classe, et la liste des personnes qui ont le droit d'aller sur le trottoir.

Séance 29/01/2016 – Loto sonore

E – Nous allons faire un petit jeu. Je vais vous faire écouter des sons. Des sons, ce sont des bruits. Et vous allez devoir me dire ce que c'est.

[...]

Son de la voiture

E – TI, qu'est-ce que c'était ?

TI – Je sais pas.

E – Tu ne sais pas. Alors RA, qu'est-ce que c'était ?

RA – C'était un bruit.

E – Oui, un bruit de quoi ?

TI – De méchant.

RA – De méchant.

E – Qu'est-ce que tu disais, TI ?

TI – Un bruit de voiture.

E – LE, est-ce que tu penses que c'est un bruit de voiture ?

LE – Non, c'est camion.

E – C'est un bruit de camion... Alors MG, dis-moi ce que tu penses.

MG – C'est un bruit dehors, un bruit de vent.

E – D'accord, et toi, SU ? ... Tu ne sais pas ? Et toi, LO ?

LO – Je ne sais pas.

E – Alors nous réécoutons.

Son de la voiture

MG – Une voiture !

E – Et toi, LE ?

LE – C'est une voiture, avec des roulettes.

E – Avec des roues, les voitures sont avec des roues.

MG – Les voitures elles roulent plus qu'à la fond.

TI – Non, c'était des motos.

MG – C'est une voiture.

TI – Il a crié le méchant.

E – Mais tu avais raison, TI, c'était une voiture, bravo. Alors attention, un autre bruit... plus facile je pense.

Son de la sirène des pompiers

ELEVES – Police ! Pompiers !

E – J'interroge LO.

LO – C'était un pompier.

E – Et toi, LE, tu penses que c'était les pompiers ?

LE – Oui.

E – Et toi, EN ?

EN – Les pompiers ils font pin pon pin pon

E – Vous aviez raison, c'était les pompiers. C'était facile. C'était la sirène des pompiers. Alors attention, un nouveau bruit.

Son de vélo (roues + sonnette)

MG – Un vélo !

MX – Un vélo !

E – AL, qu'est-ce que tu penses que c'était, ce bruit ?

AL – Un vélo.
E – Et toi, LE ?
LE – Un vélo avec des roulettes.
E – Je vous fais réécouter ce bruit. Nous allons vérifier si ce qu'AL a dit est vrai.
ELEVES – Un vélo !
MG – C'est le tching tching et c'est un vélo.
E – C'est quoi le tching tching ? Je ne connais pas ce mot-là, moi.
MG – Qui prend le truc et qui fait tching.
E – Qui sait comment ça s'appelle ce truc qui fait tching ?
MX – La cloche.
E – Pour un vélo, c'est un autre mot.
TI – Une moto.
E – C'est une sonnette. Et le premier bruit, qu'est-ce que c'était comme partie du vélo ?
Son des roues de vélo
MX – Une coccinelle.
MG – Un vélo.
RA – Un vélo.
LA – La pluie.
TI – Une moto.
MX – Une moto, ça a pas de sonnette.
E – Ce sont les roues du vélo qui font ce bruit.
Son de la mobylette.
RA – C'était une moto.
LE – La moto, avec des roulettes.
TI – Une voiture avec des roues des motos.
LU – Une moto.
E – C'était une petite moto. Une mobylette, ou un scooter.
MA – Quand Maman..., j'ai vu une petite moto.
E – J'ai encore quelque chose à vous faire écouter.
Son de cris d'enfants
TI – Y avait un monstre, et les enfants ils ont eu peur.
LU – C'est les monstres.
LE – C'est les enfants qui criaient.
E – Des enfants qui criaient. Et où est-ce que des enfants peuvent crier comme ça ?
LE – Sur ton ordinateur.
EL – Parce qu'y avait un fantôme.
E – Vous croyez ? Ils ont l'air d'avoir peur ?
Son de cris d'enfants.
E – Où est-ce qu'ils sont les enfants, là ?
LA – A l'école.
E – Oui. Où ça à l'école ? Dans la classe ?
ELEVES – Non.
LE – Dans la cour.
E – Il y a un dernier son à écouter, un dernier bruit.
Son du camion (démarre et roule)
TI – Un méchant.
MA – C'est un camion.
EN – Un camion qui fait comme ça. (*Geste du doigt qui avance.*)
E – Et toi, NO, qu'est-ce que tu penses ? C'est un camion, le bruit ?
NO – Oui.
Son du camion (démarre et roule)
E – Oui, c'est un camion, vous avez raison. Qu'est-ce qu'il est en train de faire, le camion ?
? – Tut tut.
E – Tut tut ? Est-ce qu'il klaxonne ?
ELEVES – Oui. Non.
E – Vous entendez le klaxon du camion ? Nous réécoutons.
Son du camion (démarre et roule)
TI – J'ai pas entendu le klaxon.
E – Et qu'est-ce qu'il fait, le camion ?
ELEVES – Il roule.
E – Et est-ce qu'il roule tout le temps ?... Il démarre.

Deuxième partie du jeu.

[Affichage des photos relatives aux sons. Description.]

Troisième partie du jeu.

[Écoute des sons et association avec les photos affichées.]

Séance 04/02/2016 – Jeu As'truc (1)

Disques étalés sur la table.

EL – Il faut retrouver les mêmes.

E – Vous me dites ce que vous voyez ?

LE – Je vois un garçon qui court.

E – Qui court où ?

LE – Sur la route.

E – Est-ce qu'il a le droit de courir sur la route ?

ELEVES – Non.

E – Laisse-le posé pour que tout le monde voie. Pourquoi il ne faut pas courir comme ça sur la route ?

RA – Y a des voitures.

LE – Parce que sinon y a des voitures, il peut se faire écraser.

E – Qui voit autre chose d'intéressant ?

MX – La voiture, elle s'est garée. Et la porte elle est ouverte. Et l'enfant et la maman elle ferme pas la porte.

EL – Le camion en fait il y a un monsieur dedans.

E – Oui, où sont les enfants ?... (*EL montre le trottoir*) Oui, sur le trottoir. Et là, où sont les enfants ?

LE – Sur la route.

E – Où sur la route ?

EL – Derrière le camion.

E – Est-ce qu'il vaut mieux que les garçons fassent ça ou ça ?

EL (*montre les enfants sur le trottoir*) – Ça.

E – Pourquoi ?

EL – Parce que. Là c'est un triangle. Ils ont pas le droit d'aller sur la route.

RA – Oui, y a pas le droit d'aller sur la route.

EL – Sinon le camion il va rouler et après il va écraser les enfants.

E – Oui, tu as raison, EL. Essayez maintenant de trouver les disques, les images qui vont ensemble.

Manipulation.

LI – Le garçon il est sur la route avec le ballon.

E – Et là, qu'est-ce qui se passe ?

LI – Là y a un ballon, et puis [?] le papa il est sur la route.

E – Le papa est sur la route. Où est-ce que l'enfant est en sécurité ?

LI – Il est dans l'herbe.

E – Est-ce que c'est dangereux ?

LI – Non.

MX – Si !

E – C'est dangereux, tu trouves, MX ? Pourquoi est-ce que tu trouves que c'est dangereux ?

MX – Les voitures elles sont sur la route.

EN – Les voitures elles vont se faire écraser sur la route.

E – Qui est-ce qui va se faire écraser ?

MG – Les voitures.

EN – Les voitures elles vont se faire écraser par les enfants.

E – Les voitures vont se faire écraser par les enfants ?

EL – Non. Les enfants.

E – C'est le contraire, EN, mais j'ai compris ce que tu voulais dire. Les enfants vont se faire écraser par les voitures s'ils vont sur la route. Montre-moi l'image où le garçon est en sécurité, où il n'y a pas de danger.

EN – Il monte sur les feuilles.

E – Et toi, MX, quelle est l'image où les enfants sont en sécurité ?

MX – Là la petite fille et la maman elles sont sur la route.

E – Oui, et est-ce qu'elles ont raison ?

MG – Oui.

MX – Non.

E – Et toi, MG ?

MG – Le garçon, il a pas de maman et pas de papa. Il y a pas de grand, que un petit.

E – Et est-ce que les petits ont le droit de traverser la route tous seuls ?
ELEVES – Non.
EL – Il faut attendre son papa.
MG – Et aussi sa maman.
E – Oui, ou sa maman. Ou une grande personne. Et lui donner la main. Quand on est un petit enfant, il faut en effet donner la main à un adulte, à une grande personne. Mais là, c'est un grand garçon. Où est-ce qu'il est en sécurité ? Où est-ce qu'il est en danger ?
MG – Il est en danger, il est sur la route.
E – Oui mais il traverse sur un passage piéton.
MG – C'est pas les mêmes parce que là, il marche, et là il dit stop, parce que c'est rouge.
E – Il n'y a pas de feu, de panneau comme ça à Coudray. Parfois, si vous allez dans les grandes villes, vous pourrez en voir. Si le bonhomme est rouge, il faut s'arrêter. Donc là il n'a pas le droit, le petit garçon, de s'arrêter. Si le bonhomme est vert, qu'est-ce qui se passe ?
MG – Il a droit de marcher sur la route.
E – Et toi MA, montre-nous où la fille est en danger et où elle est en sécurité ?
MG – Il n'y a pas de poteau.
MA – Elle peut pas avancer.
E – Pourquoi elle ne peut pas avancer ?
MA – Parce qu'il y a des voitures.
E – Et où doit-elle traverser ?
EL – Sur le trottoir.
E – Si elle veut aller de l'autre côté, que doit-elle faire ?
MA – Sur l'herbe.
MG – Quand y a pas une personne, on a le droit de traverser.
E – Mais où as-tu le droit de traverser ?
MG (*montre le passage piéton*) – Sur les piétons.
E – Est-ce que ce sont des piétons, ça ?
EL – Des trottoirs.
E – Non, ce ne sont pas des trottoirs. Comment ça s'appelle ?
ELEVES – Des piétons.
E – Non, les piétons, ce sont les gens qui marchent.
[?] – Les bandes blanches.
E – Les bandes blanches, ça a un nom, les bandes blanches. Ça s'appelle les passages piétons. Il faut traverser sur les passages piétons. Regardez, là la petite fille est sur la route, il n'y a pas les bandes blanches. Il faut toujours traverser sur les passages piétons.
MA – Y a des bus et des motos et [?].
E – Comme disait MG, il faut toujours traverser avec une grande personne quand vous êtes un petit enfant. Et quand vous êtes un grand enfant ou un adulte, vous traversez sur les passages piétons.
Maintenant je voudrais que vous mettiez ce qui est dangereux d'un côté, et ce qui est sûr de l'autre côté.
Tri des élèves.

Séance 04/02/2016 – Jeu As'truc (2)

E – Regardez toutes ces images. Qu'est-ce que tu vois, SU ?
SU – Je vois une petite fille qui court.
E – Une petite fille qui court. Et où court-elle ?
RA – I court sur la route.
LA – Y a des voitures.
E – Tu vois des voitures ? Où court-elle ? Qu'est-ce que c'est ça ?
[?] – C'est pour passer.
E – Oui, c'est passer. Comment ça s'appelle ?
LA – Un passage piéton.
E – Oui, LA. La petite fille a-t-elle le droit de traverser sur le passage piéton ?
RA – Le vert il est content.
SU – La petite fille va courir.
LA – Oh là là on n'a pas le droit de courir là.
E – Pas le droit de courir où ?
LA – Sur le passage piéton.
E – Oui, LA, tu as raison, il vaut mieux ne pas courir sur les passages piétons.
LO – Il n'est pas content.

E – Oui, et pourquoi n'est-il pas content ? Regarde de l'autre côté.
LO – Parce que c'est rouge. Y a du foot de ballon.
E – Et est-ce qu'il a le droit le garçon de jouer au ballon de foot dans cet endroit-là ?
LO – Ben non !
E – Pourquoi ?
RA – Parce que le papa il est sur la route.
LO- Il est sur la route.
E – Et est-ce que c'est bien de lancer sur la route ?
LO- Ben non !
E – Pourquoi ?
LA – Parce que y a des voitures elles peut écraser le bonhomme.
E – C'est vrai, LA.
LO – Et là, il est content ?
E – Et pourquoi est-il content ?
LO – Parce que c'est vert.
E – Et qu'est-ce qui se passe sur l'image ?
LO – Le garçon il marche dans l'herbe.
E – Est-ce que c'est prudent de marcher dans l'herbe ?
ELEVES – Oui.
E – Ce n'est pas dangereux ?
LO – Non. Y a pas de voiture sur l'herbe.
RA – Sur l'herbe.
SU – C'est dans la tour.
E – Dans la tour ?
RA – C'est dans la route.
E – Ce n'est pas une tour, c'est une route.
RA – C'est la route des vélos et des tracteurs et des camions. Et des motos.
E – Je voudrais que vous mettiez ensemble les dessins qui vont ensemble.
Manipulation.
E – LO, dis-moi où est ce que c'est dangereux, et où est-ce que ce n'est pas dangereux ?
LO – Là il marche sur la route.
E – Et est-ce que c'est dangereux ? Ou c'est prudent ?
LO – Dangereux ! (*Montre l'autre disque*) Et là c'est pas dangereux.
E – Oui tu as raison, LO. Et toi, LA ?
LA – C'est dangereux parce qu'il y a des garçons qui regardent.
E – C'est dangereux de regarder ? Aidez LA. Pourquoi est-ce que c'est dangereux, ici ?
RA – Parce qu'il y a des voitures.
E – Mais là aussi il y a des voitures, et ce n'est pas dangereux.
LO – Y a des voitures.
E – Mais là aussi il y a une voiture.
LO – Un camion.
E – Oui mais là aussi, et ce n'est pas dangereux.
LA – Là ce n'est pas dangereux, et là c'est dangereux.
E – Oui, mais pourquoi ?
LA – Parce que là ils sont sur l'herbe et là ils sont sur la route.
E – Oui, tu as raison. Regardez, là ils jouent à cache-cache derrière le camion. Ce n'est pas un bon endroit pour se cacher du tout...
LA – Ah non.
E – ...parce que si le monsieur démarre la voiture, recule, il ne peut pas les voir, ils sont cachés derrière. C'est très dangereux. Il ne faut jamais jouer à cache-cache derrière les voitures.
LA – Là le monsieur il est content, et là il est pas content.
E – Et toi, RA, montre-nous.
RA – Il est triste. Il est content.
E – Pourquoi est-il triste, là, le bonhomme ?
RA – Parce que il court sur la route avec un ballon.
E – Et pourquoi là il est content, le bonhomme derrière ?
RA – Oui il est content.
E – Et pourquoi ? Est ce que c'est dangereux, là, ce qu'il fait ? (*Homme qui va chercher le ballon de son fils sur la route.*)
LO – Oui, parce qu'il est sur la route.
SU – Elle est pas contente la petite fille.

E – Et pourquoi elle n'est pas contente ?
RA – Parce qu'il y a des voitures.
SU – Là c'est dangereux.
E – Pourquoi ?
SU – Parce qu'elle va rentrer dans la voiture.
E – Est-ce qu'il faut rentrer dans la voiture par cet endroit-là ?
SU – Oui.
RA – Elle est contente la petite fille. Sa maman elle va partir.
LA – Là c'est dangereux et là ce n'est pas dangereux.
E – Pourquoi ?
LA – Parce que là elles sont sur la route et là elles sont sur l'herbe.
SU (*autre paire de disques*) – Là c'est pas dangereux et là c'est dangereux.
E – Pourquoi ce n'est pas dangereux ici ?
RA – Parce que y a des voitures.
SU – Parce que y a pas de voiture.
E – Où marche-t'elle ?
SU & RA – Sur la route.
SU (*montre le passage piéton*) – Là.
E – Et c'est quoi les bandes blanches ?
SU – C'est pour les gens ils passent.
E – Pour que les gens passent. Ça s'appelle... Vous vous souvenez du mot ?
LA – Des passages piétons.
RA – Des passages piétons.
SU – Il est pas content, là, parce qu'il faut aller dans l'herbe.
E – Ou alors ?
SU – Des blanches.
E – Je voudrais que vous mettiez d'un côté ce qui est dangereux, et de l'autre côté ce qui n'est pas dangereux. LA, est-ce que c'est dangereux celle-ci ?
LA – Non.
E – Pourquoi ?
LA - Parce qu'il est sur le passage piéton.
Tri.

Séance 18/03/2016 – Visionnage des photos de la sortie dans le quartier.

[...]
E – Alors...
LE – On marchait.
E – Nous marchions.
[?] – On allait au foot.
E – Où est-ce que nous marchions ?
RA – Regarde, c'est moi !
EN – Regarde, là c'est EN.
[?] – La rue.
LU – On joue pas au foot.
E – Non, nous sommes allés au stade de foot, mais nous ne jouions pas au foot. Où est-ce que nous étions en train de marcher, là ?
LE – Sur le trottoir.
E – Sur le trottoir.
EL – Non.
E – Non, EL ? Où sommes-nous ?
EL – Ben en fait, on est au bout de l'éc... On est à côté de l'herbe.
E – Nous sommes à côté de l'école, oui EL. Mais nous sommes sur le trottoir à côté de l'école.
(*photo suivante*)
MX – Moi je vais à la garderie.
LU – C'est ML.
E – Est-ce que c'est un endroit où les voitures peuvent aller ?
ÉLÈVES – Non.
RA – Non parce qu'elles sont trop gros les voitures, parce qu'elles ont pas le droit de marcher là les voitures.
EL – Elles ont pas le droit d'aller là les voitures.

KH – Et nous on a le droit parce que...

(photo suivante)

E – Et là, que se passe-t'il ?

LE – On passait sur les passages piétons.

E – Vous passiez sur les passages piétons. Qu'aviez-vous fait avant ?

LU – Les grands ils jouent au foot.

E – Les grands jouent dans la cour au foot, oui. Et qu'avais-tu fait avant de traverser, LE ?

LU – Y a ED !

LE – Il faut regarder. Et après faut regarder si y a une voiture qui passe.

EL – Mais y a pas LE !

E – Oui, mais elle nous explique quand même ce qui se passe.

LE – Ben non, moi j'étais malade, EL.

(photo suivante)

RA – C'est moi

[?] – On est passés devant la [?]

RA – Maîtresse, c'est moi avec KH.

(photo suivante)

E – Que se passait-il, là ? Qu'est-ce que nous faisons ?

[?] - Ils sont sur le trottoir.

E – Ils sont sur le trottoir.

MX – On va à l'école.

E – Nous allions à l'école. Et par où passions-nous ?

MX – On passe à la maison.

E – Nous passions, pas à la maison, mais devant les maisons, oui.

LU – Non on va écouter, à passer.

(photo suivante)

MG – on [?] pour aller à l'école.

RA – Regarde, c'est moi et KH, [?] sur les passages piétons.

E – Alors RA a dit qu'elle était sur les passages piétons.

MG – À l'école !

E – Nous allions à l'école.

EL – Mais on va à la bibliothèque.

E – Oui EL, et qui avait dit comment aller à la bibliothèque ?

MX – Moi.

E – Comment savais-tu comment aller à la bibliothèque ?

MX – Faut tourner et faut aller sur les passages piétons et [?] à l'école.

E – MX a dit « il faut tourner, il faut passer sur les passages piétons et nous arrivions à l'école ». Oui. MX avait trouvé le bon chemin pour aller à la bibliothèque et ensuite à l'école.

(photo suivante)

RA – Là nous sommes sur les trottoirs.

[?] – Non, un trottoir.

LO – Là c'était eux les chefs de rang et avant c'était eux. [?] C'était plus eux les chefs de rang.

E – Les chefs de rang. Et pourquoi nous avons changé de chefs de rang ?

LO – Ils ont doublé tout le monde.

E – Et pourquoi avaient-ils doublé tout le monde ?

[?] – Parce que ils ont couru trop vite.

E – MR, tu te souviens pourquoi tu étais passé devant, avec EN ?

MR – [?]

E – Je t'avais demandé de passer devant. Pourquoi est-ce que je t'avais demandé de passer devant, avec EN ?

EN – [?]

E – Toi aussi tu étais passé devant. À quel moment je vous avais demandé de passer devant ?

KH – Moi aussi j'étais passé devant ?

E – Toi aussi tu étais passé devant. Je t'avais demandé, MR, de passer de devant car tu montrais le chemin, tu savais où passer. Toi aussi KH, toi aussi EN. Vous montriez le chemin à tout le monde. Vous nous expliquiez comment aller à l'école, ou à la bibliothèque.

(photo suivante)

MX – On est à l'école.

LE – On est à l'école.

E – Nous retournions à l'école sur cette photo.

[?]

E – Qui était devant ?
 LE – C'était nous, LA.
 E – LA et toi. Et que faisiez-vous ?
 LE – On suivait le chemin. Mais on allait pas devant la route. Quand il y a pas de passage piéton.
 E – Voilà, vous suiviez le chemin, le long de la route. Il n'y avait pas de passage piéton.
 LA – [?]
 E – Nous allions au stage de foot.
 EL – On peut pas aller au stade de foot car y a pas de passage piéton là.
 E – Est-ce que vous marchiez au bord du trottoir ?
 ÉLÈVES – Non.
 E – Pourquoi ?
 RA – Parce que si nous on tombe.
 E – Oui RA, si vous tombez... Qu'est-ce qui se passe si vous tombez.
 KH – On s'écrase.
 RA – On pleurt. Et on a mal aux jambes.
 E – Et KH dit que... Qu'est-ce que tu disais ?
 KH – Après on se fait écraser.
 E – On peut être écrasé.
 MX – Et sinon on peut aller au l'hôpital.
 EL – Ou sinon on peut être mort si y a une voiture qui arrive.
 E – Oui. Il faut toujours marcher le long des maisons, et pas au bord du trottoir. Car si vous tombez ou si les voitures vous frôlent, ça peut être dangereux. Vous avez raison.
(photo suivante)
 E – Et ici ?
 EL – Un camion.
 E – Un camion ?
 EL – Et nous on se faire écraser.
 E – Vous allez vous faire écraser ? Est-ce que vous vous êtes fait écraser ?
 ÉLÈVES – Non.
 LE - [?] Laissez passer. [?] Arrêté le camion.
 RA – Le camion il est arrêté.
 E – Écoutez ce qu'a dit LE.
 LE – Il s'est arrêté le camion.
 E – Il s'est arrêté, pourquoi ?
 LE – Pour nous laisser passer.
 MX – Et y a personne.
 E – Il n'y a personne dans le camion ?
 LE – Si je vois quelqu'un, moi.
 [?] – Un monsieur.
 E – Un monsieur. Il s'appelle comment ?
 LO – Il nous laisse passer.
 E – Il nous laisse passer, oui LO. Il s'appelle DI, c'est le monsieur qui répare les choses, à la mairie. Il répare aussi les toilettes à l'école, il répare plein de choses à l'école. Il nous a laissé passer, il s'est arrêté.
 EL – C'est le passage piéton.
 E – Oui, nous étions sur le passage piéton, EL, c'est pour ça qu'il nous a laissé passer.
 [...]

Séance 18/03/2016 – Dictée à l'adulte des règles de déplacement sur le trottoir et de traversée.

[...]
 E – Nous avons déjà beaucoup parlé de comment se déplacer sur le trottoir, comment traverser la route... Vous vous souvenez de tout ça ?
 ÉLÈVES – Oui.
 EL – [?] les passages piétons.
 E – Regardez, j'ai accroché une feuille ici. Je voudrais que nous écrivions les règles. Tout ce qu'il faut faire et qu'il ne faut pas faire pour se déplacer sur le trottoir et pour traverser la route. Qui veut commencer à me dire ce qu'il faut faire ? RA, nous t'écoutons.
 RA – Je ne sais pas.
 E – Oui, MA...
 MA – On était à la salle des Coudriers.

E – Nous avons été à la salle des Coudriers. Comment avons-nous fait ? Je voulais connaître les règles pour marcher sur le trottoir et pour traverser la route.

KH – Il faut passer sur les passages piétons, et vite.

E (*écrit*) – « Il faut passer sur les passages piétons ».

KH – Et vite parce que sinon les voitures i va i va se mettre [?].

E – Il faut passer sur les passages piétons. Est-ce qu'il faut aller si vite que ça ?

ÉLÈVES – Non.

E – Pourquoi ?

RA – Parce que y a des voitures.

LO – Parce que y a des voitures qui roulent, et après on peut se faire buter, et après on se fait mal sur la route.

EL – Et si on se lâche la main, et ben personne [?] se faire écraser.

E – Qu'est-ce que tu dis au sujet de la main ?

EL – Il faut pas lâcher la main.

E – De qui il ne faut pas lâcher la main ?

EL – Ben de les autres enfants.

E – Alors j'écris. J'écris « Il ne faut pas lâcher la main des autres enfants ». Alors quoi d'autre. Qu'est-ce qu'il faut faire ou qu'est-ce qu'il ne faut pas faire ?

LE – [?] sur les passages piétons.

E – Nous l'avons déjà écrit. « Il faut passer sur les passages piétons ».

LE – Il faut regarder s'y a pas de voitures. Mais si y a des voitures, il faut attendre.

E (*écrit*) – « Il faut regarder s'il n'y a pas de voiture ». Très bien, LE. Et j'écris, « s'il y a des voitures, il faut attendre ».

LE – S'il y a pas de voiture, on peut passer, s'il y a pas de voiture, on peut [?].

E – Qu'est-ce que tu disais, LE ? S'il n'y a pas de voiture...

LE – On peut partir s'il y a pas de voiture.

E – S'il n'y a pas de voiture, est-ce qu'on peut partir ?

LE – S'il n'y a pas de voiture, on peut passer sur les passages piétons.

E (*écrit*) – « S'il n'y a pas de voiture, nous pouvons passer sur les passages piétons ». Très bien.

LE – On a déjà écrit beaucoup, hein !

EL – On est allés tout à la fin.

E – Regardez, je peux tourner la feuille, s'il n'y a plus de place, voilà... Quoi d'autre ? MA ?

MA – S'il y a des voitures... elles s'arrêtent.

E – Qu'est-ce qu'il faut faire si les voitures s'arrêtent ? Qu'est-ce qui se passe ?

MA – [?] les papas mamans.

E – Je n'ai pas entendu. Redis-nous.

MA – Si y a des camions et des voitures, et ben , y a des enfants et des papas mamans qui peut passer.

E – Si elles s'arrêtent, oui. Nous l'avons déjà dit : « S'il y a des voitures, il faut attendre ». Ah non, tu as raison. Nous ne l'avons pas dit. « Si les camions et les voitures s'arrêtent... » Que faut-il faire, MA ?

MA – Et ben y a des enfants et un bébé et avec des papas mamans.

E – Et que font-ils ?

MA – Ils marchent.

E – Ils marchent ?

MA – Sur un passage piéton.

E – Sur un passage piéton. Les parents, les enfants peuvent marcher sur les passages piétons, peuvent traverser la route.

KH – Eh avec maman j'ai passé sur les passages piétons.

E (*écrit*) – « Les parents et les enfants peuvent passer, peuvent marcher – c'est ce que tu as dit – sur les passages piétons. »

EL – On est presque arrivés tout à la fin.

E – Qu'est-ce qu'il faut faire d'autre ? Oui, KH ?

KH – Il faut retourner à l'école.

E – Il faut retourner à l'école, oui KH. Ça c'est quand nous avons fait la sortie scolaire.

EL – Ben en fait faut traverser si y a pas de voiture... Si y a une voiture loin, on peut traverser.

E – S'il y a une voiture loin, on peut traverser ? Tu es sûr ? Mais si elle vient vers nous ?... LA dit non.

EL – Bah si elle [?] laisser passer.

E – Ah oui, si elle nous laisse passer, nous pouvons traverser, oui EL.... Et quand vous marchez sur le trottoir, que faut-il faire ? MS, nous t'écoutons.

MS – [?] de voiture sur les trottoirs.

E – Non, il n'y a pas de voiture sur les trottoirs, c'est vrai, MS. Et puis, est-ce que vous pouvez marcher au bord du trottoir ?

ÉLÈVES – Non.

LE – C'est que les grands parents.

RA – Sinon on va tomber.

MA – Et ben des fois moi je marche au bord du trottoir.

E – Tu es sûr ? Mais RA dit qu'il faut faire attention de ne pas tomber.

EL – Et ben en fait ma maman elle marche que sur la route.

E – Est-ce que c'est bien, ça ? Est-ce que c'est prudent ?

EL – Les mamans et les papas ils ont le droit.

E – Tu es sûr ? Qu'est-ce que vous en pensez, les autres ?

ÉLÈVES – Non.

E – Je ne suis pas sûre que ta maman marche tout le temps sur la route, EL.

EL – Non, elle marche tout le temps sur la route, et elle marche pas sur la route.

E – Ah, parfois, peut-être, exceptionnellement. S'il n'y a pas de passage piéton, peut-être.

MA – Et ben moi je cours sur le trottoir.

EL – Quand je viens à l'école je vois un passage piéton.

E – Quand tu viens à l'école, tu vois un passage piéton. Alors, RA nous disait qu'il ne faut pas marcher au bord du trottoir pour ne pas tomber. Parce que, sinon, qu'est-ce qui peut se passer ?

KH – On peut s'écraser.

RA – [?] à l'hôpital.

E – On peut aller à l'hôpital. Et pourquoi à l'hôpital ?

RA – Parce que sinon on tombe.

LA – Je sais. Parce que [?] les monstrobiles. Les monstrobiles i vient.

E – Les monstrobiles viennent. Elles peuvent nous frôler.

EL – Mais non, y a pas monstrobiles. Y a pas monstrobiles dehors.

E – Il n'y a pas de monstrobiles ? Alors qui y a-t'il sur la route ?

LE – C'est que des voitures.

E – Des voitures, LE, oui. Et il faut quand même faire attention...

EL – Des camions et des tracteurs.

E – Des camions et des tracteurs.

KH – [?] police.

EL – Et aussi y a des camions de pompier.

E – Nous allons l'écrire. « Il ne faut pas marcher au bord du trottoir... »

LE – Parce que sinon les voitures elles vont écraser les enfants.

E – RA avait dit « parce que nous pouvons tomber ».

LE – Sinon les voitures elles vont écraser les enfants.

E – Voilà, et « les voitures vont écraser les enfants ».

EL – Mais non c'est moi qui l'a dit.

E – C'est vous, ensemble... Nous avons dit « Il ne faut pas lâcher la main des autres enfants ». Et seulement la main des autres enfants ? À qui pouvez-vous donner la main, sinon ?

LE / RA – À les parents !

E – Oui RA, oui LE.

EL – Eh non, le jeu.

E – Oui, dans le jeu, c'était aux enfants. Je vais rajouter « Il ne faut pas lâcher la main des autres enfants, ni des parents ».

EL – AE, elle traverse toute seule sur la route.

E – Qui ça ?

EL – Ma sœur.

E – Et pourquoi est-ce qu'elle traverse toute seule sur la route ?

EL – Parce que papa et maman... Maman elle dit « t'as pas le droit de traverser toute seule sur la route. »

E – Oui, elle n'a pas le droit. Elle est encore jeune, AE.

EL – Oui, elle a 7 ans.

E – Nous avons fait tout une liste pour savoir ce qu'il fallait faire ou pas...

MA – En fait, maman [?] pas sur un passage piéton.

E – Ah ? Et est-ce que tu lui as dit ?

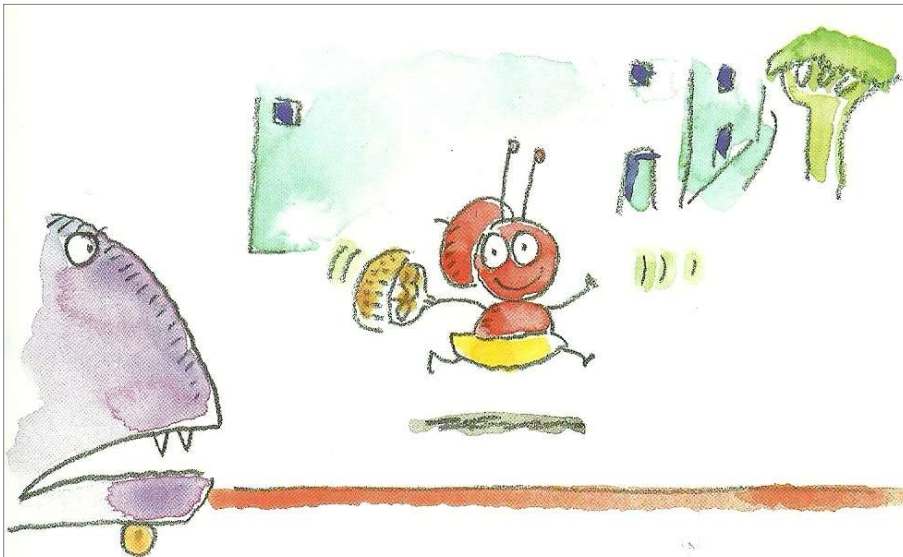
MA – Oui.

E – Oui ? Eh bien c'est très bien, MA, de lui avoir dit. Il faut traverser sur les passages piétons... Je vais afficher la liste de ce qu'il faut faire et ne pas faire pour bien marcher sur le trottoir, sans danger, pour traverser la route sans danger. J'afficherai dans la classe, et je le mettrai dans le cahier de vie. Comme ça vous pourrez en parler avec vos parents.

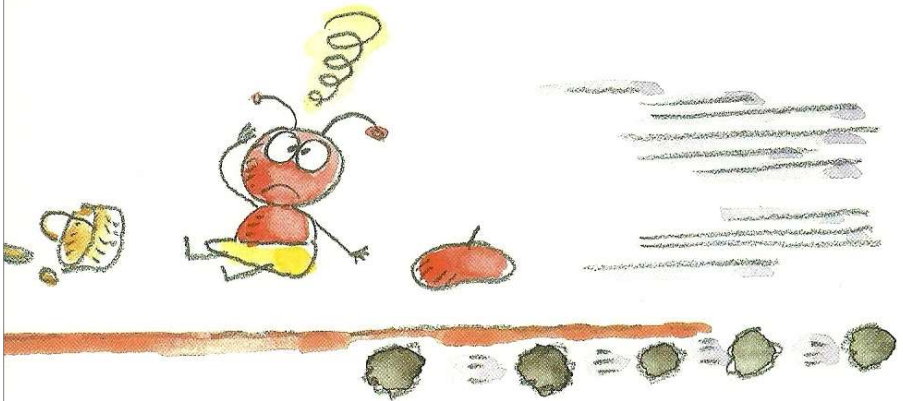
[...]

Annexe n°7 - Extraits de l'album *Trottoirs piégés*.

Page 4

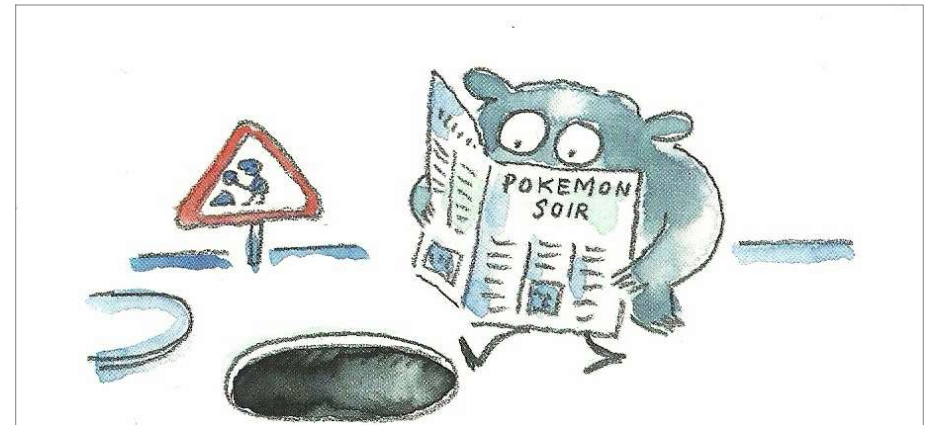


La petite fourmi rouge se sent toute guillerette.
Elle gambade et sautille sur ses petites pattes.



Oubliant le danger, elle s'approche du bord
du trottoir. Une monstromobile la frôle.
Elle tombe et se relève tout étourdie.

Page 6

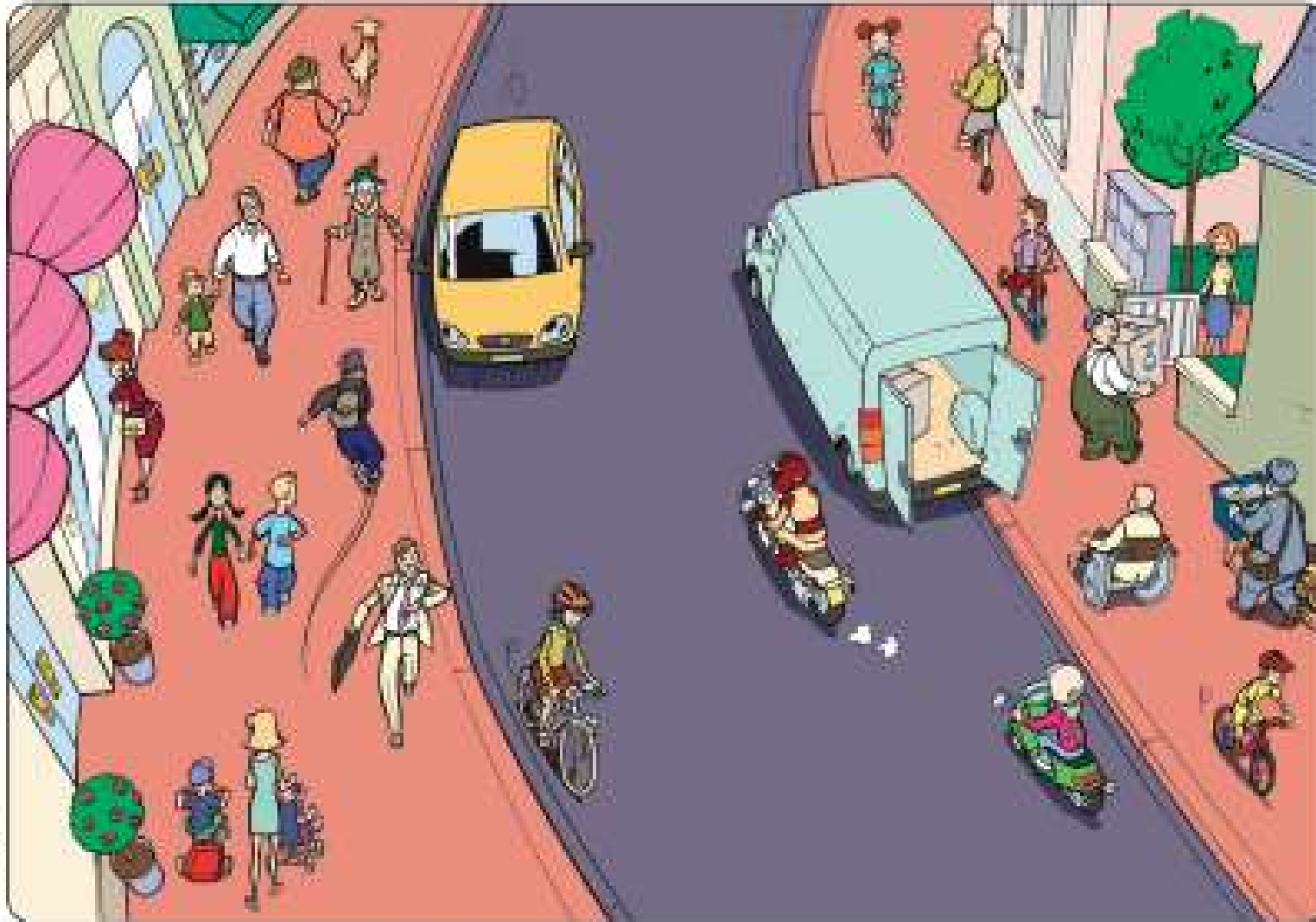


Le hibou ferait mieux de regarder
où il met les pattes.



Et que fait ce vélo ?
Il devrait être sur la route.

Bonjour les piétons !



Sur les trottoirs,
tous ceux qui
marchent sont des
piétons.

D'autres ne vont
pas à pied mais se
déplacent aussi sur
les trottoirs :

- les rollers, les
utilisateurs de
trottinettes
ou de planches
à roulettes ;
- les handicapés
en fauteuil ;
- les cyclistes et
les cyclomotoristes
qui poussent
leur machine
à la main ;
- les enfants de
moins de 8 ans
à bicyclette
roulant
lentement ;



Annexe n°9 – Affichage-tri des disques du jeu As'truc.



Annexe n°10 – Association espaces / usagers.



Annexe n°11 – Parcours sur le tapis.



Annexe n°12 – Parcours sur la cour.

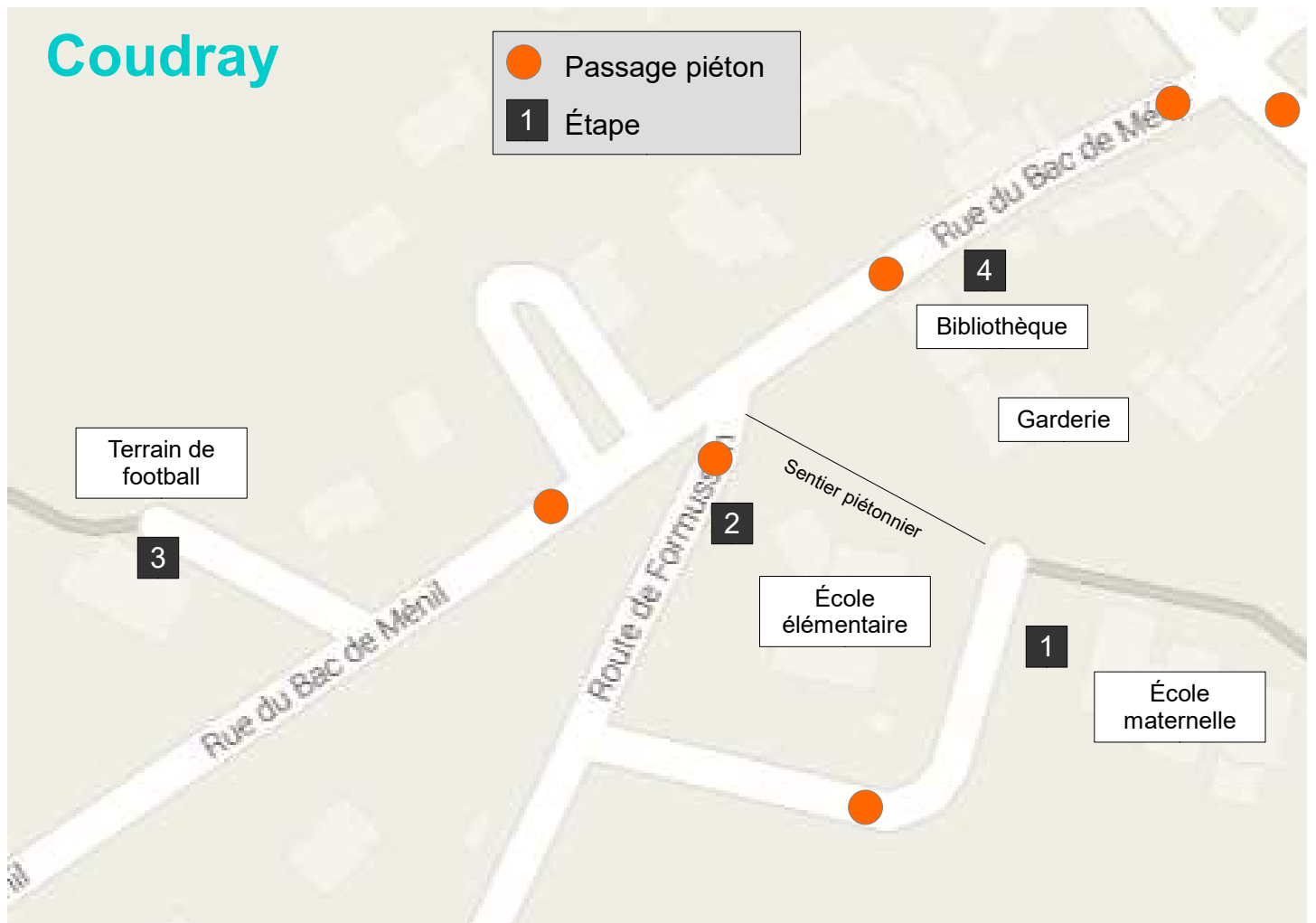


Annexe n°13 – Sortie scolaire au cinéma.



Annexe n°14 – Sortie aux alentours de l'école.





- Plan de la sortie piétonne aux alentours de l'école -

1 - « **Aller devant la grande école** » - Comment y aller ? Quelles règles et pourquoi ? Qui a le droit d'être sur le chemin ?

2 - « **Aller au terrain de football** » - Comment y aller ? (Identifier le lieu de traversée.) Quelles règles et pourquoi ? (Règles de traversée et de déplacement sur le trottoir).

3 - « **Aller à la bibliothèque sans repasser devant la grande école** » - Comment y aller ? (Identifier le trajet et le lieu de traversée.) Quelles règles et pourquoi ? (Règles de déplacement sur le trottoir et de traversée).

Difficulté : absence de passage piéton à l'entrée de la raquette, obligation de faire un détour.

4 - « **Retourner à l'école maternelle** » - Comment y aller ? (Verbaliser le trajet.)

Difficulté : contournement du parking.

Annexe n°16 – Grille d'évaluation.

Évaluation Sécurité Routière (Période 3 & 4)

- A Compétence acquise (je suis capable de...)
 ECA Compétence en cours d'acquisition (je suis capable, avec l'aide de la maîtresse, de...)
 AR Compétence à renforcer (je commence à être capable seul de...)
 NA Compétence non acquise (je ne suis pas encore capable de...)
 NE Non évalué

	Reconnait et nomme les différents lieux, véhicules et usagers.	Connaît la fonction des lieux.	Connaît et applique les règles principales liées à la mobilité piétonne.		Prend en compte l'environnement sonore.	Prend en compte l'environnement visuel.	Remarques
			Se déplacer sur le trottoir.	Traverser sur un passage piéton.			
Allan							
Amélie							
Cassandra							
Elven							
Enzo							
Khaïs							
Laly							
Léa							
Leo							
Lisy							
Lucas							
Luis							
Margaux							
Marius							
Marley							
Maxence							
Mylan							
Natan							
Noam							
Nolan							
Raphaëlle							
Robin							
Rose							
Suzy							
Tim							
Timeo							

Résumé

Ce mémoire traite de la problématique d'aborder la sécurité routière dès la petite section de maternelle dans le cadre du continuum éducatif. L'enfant est un usager de la route à part entière, mais son développement psychomoteur le rend particulièrement vulnérable. L'enjeu est alors non seulement d'inculquer les comportements prévenant les dangers, mais aussi d'enseigner les principes du partage de l'espace commun.

Mots clés : sécurité routière, éducation, règles, piéton, danger, comportement.

Summary

This Master thesis deals with the way to tackle road safety from the first year of kindergarten in the framework of the educational continuum. Children are fully-fledged road users ; however their psychomotor development makes them particularly vulnerable. The issue at stake is not only to instil behaviours preventing danger, but also to teach the principles of shared space.

Key words : road safety, education, rules, pedestrian, danger, behaviour.